

**DOCOB du site NATURA 2000
FR7200692
« Réseau hydrographique du
Dropt »**



TOME 1 : État initial

[Avril 2014]

Références du dossier

Étude	DOCOB du site NATURA 2000 FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt »
Maître d'ouvrage	 <p>PREFET DE GIRONDE</p> <p>Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde Référénts : Marie Laure LAGARDE et Nicolas KLEIN</p>
Prestataire	 <p>ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX Tél : 05.58.74.84.10 Fax : 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com</p> <p>Chef de projet : RIBES Alexandre, chargé d'études faune</p>
Code interne	AQ_2012_BF001
Date de remise	Février 2014

SOMMAIRE

REFERENCES DU DOSSIER	4
GENERALITES	9
I. LE PROGRAMME NATURA 2000	10
I. 1. Un réseau écologique Européen	10
I. 2. NATURA 2000 en France : une gestion contractuelle et volontaire	10
I. 3. Le comité de pilotage (COFIL)	10
I. 4. Le document d'objectifs (DOCOB)	11
II. ÉLABORATION DU DOCOB DU SITE FR7200692 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU DROPT »	12
II. 1. Justification scientifique de désignation du site	12
II. 2. Structure porteuse du DOCOB	12
II. 3. Comité de pilotage	13
II. 4. Opérateur du DOCOB	15
PRESENTATION DU SITE NATURA 2000.....	16
I. LE SITE NATURA 2000 DU DROPT	17
II. DONNEES ABIOTIQUES	19
II. 1. Climatologie	19
II. 2. Géologie	21
III. LES PAYSAGES DU SITE NATURA 2000 DU DROPT	23
DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT	27
I. AIRE D'ETUDE	28
II. ÉTUDE DE FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	30
II. 1. Les espèces inscrites au FSD	30
II. 2. Stratégie générale de l'étude	31
II. 3. Compilation des données	34
II. 4. Bilan des espèces d'intérêt communautaire contactées sur le site Natura 2000 du Dropt	49
II. 5. Les autres espèces sur le site Natura 2000.....	50
III. ÉTUDE DES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES	51
III. 1. Les habitats et espèces cités dans le FSD	51
III. 2. Méthodologie.....	51
III. 3. Résultats des inventaires floristiques	57
III. 4. Typologie des habitats naturels.....	58
III. 5. Distribution des habitats naturels	64
III. 6. État de conservation des habitats naturels.....	67
III. 7. Tableau bilan.....	69
ÉTUDE DU MILIEU AQUATIQUE	70
I. HYDROGRAPHIE	71
II. ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES.....	72
III. ZONAGES REGLEMENTAIRES ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DU SDAGE	76
IV. LE PROGRAMME DE MESURES DU SAGE DU DROPT.....	77
V. GESTION HYDRAULIQUE.....	80
V. 1. Les obstacles à l'écoulement	80

V. 2. Les syndicats de rivières	83
VI. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET DES INTERACTIONS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS AVEC LE SITE NATURA 2000	88
ACTIVITÉS HUMAINES SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000.....	89
I. URBANISME.....	90
I. 1. Démographie.....	90
I. 2. Planification territoriale	92
I. 3. Adduction d'eau potable	94
I. 4. Assainissement.....	95
I. 5. Transports	97
II. AGRICULTURE.....	98
II. 1. Surface agricole, exploitations et orientation	98
II. 2. Élevage.....	100
II. 3. Irrigation	102
III. SYLVICULTURE	106
IV. INDUSTRIE.....	108
V. CHASSE.....	110
VI. PÊCHE.....	116
VII. TOURISME ET LOISIRS	119
VIII. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET DES INTERACTIONS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS AVEC LE SITE NATURA 2000	123
ANNEXES.....	124
I. AUTRES ESPÈCES FAUNISTIQUES OBSERVÉES SUR LE SITE NATURA 2000.....	125
II. RÉFÉRENTIEL TYPOLOGIQUE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS	129

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage du site Natura 2000 du Dropt ...	13
Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 du Dropt.....	17
Figure 3 : Diagramme ombrothermique des moyennes entre 1987 et 2008	19
Figure 4 : Localisation du bassin du Dropt (ellipse noire) sur la carte géologique simplifiée de l'Aquitaine	21
Figure 5 : Vallée du Dropt à Le Puy	24
Figure 6 : Terres fortes du Lot et Garonne	24
Figure 7 : Vallon du Marquetot.....	25
Figure 8 : Paysage de l'Entre Deux Mers Nord	26
Figure 9 : Environs de Sauveterre de Guyenne	26
Figure 10 : Modélisation du lit mineur et du lit majeur	28
Figure 11 : Schéma représentant la diversité des milieux aquatiques dans le lit majeur.....	28
Figure 12 : A gauche, vue de la répartition des points de contacts de la Loutre à l'échelle de l'aire d'étude du site Natura 2000 du Dropt et à droite, diagramme de la fréquence des contacts de la loutre sur les sites prospectés.....	35
Figure 13 : Données de présence de visons d'Europe pour la période 2000-2003	36
Figure 14 : Localisation des Grottes du Trou Noir.....	37
Figure 15 : Localisation de la Grotte de Saint-Sulpice-d'Eymet	38
Figure 16 : Exemples de milieux aquatiques prospectés sur le Dropt (prairie humide et mare).....	41
Figure 17 : A gauche, fréquence de contact de l'Agrion sur les sites prospectés et à droite, effectif (en individus) sur les sites de contacts de l'espèce.	42
Figure 18 : A gauche, fréquence de contact de la Cordulie à corps fin sur les sites prospectés et à droite, effectif (en individus) sur les sites de contacts de l'espèce.	42
Figure 19 : Localisation de l'observation de la Cistude d'Europe sur le site Natura 2000 du Dropt.....	46
Figure 23 : Proportion par grands types de milieux.....	64
Figure 24 : Proportion des habitats par statuts	65
Figure 25 : Proportion par types d'habitats d'intérêt communautaire	66
Figure 26 : État de conservation des habitats naturels.....	67
Figure 27 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	68
Figure 28 : Le Dropt	71
Figure 29 : Zone humide sur le Dropt.....	78
Figure 30 : Localisation des différents territoires des syndicats de rivières membres d'EPIDROPT.....	84
Figure 31 : Plantation de saules sur le Dropt domanial. Au total, il a été planté 6098 plants sans retalutage des berges afin de densifier la ripisylve.....	85
Figure 32 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet de plantations de ripisylve sur le Dropt domanial (linéaires orange) de 2009 à 2011.....	86
Figure 33 : Localisation du linéaire ayant fait l'objet d'une restauration de ripisylve sur le Dropt domanial (linéaire vert).....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 34 : Vue des cages à Ragondin équipées des trous à Vison	86
Figure 35 : évolution de la démographie sur les communes du site Natura 2000.	90
Figure 36 : Paysages agricoles aux abords du site Natura 2000.....	98
Figure 37 : Paysages viticoles aux abords du site Natura 2000.....	99
Figure 38 : Occupation de la SAU des communes du site Natura 2000 du Dropt.....	99
Figure 39 : Élevage laitier dans les environs de Duras	100
Figure 40 : Troupeau d'ovins pâture dans un verger à Le Puy.....	101

Figure 41 : Évolution des volumes prélevés et autorisés dans les eaux superficielles des communes du site Natura 2000 pour l'irrigation des cultures. 102

Tableaux

Tableau 1 : Réseau hydrographique inclut dans le site Natura 2000 du Dropt	18
Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire ayant servies à la désignation du site	18
Tableau 3 : FSD du site Natura 2000 du Dropt	30
Tableau 4 : Espèces de chauve souris gîtant dans les grottes du lac de Castel Gaillard	38
Tableau 15 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 du Dropt.....	49
Tableau 16 : Liste des habitats recensés sur le site.....	59
Tableau 17 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein du site Natura 2000 du Dropt	69
Tableau 18 : réseau hydrographique intégré dans le périmètre Natura 2000	71
Tableau 20 : État des masses d'eau du site Natura 2000 du Dropt	75
Tableau 21 : Obstacles à l'écoulement sur le bassin du Dropt	80
Tableau 22 : moulins recensés sur le Dropt d'Eymet au confluent de la Garonne	81
Tableau 23 : document d'urbanisme sur le site Natura 2000 du Dropt.....	92
Tableau 24 : Liste des ICPE sur les communes du site Natura 2000	108
Tableau 25 : Liste des ACCA sur les communes du site Natura 2000	110
Tableau 26 : Descriptif des types de chasses pratiquées sur le bassin versant	112
Tableau 27 : AAPPMA du bassin du Dropt et effectif	116
Tableau 28 : Structures pratiquant l'oenotourisme sur le bassin du Dropt.....	119
Tableau 29 : Structures proposant des activités de plain air	120
Tableau 30 : Liste des circuits de randonnées sur le bassin du Dropt	120
Tableau 31 : Autres mammifères observés sur le site Natura 2000	125
Tableau 32 : Autres reptiles observés sur le site Natura 2000.....	125
Tableau 33 : Amphibiens observés sur le site Natura 2000	125
Tableau 34 : autres odonates observés sur le site Natura 2000	126
Tableau 35 : Coléoptères observés sur le site Natura 2000.....	127
Tableau 36 : autres rhopalocère observés sur le site Natura 2000.....	127

Généralités

I. Le programme Natura 2000

I. 1. Un réseau écologique Européen

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 25 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" (lien 7.1) de 2009 (remplacement de celle de 1979) et de la Directive "Habitats" (lien 7.1) de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Chaque État membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

I. 2. NATURA 2000 en France : une gestion contractuelle et volontaire

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la concertation : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (COPIL) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

I. 3. Le comité de pilotage (COPIL)

Établi au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Pour les sites terrestres comme celui du Dropt, il appartient au préfet de département ou au préfet coordonnateur si le site est sur plusieurs départements, de désigner le COPIL (Article R414-8).

Le COPIL conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en oeuvre des actions décidées dans le DOCOB. Dans la mesure où le COPIL est dépourvu de toute capacité juridique, une collectivité territoriale, un groupement de collectivités territoriales ou à défaut de candidature l'état, membre du COPIL, est désigné pour assurer, pour le compte du COPIL, les tâches administratives, techniques et financières

afférentes à l'élaboration du DOCOB. Cette collectivité territoriale ou l'Etat peut assumer ces tâches en régie ou faire appel à un organisme ou structure tiers que l'on appelle « opérateur ».

Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés : des représentants des services et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens.

I. 4. Le document d'objectifs (DOCOB)

Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre. C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Issu d'un processus de concertation, il relève d'un droit administratif « négocié » plus que d'une procédure unilatérale classique. Il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

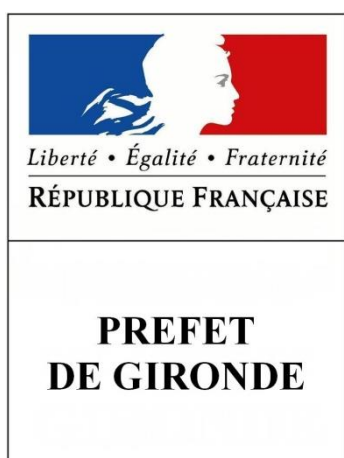
II. Élaboration du DOCOB du site FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt »

II. 1. Justification scientifique de désignation du site

Le Dropt a été proposé comme site d'intérêt communautaire au titre de la **Directive Habitat Faune Flore** en raison de la présence de deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitat :

- Le **Vison d'Europe** *Mustela lutreola*, code 1356
- Le **Toxostome** *Chondrostoma toxostoma*, code 1126

II. 2. Structure porteuse du DOCOB



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde (DDTM 33) a pour mission de mettre en œuvre, sous l'autorité du Prefet, les politiques de l'état en faveur du développement durable des territoires. Parmi ses missions de développement durable, elle veille à la correcte mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le territoire qui lui incombe, et a ce titre assure l'élaboration du DOCOB du Dropt.

Représentants politiques

Frédéric CARRE

Monsieur le Sous-prefet de l'arrondissement de Langon

Représentants techniques

Marie Laure LAGARDE

Responsable unité nature à la DDTM 33

Nicolas KLEIN

Responsable cellule Natura 2000 à la DDTM 33

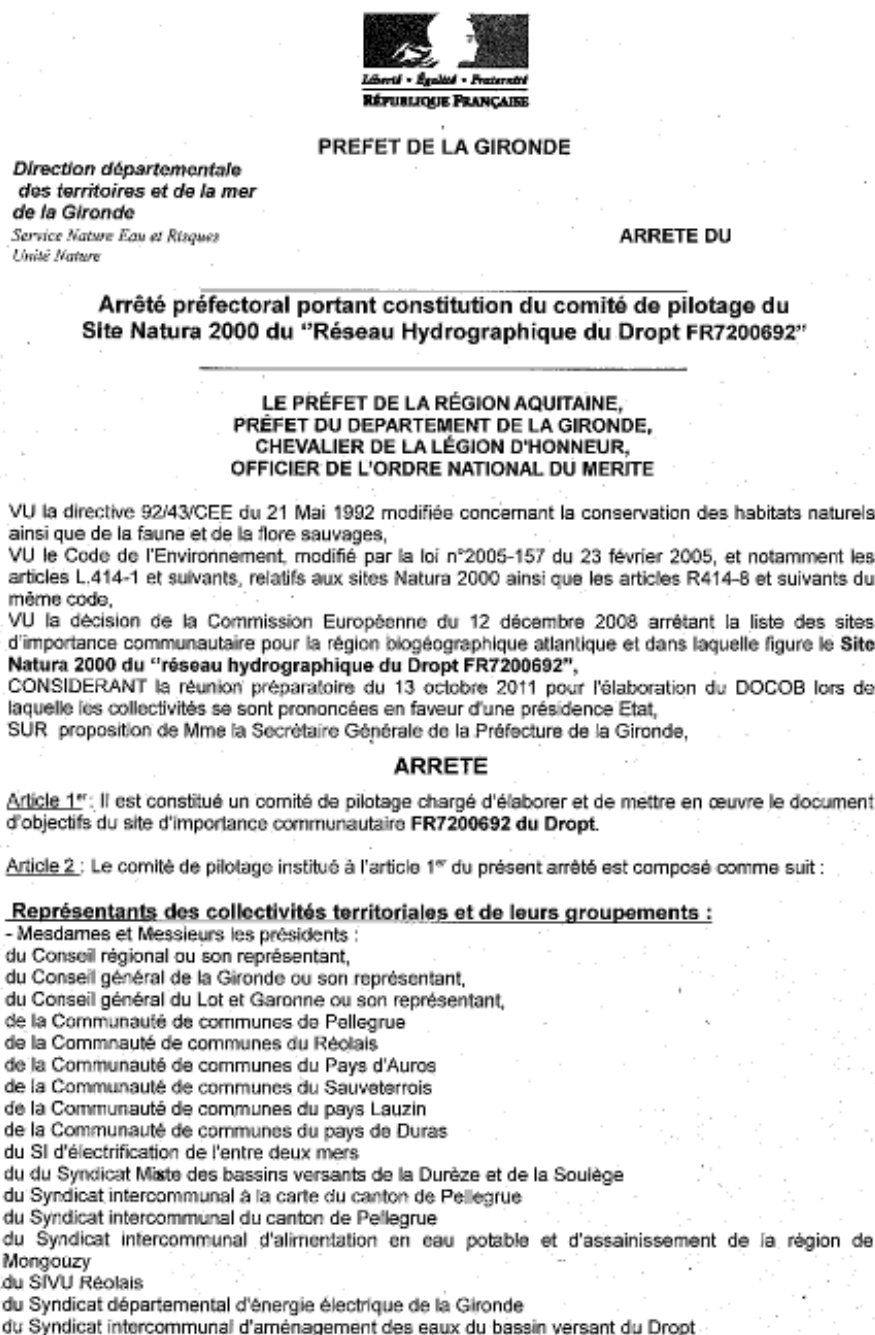
Patrick MULET

Cellule Natura 2000 à la DDTM 33

II. 3. Comité de pilotage

Le comité de pilotage en charge de l'administration du site a été composé le 22 novembre 2011 par arrêté préfectoral.

Figure 1 : Arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage du site Natura 2000 du Dropt



du SI d'électrification du Sud Réolais
du SI d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Bassane
du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du beuve et de la bassane
- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées ou leurs représentants :
En Gironde : Auricelles, Bagas, Barie, Camiran, Casseuil, Casteimoron-d'Albret, Castelviel, Caumont, Cazaugitat, Cleyrac, Cours-de-Monségur, Coutures, Dieulivol, Les Esseintes, Fosses-et-Baleysnac, Gironde-sur-Dropt, Landerrouat, Landerrouet-sur-Ségur, Loubens, Mesterieux, Monségur, Montagoudin, Morizes, Neufons, Pellegrue, Le Puy, Rimons, Riocaud, Roquebrune, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Ferrens, Sainte-Foy-la-Longue, Sainte-Gemme, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Laurent-du-Bois, Saint-Laurent-du-Plan, Saint Martial, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Seve, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Vivien-de-Monségur, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Taillecaval,
En Lot et Garonne : Allemans-du-Dropt, Auriac-sur-Dropt, Baleysnagues, Duras, Esclottes, Lévignac-de-Guyenne, Loubès-Bernac, Monteton, Moustier, Pardailan, Saint-Astier, Sainte-Colombe-de-Duras, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sermin, Savignac-de-Duras, Villeneuve-de-Duras ;

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

Mesdames et messieurs les Présidents :

de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
de la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne ou son représentant,
de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
de la Fédération départementale des chasseurs du Lot et Garonne ou son représentant,
de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Gironde ou son représentant,
de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Lot et Garonne ou son représentant,
du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde ou son représentant,
de l'association départementale des piégeurs agréés du Lot et Garonne ou son représentant,
de la SEPANSO ou son représentant.

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat

-M.le Préfet de la Gironde ou son représentant,
-M.le Directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
-M.le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
-M.le Directeur départemental des Territoires du Lot et Garonne ou son représentant,
-M.le Chef de brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant,
-M.le Chef de brigade de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
-M.le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
-M.le Délégué régional de l'Agence de Service de Paiement (ASP) ou son représentant,

Personnalités qualifiées

- M. le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels ou son représentant,
- M. le Président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

Article 3 : Le comité de pilotage est présidé par le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde. Le comité se réunit à l'initiative de son président et peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, Madame la Sous-Préfète de Langon, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le
22 NOV. 2011
M. le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer, et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint,

Jean-Luc IEMMOLO

II. 4. Opérateur du DOCOB

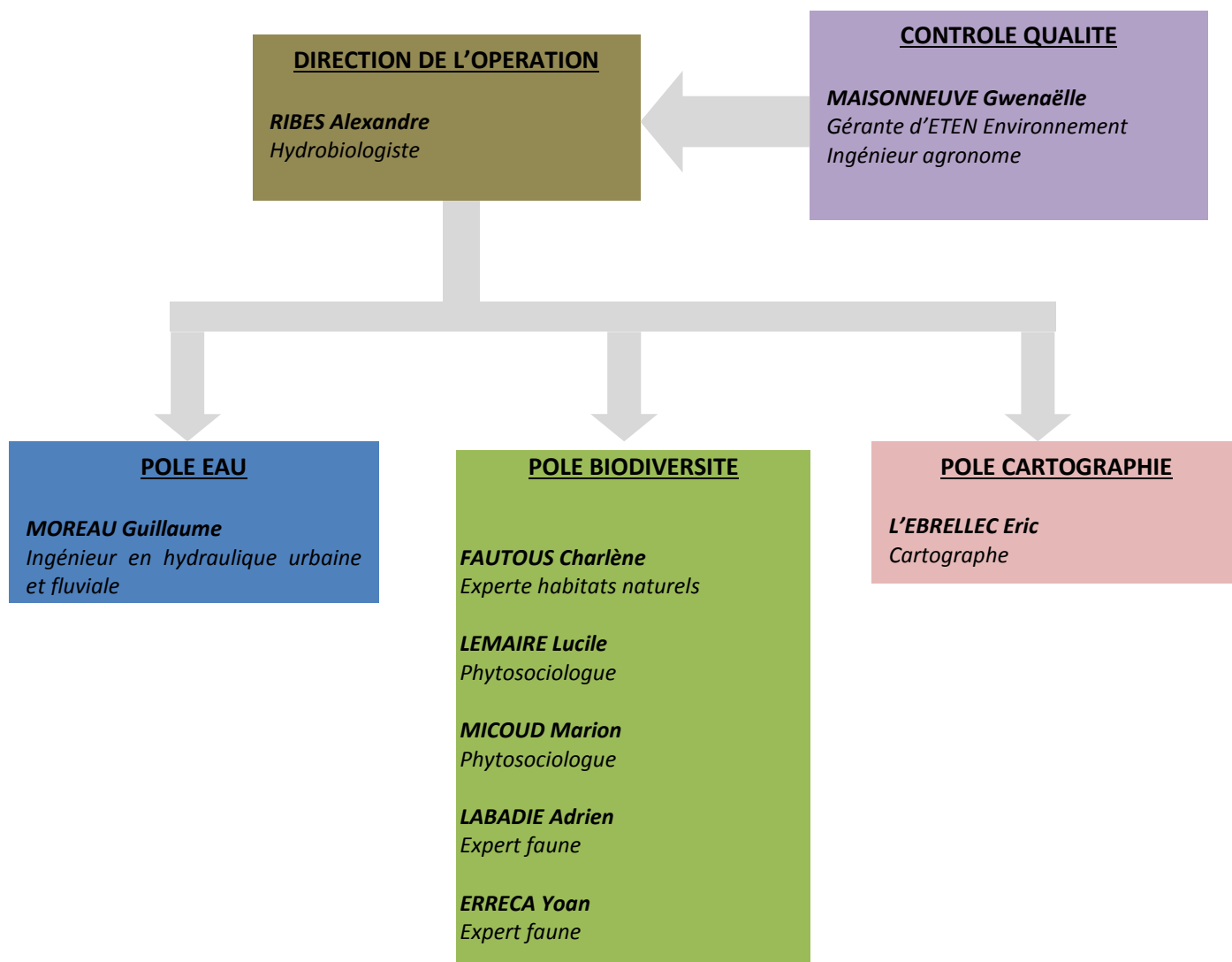
II. 4. 1. ETEN Environnement



ETEN Environnement est un bureau d'étude constitué d'ingénieurs conseils intervenant dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement.

Plusieurs membres d'ETEN Environnement des agences Aquitaine et Midi-Pyrénées sont affectés à cette mission.

II. 4. 2. L'équipe affectée à la mission



Présentation du Site Natura 2000

I. Le site Natura 2000 du Dropt

Source des données

- Formulaire standard de données du site Natura 2000 du Dropt (INPN, 2013)
- Diagnostic préalable du site Natura 2000 FR7200692 du « Réseau Hydrographique du Dropt » (CEN Aquitaine, 2011)

Un site Natura 2000 de type « cours d'eau »

La partie aval du réseau hydrographique du Dropt, de sa confluence avec la Garonne en Gironde (33) jusqu'à Allemans-du-Dropt en Lot-et-Garonne (47), a été proposée le 30 avril 2002 comme site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore (cf. Figure 2).



Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 du Dropt
(Source : INPN, 2013)

Le périmètre du site s'étend sur 2450 ha le long du Dropt et de ses affluents permanents (cf. Tableau 1), lui conférant cet aspect très linéaire. La surface de ce périmètre est pour 72% situé en Gironde et 28% en Lot et Garonne.

☞ **La localisation et la cartographie du site Natura 2000 au 1/25000^{ème} sont disponibles en pages 4 et 5 à 28 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.**

**Tableau 1 : Réseau hydrographique inclut dans le site Natura 2000 du Dropt
(Source : diagnostic préalable du CEN Aquitaine, 2011)**

Réseau hydrographique du Dropt	
•	le Dropt (d'Allemans du Dropt à son exutoire)
•	la Vignague + affluents
•	ruisseau du Marquelot + affluents
•	l'Andouille + affluents
•	le Ségur + affluents
•	ruisseau de la Lane + affluents
•	ruisseau de Piquet + affluents
•	ruisseau de Dousset + affluents
•	la Dourdèze + affluents
•	le Saute-bouc + affluents
•	ruisseau de Sautebouc + affluents
•	ruisseau de Malromé + affluents
•	ruisseau de Guillaumet + affluents
•	ruisseau du Jonquet + affluents
•	Rieutord + affluents
•	nombreux petits affluents directs du Dropt

Le Dropt, milieu de vie du Vison d'Europe et du Toxostome

Le choix de l'éligibilité du Dropt comme site d'intérêt communautaire s'est justifié par la présence de deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat : le premier est le Vison d'Europe, un petit mammifère à la situation très préoccupante et le second est un poisson, le Toxostome, aussi appelé la Sophie.

Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire ayant servies à la désignation du site

Code	Nom scientifique	Nom Vernaculaire
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome

II. Données abiotiques

II. 1. Climatologie

Méthode

La climatologie est reprise d'après le diagnostic préalable du site Natura 2000 FR7200692 du « Réseau Hydrographique du Dropt » (CEN Aquitaine, 2011)

Un climat océanique doux et humide

Le site est localisé dans le domaine « atlantique », caractérisé par de faibles amplitudes thermiques au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et des précipitations abondantes. Le climat du site est marqué par des hivers doux, des températures estivales agréables ainsi que des pluies relativement fréquentes et réparties tout au long de l'année.

Les précipitations, liées aux perturbations venant de l'océan Atlantique, se produisent essentiellement à l'automne et au printemps mais restent élevées en été. L'automne offre un climat sec et encore chaud. La zone se semble pas présenter de sécheresse estivale mais des conditions locales peuvent accentuer le manque d'eau tels des sols perméables et en pente, le ruissellement important et des précipitations fortes mais périodiques. Les pluies peuvent parfois être très importantes et donc faire rapidement varier les débits des cours d'eau. L'évapotranspiration moyenne du 1er mai au 1er septembre est de 490 mm (source : Syndicat de réalimentation du Dropt, 2003).

La température moyenne annuelle est de 14°C. Les amplitudes quotidiennes sont faibles, avec peu de jours de gelées (28 par an). Les températures élevées sont plus fréquentes.

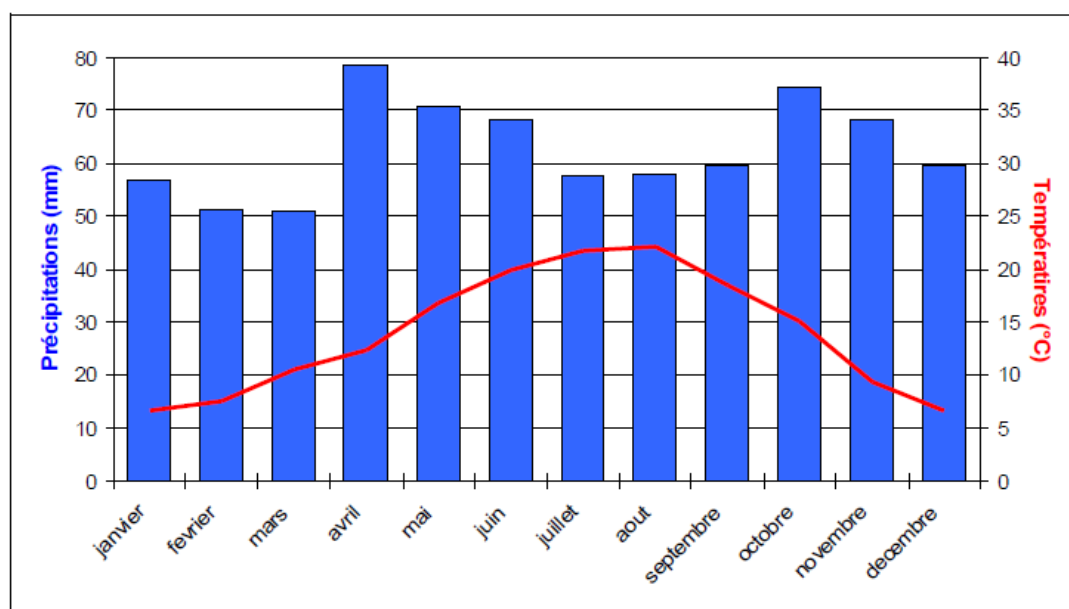


Figure 3 : Diagramme ombrothermique des moyennes entre 1987 et 2008
Données moyennes entre 1987 et 2008. Station de Douzains (47)
(Source : Météo France – Traitement CEN Aquitaine)

Interactions avec le site Natura 2000

Le climat océanique a été favorable en Europe Occidentale à l'installation et aux activités des Hommes depuis la préhistoire. Dans les régions de climat océanique, les densités humaines sont par conséquent moyennes ou fortes (comparaison à l'échelle planétaire) et les activités agricoles sont généralement développées. La sécheresse et le gel y étant des phénomènes rares et d'une faible intensité, la polyculture et l'élevage occupe de larges espaces, en fonction de la nature du sol. Le bassin du Dropt est par conséquent propice à l'installation des hommes et de leurs activités, notamment agricoles. Cette installation suppose un aménagement important de l'espace (urbain ou agricole) et donc une pression importante sur les milieux naturels.

II. 2. Géologie

Méthode

La géologie du site est réalisée d'après :

- Géodiag, 2007
- DIREN Aquitaine, 1994
- Diagnostic préalable du site Natura 2000 FR7200692 du « Réseau Hydrographique du Dropt » (CEN Aquitaine, 2011)

Une structure argileuse et une vallée alluviale à faible pente

Le bassin versant du Dropt repose sur un substrat majoritairement molassique argilo-silteux intercalé de formation calcaire (source : Géodiag, 2007 et DIREN Aquitaine, 1994).

La vallée alluviale n'excède que rarement 1km de large avec une pente moyenne faible de la source à la confluence (1,3%) ce qui explique la présence d'un faciès de type lentique à limons et sables fins. D'un point de vue géologique, le site se situe sur des roches sédimentaires d'origine tertiaire et quaternaire.

Dans les vallées se sont déposées les différentes terrasses alluviales quaternaires constituées de sables, graviers et galets dans une matrice sablo-argileuse ou argileuse à l'exception des alluvions actuels argilo-tourbeux. C'est le cas en particulier de la vallée du Dropt en lui-même et de ses principaux affluents (l'Andouille, le Ségur, la Dourdèze, le Dousset, le Malromé, ...).

Les versants sont constitués essentiellement de limons et argiles sableuses de l'Holocène au Pléistocène. Le réseau hydrographique secondaire est alors directement concerné par des formations datées de l'Éocène supérieur à l'Oligocène inférieur. À dominante fluviatile et fluvio-lacustre, ces formations sont constituées de sables plus ou moins argileux, argiles sableuses et de molasses.

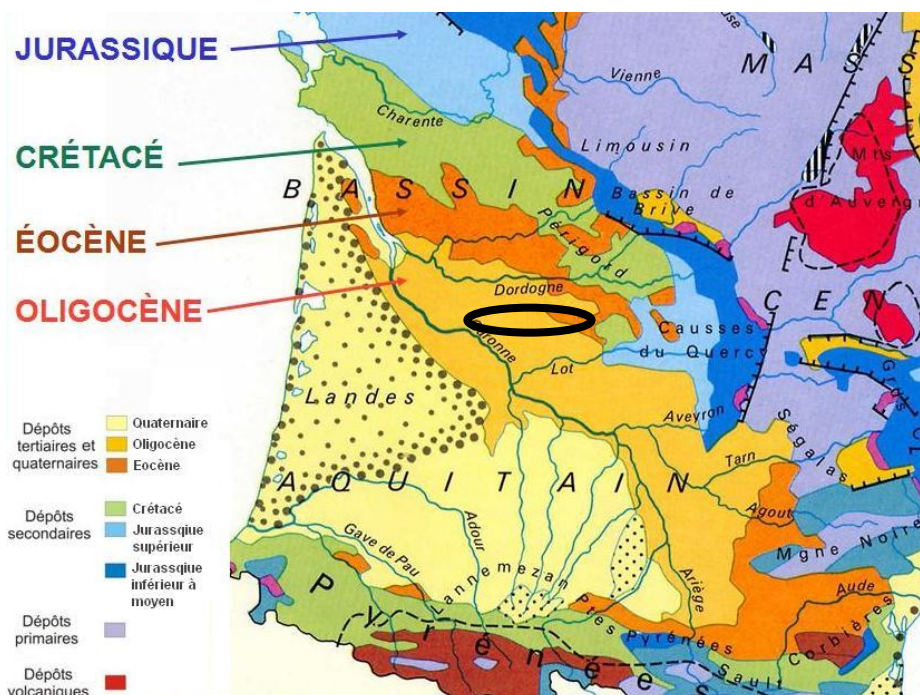


Figure 4 : Localisation du bassin du Dropt (ellipse noire) sur la carte géologique simplifiée de l'Aquitaine (Source : SIGES Aquitaine)

Interactions avec le site Natura 2000

La structure argileuse de la plus grande partie du bassin favorise le ruissellement et les phénomènes de crues. Dans un site de type cours d'eau comme le Dropt, la fréquence et l'importance des crues jouent un rôle capital dans la connexion et la fonctionnalité des milieux aquatiques situés dans la plaine d'inondation, surface constituant en grande partie le site Natura 2000. En effet lors des débordements de la rivière, l'eau va venir «s'épancher» et être en partie « absorbée » par les zones humides, sièges d'une grande biodiversité.

La faible pente du cours d'eau confère au Dropt un écoulement naturellement lent, qui, en cas d'aménagements accentuant ce phénomène (seuils, barrages...), le rend plus sensible à l'eutrophisation, soit l'asphyxie des eaux par prolifération d'algues et végétaux aquatiques.

III. Les paysages du site Natura 2000 du Dropt

Méthode

L'analyse paysagère du bassin dans lequel s'inscrit le site Natura 2000 du Dropt est réalisé d'après :

- L'Atlas des paysages de Gironde – CG 33
- Paysage de Lot et Garonne – CAUE 47

Cinq entités Paysagères

L'analyse paysagère de la partie aval du bassin du Dropt correspondant au site Natura 2000 révèle cinq entités paysagères :

- La vallée du Dropt ;
- Les Terreforts ;
- L'entre deux mers de Sauveterre ;
- L'entre deux mer nord ;
- Les collines de la Réole.

Le Dropt et sa vallée

Lorsque le Dropt pénètre sur le site Natura 2000, sa vallée offre une limite nord toute en transition entre les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne. Cette large vallée aux coteaux à faible pente exprime ainsi cette double influence à travers son architecture et son paysage. Cet enchaînement de coteaux amollis, aux larges ondulations, traversé par la plaine du Dropt, est le territoire de rencontre de la vigne et du blé. Ses larges parcelles, entre lesquelles viennent s'immiscer quelques bosquets de chênes et de pins maritimes en rupture de pente, épousent harmonieusement le relief. L'activité agricole, intensifiée, tend à donner naissance à un paysage proche de l'openfield. Prairie et arboriculture, mais également l'ossature végétale constituée par la forêt de rive et la maille bocagère, viennent toutefois enrichir cette occupation agricole de façon non négligeable.

Ensuite, à son sortir de Lot-et-Garonne, le Dropt s'écoule sur une vingtaine de kilomètres en territoire girondin, avant de se jeter dans la Garonne à Caudrot. Au fil de ce parcours, il trace de nombreux petits méandres dans une vallée plate, délimitée de façon très nette par des versants pentus. Le lit majeur de la rivière dessine un paysage majoritairement céréalier, agrémenté de prairies pâturées se concentrant plutôt en pied de coteaux et bien préservé de l'urbanisation.

☞ **Communes du site Natura 2000 concernées** : Allemans-du-Dropt ; Auriac-sur-Dropt ; Bagas ; Baleysagues ; Casseuil Cours-De-Monsegur ; Coutures ; Dieulivol ; Duras ; Gironde-Sur-Dropt, Landerrouet-Sur-Segur ; Le Puy ; Les Esseintes ; Loubens Mesterrieux ; Monsegur ; Monteton Morizes ; Neuffons ; Pardailan ; Roquebrune ; Saint-Astier ; Saint-Geraud ; Saint-Jean-de-Duras ; Saint-Martin-De-Lerm ; Saint-Pierre-sur-Dropt ; Saint-Sernin ; Saint-Sulpice-De Guilleragues ; Sainte-Gemme ; Taillecavat.



Figure 5 : Vallée du Dropt à Le Puy
(Source : Atlas des Paysages de la Gironde)

Les Terreforts lot-et-garonnais

Les Terreforts sont une entité lot et garonnaise formée d'un vaste plateau au relief peu prononcé, rythmé par le moutonnement de douces collines molassiques et sillonné par un réseau hydrographique dense. Cette entité se caractérise par un terroir formé par une terre lourde et difficile: "les terreforts". Toutefois elle fait preuve d'une grande diversité de cultures. Céréales et oléagineux occupent de vastes parcelles, complétées par une arboriculture dominée par le prunier d'Ente. Les bas-fonds plus compacts restent ouverts aux prairies permanentes. Ce territoire conserve néanmoins une ossature végétale très présente. Des boisements très morcelés et de petites dimensions (bois et bosquets) complètent la structure arborée déjà présente (haies, alignements et sujets isolés) ajoutant de ce fait une certaine valeur qualitative au paysage.

☞ **Communes du site Natura 2000 concernées :** *Allemans-du-Dropt ; Bagas ; Cours-de-Monsegur ; Duras ; Fosses-et-Baleyssac ; Gironde-sur-Dropt ; Les Esseintes ; Levignac-de-Guyenne ; Loubens ; Monsegur ; Monteton ; Moustier ; Roquebrune ; Saint-Geraud ; Saint-Hilaire-De-La-Noaille ; Saint-Pierre-Sur-Dropt ; Saint-Seve ; Saint-Sulpice-De-Guilleraques ; Saint-Vivien-De-Monsegur ; Sainte-Gemme ; Taillecavat.*



Figure 6 : Terreforts du Lot et Garonne
(Source : CAUE 47)

Les collines de la Réole

Bien délimitées par les vallées de la Garonne et du Dropt, les collines de La Réole s'inscrivent sur toute la partie sud de la partie aval du bassin du Dropt, dans la continuité des Terreforts, paysages du Lot-et-Garonne voisin. Sur un territoire d'une vingtaine de kilomètres par dix environ, les nombreux vallons dessinent des reliefs collinéens assez vifs, plus marqués dans la partie sud. A l'exception de La Réole, ville fluviale importante implantée sur le débouché de deux vallons, cette unité reste peu habitée, et le maillage viaire est constitué de routes de desserte principalement locales. Les paysages y sont composés d'éléments variés : vignes, cultures, pâtures et boisements alternent selon les reliefs, tandis que les coteaux sud, surplombant la Garonne, présentent des milieux naturels calcaires riches.

☞ **Communes du site Natura 2000 concernées** : *Allemans-du-Dropt ; Bagas ; Cours-de-Monsegur ; Duras ; Fosses-et-Baleyssac ; Gironde-sur-Dropt ; Les Esseintes ; Levignac-de-Guyenne ; Loubens ; Monsegur ; Monteton ; Moustier ; Roquebrune ; Saint-Geraud ; Saint-Hilaire-De-La-Noaille ; Saint-Pierre-Sur-Dropt ; Saint-Seve ; Saint-Sulpice-De-Guilleragues ; Saint-Vivien-De-Monsegur ; Sainte-Gemme ; Taillecat.*



Figure 7 : Vallon du Marquetot
(Source : Atlas des Paysages de la Gironde)

L'entre deux mer nord

L'entre deux mers nord se situe au Nord Est du bassin relatif au site Natura 2000 du Dropt. Le long coteau abrupt de cette entité est échancré par de nombreux vallons. Ces petits affluents sculptent le socle calcaire de l'Entre-Deux-Mers en un paysage collinéen dominé par la viticulture. A l'exception du bourg de Pellegrue, l'urbanisation reste assez lâche sur cette partie du bassin.

☞ **Communes du site Natura 2000 concernées** : *Auriolles ; Baleyssagues ; Camiran ; Castelmoron-D'albret ; Caumont ; Cazaugitat ; Coutures ; Dieulivol ; Esclottes ; Landerrouat ; Landerrouet-sur-Segur ; Le Puy ; Les Esseintes ; Loubes-Bernac ; Mesterrieux ; Neuffons ; Pellegrue ; Rimons ; Riocaud ; Saint-Astier ; Saint-Ferme ; Saint-Hilaire-Du-Bois ; Saint-Martin-de-Lerm ; Saint-Martin-du-Puy ; Saint-Sernin ; Sainte-Colombe-De-Duras ; Sauveterre-de-Guyenne ; Savignac-de-Duras ; Soussac ; Villeneuve-de-Duras.*



Figure 8 : Paysage de l'Entre Deux Mers Nord
(Source : Atlas des Paysages de la Gironde)

L'entre deux mers de Sauveterre

Localisé sur la partie centrale de la moitié Nord du bassin du site Natura 2000 du Dropt, cette entité n'est pas marquée par des reliefs importants et constitue un plateau doucement ondulé, principalement dédié à la viticulture. Sauveterre-de-Guyenne, est la commune principale de cette entité du bassin du Dropt, autour desquelles l'habitat reste assez peu dense, réparti de façon lâche sur le maillage des nombreuses petites voies.

- ☞ **Communes du site Natura 2000 concernées :** Camiran ; Caumont ; Cazaugitat ; Cleyrac ; Morizes ; Saint-Exupery ; Saint-Felix-de-Foncaude ; Saint-Hilaire-du-Bois ; Saint-Laurent-du-Bois ; Saint-Laurent-du-Plan ; Saint-Martial ; Saint-Martin-de-Lerm ; Saint-Martin-du-Puy ; Saint-Sulpice-de-Pommiers ; Sainte-Foy-La-Longue ; Sauveterre-de-Guyenne.



Figure 9 : Environs de Sauveterre de Guyenne
(Source : Atlas des Paysages de la Gironde)

Interactions avec le site Natura 2000

Malgré la diversité des paysages, l'analyse des paysages confirme la vocation agricole des différents secteurs sur lequel s'étend le site Natura 2000. L'agriculture apparaît donc comme un aménageur important du bassin versant et va par conséquent influencer fortement sur les milieux naturels qui s'y trouvent.

Diagnostic de l'existant

I. Aire d'étude

Une prise en compte du lit majeur

Le site Natura 2000 du Dropt est un site de type cours d'eau. Un cours d'eau est un collecteur alimenté par des sources, des nappes phréatiques et des eaux de ruissellement, qui trouvent leur origine dans les précipitations. Suivant l'intensité de ces précipitations, le cours d'eau occupe des espaces différents. Lorsqu'elles sont faibles ou moyenne, l'été par exemple, les eaux s'écoulent dans un espace appelé le lit mineur, partie occupée la majeure partie du temps et assurant la fonction d'écoulement. Ce lit mineur est délimité par les berges. Lorsque les précipitations sont abondantes, l'apport important d'eau fait parfois sortir le cours d'eau de cet espace qui s'étend alors dans son lit majeur ou plaine d'inondation.

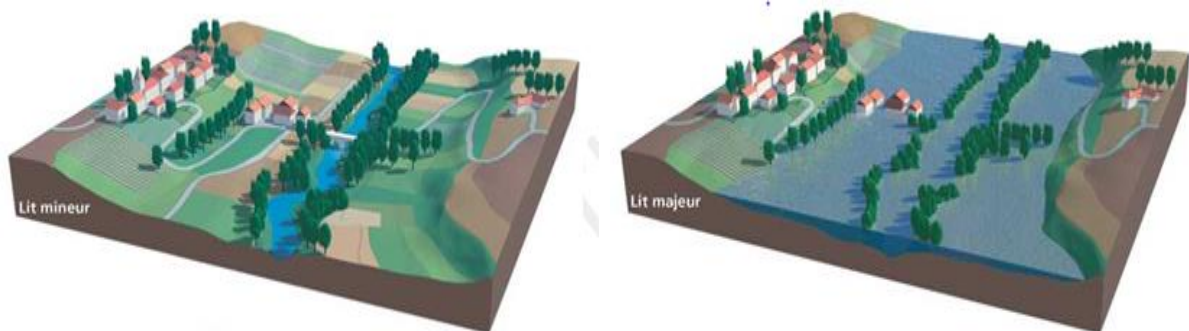


Figure 10 : Modélisation du lit mineur et du lit majeur
(Source : DDTM du Nord)

Les milieux aquatiques des fonds de vallées : siège d'une incroyable biodiversité

En fonctionnement naturel, les milieux de fond de vallée composant le lit majeur permettent lors du débordement de stocker l'eau. A l'inverse, lorsque le niveau du cours d'eau est au plus bas, ces milieux restituent une partie de l'eau stockée et viennent réalimenter le cours d'eau. Ces annexes hydrauliques du cours d'eau jouent donc un rôle très important dans son fonctionnement. Outre ce rôle hydraulique et ces échanges chroniques, les variantes d'humidité et d'hydraulicité rencontrées dans le lit majeur forment une multitude d'écosystèmes, permettant le développement d'une multitude d'espèces végétales et animales.

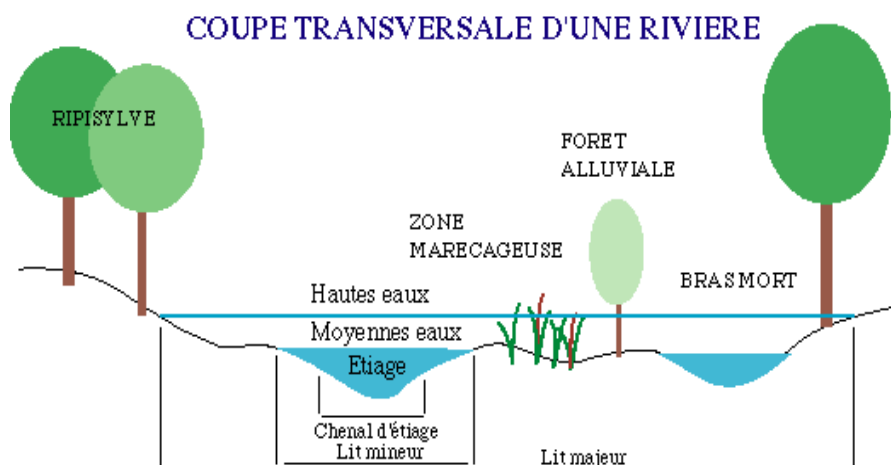


Figure 11 : Schéma représentant la diversité des milieux aquatiques dans le lit majeur
(Source : inconnue)

En raison de cette richesse écologique des milieux aquatiques des fonds de vallées et pour plus de cohérence écologique et fonctionnelle, le choix s'est porté sur la définition d'une aire d'étude s'étendant au lit majeur des cours d'eau inclus dans le site Natura 2000 du Dropt.

Les limites de l'aire d'étude définie ici s'étendent des cours d'eau jusqu'aux premières courbes de niveau topographique (+ 5 mètres), ajusté au contour des grands ensembles naturels et sub-naturels. Les ensembles urbains sont dans la mesure du possible exclus de cette aire d'étude. Sa surface représente 10960 hectares.

L'ensemble des relevés habitats naturels et des prospections faune sont effectués sur l'aire d'étude.

☞ *La cartographie de l'aire d'étude est présentée en pages 30 à 52 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.*

II. Étude de faune d'intérêt communautaire

II. 1. Les espèces inscrites au FSD

Deux espèces d'intérêt communautaire sont recensées dans le FSD (formulaire standard de données) du site Natura 2000 du Dropt : le Vison d'Europe, un petit mammifère au bord de l'extinction en Aquitaine et le Toxostome, un poisson également appelé la Sofie.

Tableau 3 : FSD du site Natura 2000 du Dropt
(Source : d'après INPN, 2011)

Code	Nom	Population					Évaluation			
		Statut	Taille min.	Taille max.	Unité	Abondance	Qualité	Pop	Conserv	Isol
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Res	-	-	Ind.	Prés	2%≥p>0%	Bon	Non-isolée	Bonne
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Res	-	-	Ind.	Prés	2%≥p>0%	Bon	Non-isolée	Bonne

Rés : Résidence

Conc : Concentration

Repro : Reproduction

Prés : Présente

Pop : population

Conserv : conservation

Isol : isolation

L'objectif de la présente étude est d'actualiser et compléter ce FSD, c'est-à-dire de renseigner les données (présence, répartition, milieux de vie, effectifs...) sur les espèces qui y sont inscrites et celles qui peut-être le seront.

II. 2. Stratégie générale de l'étude

II. 2. 1. Une recherche ciblée sur les espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Dropt étant désigné au titre de la Directive Habitat Faune Flore, **les prospections faune sont ciblées sur les espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitat Faune Flore**. Ces espèces sont couramment appelées « **espèces d'intérêt communautaire** ».

Néanmoins, il est évident qu'au vu des caractéristiques propre au site Natura 2000 du Dropt ainsi qu'à l'aire de répartition des différentes espèces, la totalité des espèces faisant l'objet d'une inscription en Annexe II ne sont pas présentes au sein de l'aire d'étude.

La première partie du travail a donc consisté à définir quelles espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat étaient potentiellement présentes sur les sites Natura 2000 à partir :

- du Formulaire Standard de Données (FSD) du site ;
- du diagnostic préalable du site du Dropt réalisé par le CEN Aquitaine en 2011 ;
- de suivis scientifiques réalisés sur l'aire d'étude ;
- des données naturalistes sur le secteur d'étude ;
- d'ouvrages de références sur l'aire de répartition (localisation géographique) des espèces ciblées.

II. 2. 2. Une valorisation des données existantes

Le CEN Aquitaine a réalisé en 2011 un diagnostic préalable à l'élaboration du DOCOB. Ce document compile une grande partie des données et suivis naturalistes déjà existants sur le Dropt, ainsi que les résultats de campagnes de terrain réalisées par le CEN Aquitaine en 2010. Une grande partie du travail d'inventaire va donc être mené d'après ce document.

En complément de cette étude, des données de capture de mammifères d'intérêt communautaire ont été recueillies auprès de l'association de piégeurs agréés de la Gironde.

En ce qui concerne le volet piscicole, les données ont été recueillies auprès des fédérations de pêche du Lot et Garonne et de la Gironde (une partie de ces données transmises a été produite par l'ONEMA).

Sur la base de ces informations, pour les espèces ciblées dont les données de présence sont trop anciennes, trop partielles ou n'existent pas, des prospections de terrain sont engagées.

II. 2. 3. Des investigations de terrain pour les données manquantes

II. 2. 3. 1. Une étude bibliographique de chaque espèce

Pour chaque espèce nécessitant des investigations de terrain, une étude bibliographique est réalisée de façon à caractériser :

- les habitats et micro-habitats fréquentés (milieux de vie) ;
- les périodes d'activité maximale au cours de l'année (alimentation, reproduction...) et de la journée (espèce diurne ou nocturne, heures d'exposition maximale...) ;
- le comportement (facilement approchable ou farouche, ...) ;
- les techniques et méthodes à mettre en œuvre pour optimiser son observation (type d'approche, piégeage...).

Ce travail permet de définir dans quels types de milieux vivent les espèces et comment elles les utilisent. Il est réalisé à partir :

- d'ouvrages de références sur l'aire de répartition (localisation géographique) de chaque espèce ;
- des données et suivis naturalistes déjà existants sur l'espèce et sur ou à proximité de l'aire d'étude ;
- Etc.

II. 2. 3. 2. Un échantillonnage ciblé sur les habitats préférentiels

Les habitats préférentiels de chaque espèce sont ensuite recherchés sur l'aire d'étude du site Natura 2000, d'après une précartographie de l'ensemble des habitats naturels basée sur :

- la cartographie de l'occupation du sol ;
- les données cartographiques des habitats naturels déjà identifiés sur le site (CEN Aquitaine, 2011).

A partir de cette sélection, des échantillons (stations faisant l'objet de recherches) sont répartis de manière à être représentatifs des habitats sélectionnés. Les secteurs ayant déjà fait l'objet de relevés faunistiques par le CEN Aquitaine sont occultés dans les divers plans d'échantillonnages.

Remarques : toutes les espèces ne figurant pas à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore mais contactées lors des inventaires de terrain sont recensées.

☞ **La localisation des investigations de terrain est présentée en pages 102 à 124 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.**

II. 2. 4. Limites de la stratégie générale

Les limites du travail d'inventaire

Besnard et Salles (2010) citent deux principales limites auxquelles sont soumis les inventaires de façon générale. La première limite concerne la détection des individus. En effet, un inventaire ne dresse pas une liste exhaustive des espèces présentes dans un milieu puisqu'elles ne sont pas détectables avec la même facilité et ne sont pas toutes détectées. Un grand nombre de facteurs influencent cette détection. En premier lieu, il est possible de citer la biologie et l'écologie (rythmes d'activités, utilisation du milieu...), différentes selon les espèces et favorisant la détection de certaines par rapport à d'autres. L'effet observateur engendre également un biais important : expérience relative, affinité et familiarité avec certaines espèces, temps de prospection, fatigue.... Ainsi d'un observateur à l'autre les résultats peuvent être différents. La seconde concerne la nature non quantitative des inventaires. En effet, un inventaire ne nous apporte aucune information sur le nombre d'individus que compte la population.

Il est donc important de rappeler que la mise en place de ces campagnes d'inventaires permet de mettre en évidence la présence d'espèces patrimoniales. Elles permettent d'avoir une vision globale, même imprécise, du site et de définir des priorités d'études pour les futurs suivis. Ces limites concernent l'ensemble des protocoles utilisés dans la stratégie d'échantillonnage et seront à prendre en compte dans l'interprétation des données.

Une stratégie d'échantillonnage conditionnée par les espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitat

Une notion importante qui justifie la mise en place d'une stratégie d'échantillonnage est d'assurer la représentativité du système étudié (Besnard et Salles, 2010). Or sur cette étude, elle est conditionnée par les espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit d'un parti pris suite notamment au classement du site en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) qui vise à protéger ces espèces à l'échelle européenne. Ainsi le tirage des sites de prospection n'est pas aléatoire, entraînant un biais en faveur des espèces de la Directive Habitat. Les données ne seront donc pas représentatives de l'ensemble des espèces présentes sur le réseau hydrographique.

Une stratégie d'échantillonnage tributaire des données disponibles

Le choix des sites de prospection s'est fait en fonction des données disponibles. La plupart des informations sont issues des données existantes qui, à l'échelle d'une telle aire d'étude, présentent une certaine hétérogénéité suivant les secteurs. Ainsi concernant certains secteurs, la répartition des points de prospection est réalisée à partir de la précartographie (ETEN Environnement) ou de l'occupation du sol renseignant seulement les grands types de milieux. La précision et le choix des points de prospection est donc fonction de la précision des données disponibles.

L'accès à la propriété privée

La quasi-totalité du site est composée de terrains privés appartenant aux exploitants agricoles ou à des particuliers. Dans certains cas, s'il n'est pas possible de rencontrer directement le propriétaire ou si celui-ci s'oppose à la réalisation des inventaires sur ses propriétés, la prospection n'est pas réalisée.

II. 3. Compilation des données

II. 3. 1. Mammifères

II. 3. 1. 1. Loutre d'Europe

FSD

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) n'est pas citée dans le FSD du site Natura 2000 du Dropt. Néanmoins, le Dropt et ses affluents sont des cours d'eau, milieux de vie de ce mammifère. Qui plus est, l'espèce est en expansion sur le bassin de la Garonne et est recensée sur de nombreux site Natura 2000 voisins.

Une Loutre capturée sur le site Natura 2000

L'association des piégeurs agréés de Gironde recense la capture d'une Loutre le 01/05/2009 sur la Vignague à hauteur de Sauveterre de Guyenne

Une campagne de terrain spécifique à la Loutre

En l'absence de données complémentaires sur la présence de la Loutre et afin de mieux connaître la répartition de l'animal sur le site Natura 2000, une campagne de terrain destinée à la détection du mammifère est engagée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

La méthode de détection de la Loutre d'Europe reprend celle élaborée par le groupe « Loutre » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), la **méthode ISOS** (LIFE loutre). L'aire d'étude du site Natura 2000 est découpé selon le maillage UTM (Universal Transverse Mercator) en carrés de 10x10 km, chacun subdivisé en quatre carrés de 5x5 km, appelé maille. Dans chacune des mailles, un site de prospection est ensuite défini, contenant généralement une structure anthropique (ponts, barrages...) et un milieu favorable à l'espèce. 32 sites de prospections ont été ainsi répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude.



Exemple de site de prospection pour la Loutre (ETEN environnement)



Fèces de Loutre (ETEN Environnement)

La prospection consiste à relever les indices de présence de l'espèce (épreintes et empreintes) sur une des deux berges en parcourant 600m de linéaire (300m vers l'amont et 300m vers l'aval). De façon générale les épreintes sont souvent trouvées au niveau d'éléments anthropiques (rocher, surface bétonnée...). De plus, des zones d'atterrissements au niveau des ponts révèlent souvent ses empreintes. Lorsqu'un indice de présence de loutre est identifié, la maille est considérée comme positive et la prospection s'arrête.

Normalement, chaque site doit être prospecté lors de trois passages entre septembre et avril, pas moins de trois jours après un épisode pluvieux. Cependant, quelques libertés ont été prises concernant les dates de prospections fixées par le protocole ISOS. En effet, l'hiver et le printemps particulièrement pluvieux ont maintenu des niveaux d'eau particulièrement hauts, peu propice à la détection de l'espèce. Les prospections de terrain se sont donc déroulées en dehors des périodes indiquées dans le protocole ISOS, au cours du printemps.

Des traces de la Loutre sur l'ensemble du site Natura 2000

Les deux tiers des sites prospectés (soit 20 sur 32) ont révélé des indices de présence de la Loutre d'Europe (en quasi-totalité des fèces). Ces sites de contacts sont répartis de manière homogène sur l'ensemble de l'aire d'étude, indiquant une fréquentation de l'ensemble site Natura 2000 du Dropt par le mammifère.

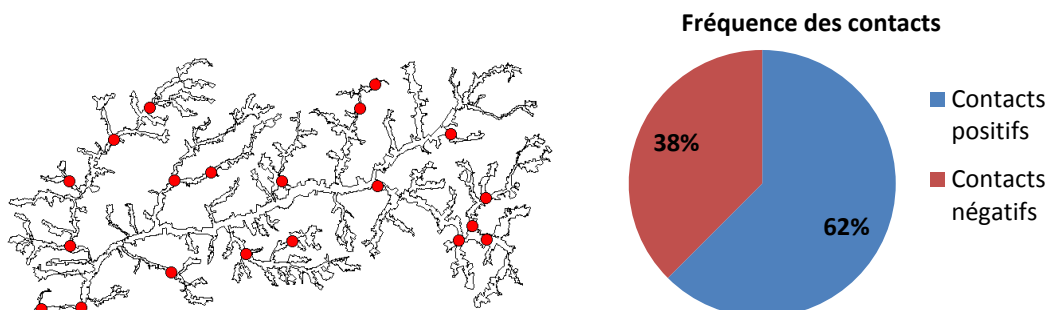


Figure 12 : A gauche, vue de la répartition des points de contacts de la Loutre à l'échelle de l'aire d'étude du site Natura 2000 du Dropt et à droite, diagramme de la fréquence des contacts de la loutre sur les sites prospectés

(Source : ETEN Environnement)

☞ *La cartographie des points de contacts et de l'habitat de la Loutre d'Europe sont respectivement disponibles en pages 199 à 221 et 361 à 383 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.*

Limites de l'étude

Le protocole ISOS offre une certaine vision de la répartition de la Loutre sur un territoire donné, mais n'amène cependant aucune notion quantitative sur les populations.

II. 3. 1. 2. Le Vison d'Europe

FSD

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt.

5 visons d'Europe capturés sur le Dropt entre 2000 et 2003

La campagne de capture du Vison d'Europe sur la façade Atlantique au cours de la Période 2000-2003 recense 4 contacts du Vison d'Europe sur le site Natura 2000 du Dropt (figure ci-dessous). Entre 2004 et 2006, 12 autres captures ont été réalisées principalement sur le Dropt, la Dourdène et la Vignague, sur les secteurs de Sauveterre de Guyenne, entre Monségur et Duras, et en Amont de Miramont de Guyenne (CEN Aquitaine, 2011).

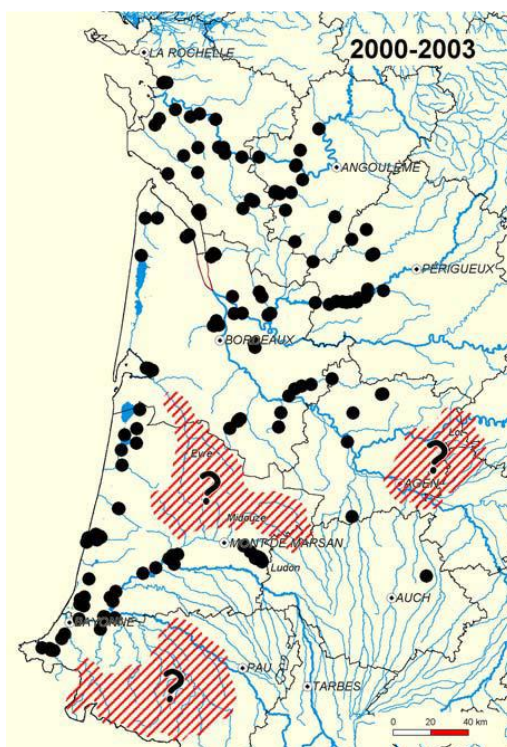


Figure 13 : Données de présence de visons d'Europe pour la période 2000-2003 (MAIZERET & al., 2002 et MISSION VISON D'EUROPE, 2003)

☞ *La cartographie des points de contacts du Vison d'Europe est disponible en page 386 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.*

La conservation du Vison d'Europe : une approche « habitat d'espèce »

Les sites Natura 2000 aquitains situés sur l'aire de répartition du Vison d'Europe, tel que le Dropt, font l'objet d'une approche « habitat » (DIREN Aquitaine, 2004). Cette approche suit une méthodologie élaborée par le CEN Aquitaine, qui a pour objectif d'identifier, préserver et restaurer les milieux de vie du petit mammifère. La mise en application de cette démarche fait l'objet d'un point spécifique. Le CEN Aquitaine a réalisé cette approche en 2011 sur l'ensemble du réseau hydrographique du Dropt. Cette étude est présentée dans le document annexe « Approche spécifique au Vison d'Europe ». Elle met notamment en évidence les grandes potentialités du site du Dropt dans la conservation du Vison d'Europe, en termes de présence de nombreux milieux de vie favorables au petit mammifère, de surface importante qu'ils représentent et de connexion entre eux.

II. 3. 1. 3. Chiroptères (chauves-souris)

FSD

Aucun Chiroptère n'est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt. Cependant, deux sites Natura 2000 à enjeux majeurs pour les chauves souris sont attenants au site du réseau hydrographique du Dropt :

- FR7200675 « Grotte de Saint Sulpice d'Eymet » ;
- FR7200699 « Grotte du Trou Noir ».

8 espèces de chauves souris d'intérêt communautaire fréquentent le site Natura 2000 du Dropt

Le DOCOB des Grottes du Trou Noir (CEN Aquitaine, 2008), situées à cheval sur les communes de Saint-Martin-du-Puy et de Saint-Martin-de-Lerm, indique que le site Natura du Dropt sert de territoire de chasse à 5 chauves-souris d'intérêt communautaire :

- le Petit Rhinolophe ;
- le Grand Rhinolophe ;
- le Petit Murin ;
- le Minioptère de Schreibers ;
- le Grand Murin.

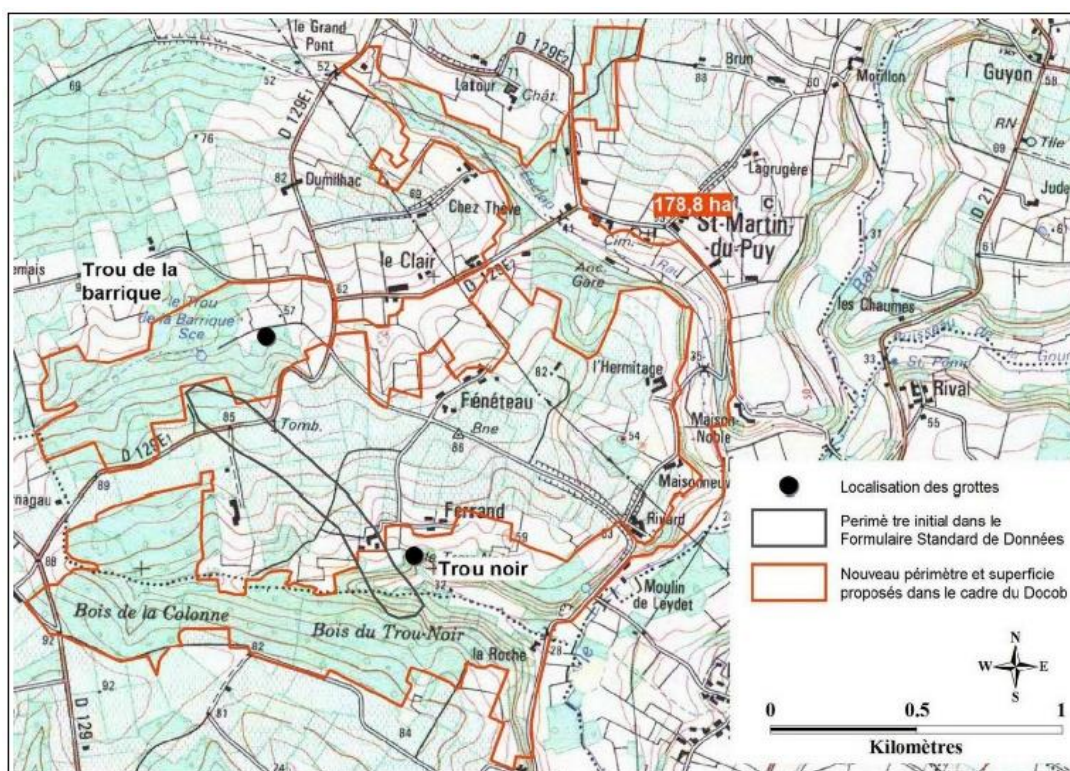


Figure 14 : Localisation des Grottes du Trou Noir
(Source : CEN Aquitaine, 2013)

De plus, le DOCOB de la Grotte de Saint Sulpice D'Eymet (CEN Aquitaine, 2013), située également à proximité immédiate du site Natura 2000 du Dropt (une dizaine de kilomètres), **recense 8 chauves souris d'intérêt communautaire** également susceptibles d'utiliser le Dropt pour la chasse:

- le Rhinolophe Euryale ;
- le Petit Rhinolophe ;
- le Grand Rhinolophe ;
- le Murin à oreilles échancrée ;
- le Grand Murin ;
- le Petit Murin ;
- le Murin de Bechstein ;
- le Minoptère de Schreibers.

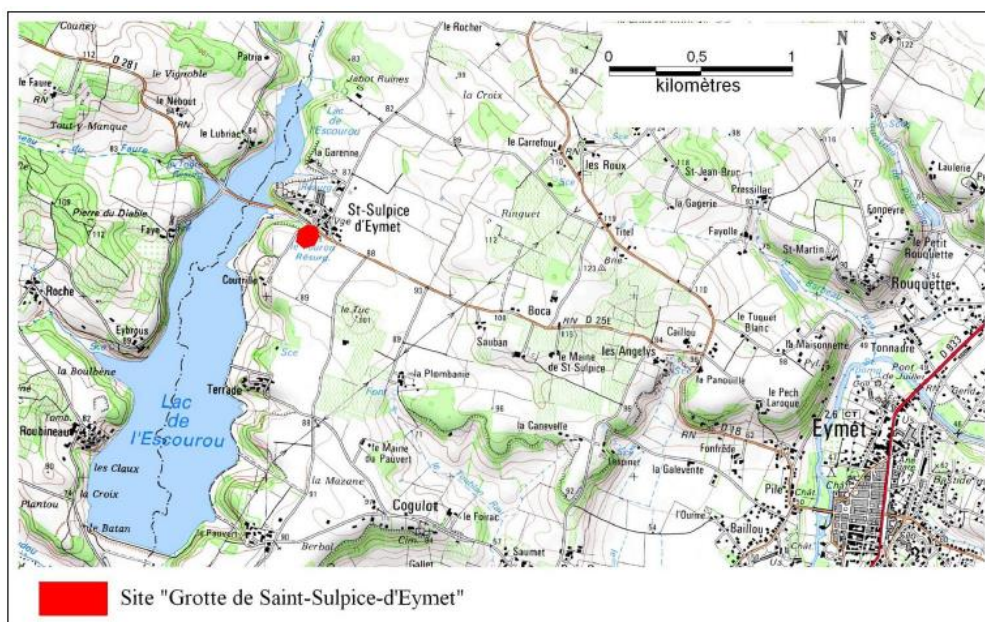


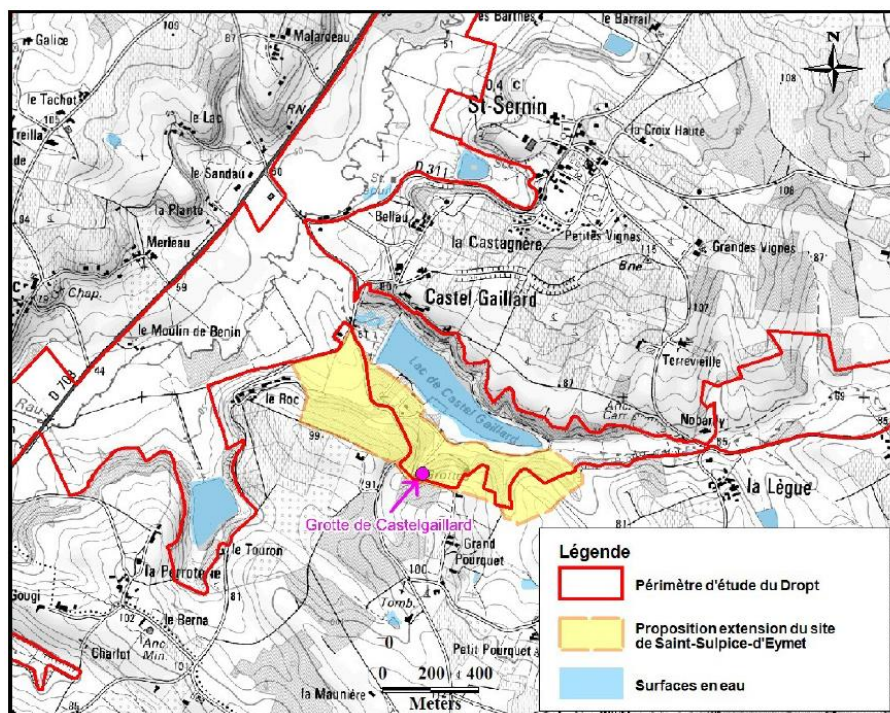
Figure 15 : Localisation de la Grotte de Saint-Sulpice-d'Eymet
(Source : CEN Aquitaine, 2013)

Les grottes du Lac de Castel Gaillard : un gîte pour 4 chauves souris d'intérêt communautaire.

Les inventaires menés dans le cadre du DOCOB de la Grotte de Saint Sulpice D'Eymet par le groupe chiroptères Aquitaine (GCA), indiquent que les grottes du Lac de Castel Gaillard, situées sur la commune de Saint Sernin et en périphérie immédiate du site Natura 2000 (à quelques mètres), servent de gîte à 4 chauves souris d'intérêt communautaire.

Tableau 4 : Espèces de chauve souris gîtant dans les grottes du lac de Castel Gaillard
(Source : DOCOB de la Grotte de Saint Sulpice D'Eymet)

Espèce	Effectif
Rhinolophe Euryale	5
Grand Murin	24
Petit Murin	11
Minoptère de Schreibers	2



Localisation des grottes du lac de Castel Gaillard
(Source : CEN Aquitaine, 2013)

Le site Natura 2000 du Dropt : un rôle clé dans le développement des chauves souris d'intérêt communautaire

Ce sont donc 8 chauves souris d'intérêt communautaire qui utilisent où sont susceptibles d'utiliser le site Natura 2000 du Dropt pour leur alimentation et leurs déplacements, dont 4 qui s'en servent également de gîte. Ces résultats soulignent l'importance du site Natura 2000 du Dropt dans l'accomplissement partiel ou total du cycle biologique de ces espèces.

II. 3. 2. Entomofaune (Insectes)

II. 3. 2. 1. Odonates et rhopalocères (libellules et papillons)

FSD

Aucun insecte n'est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt. Pourtant, d'après leurs aires de répartition, 5 espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques sont, potentiellement présentes sur le site :

- le **Damier de la succise** (*Lycanea dispar*);
- le **Cuivré des marais** (*Euphydryas aurinia*) ;
- l'**Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*);
- la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*);
- le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) .

2 libellules et 2 papillons d'intérêt communautaire observés sur le Dropt

Bruno Jourdain, naturaliste régional, signale la présence de 2 odonates d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude :

- l'**Agrion de mercure** a été contacté à 4 endroits différents de 2001 à 2007 ;
- la **Cordulie à corps fin** a été contactée depuis 2000 sur 10 endroits différents ;
- 6 **Damier de la succise** ont été observés sur la commune de Loubens en 2006.

De plus, les investigations de terrain menées par le CEN Aquitaine en 2010 ont confirmé et complété ces observations :

- l'**Agrion de mercure** a été contacté sur 10 sites supplémentaires ;
- la **Cordulie à corps fin** a été contactée à 11 endroits supplémentaires ;
- 2 **Damier de la Succise** isolés ont été contactés sur des prairies de la commune de Soussac par le CEN Aquitaine ;
- le **Cuivré des marais** a également été contacté à 5 endroits différents (essentiellement des individus erratiques).

Une campagne de terrain complémentaire à ces observations

Les investigations du CEN Aquitaine ont été couplées à l'inventaire des habitats naturels réalisés dans le cadre du diagnostic préalable. Les relevés destinés à l'identification des odonates et rhopalocères ont donc été conditionnés par cet inventaire et localisés sur certains secteurs du site. Le site Natura 2000 du Dropt étant un site de type cours d'eau et les libellules et papillons étant des indicateurs du fonctionnement et de la qualité des milieux aquatiques, ils présentent un enjeu particulier en termes de connaissance et de conservation sur ce type de site Natura 2000. Pour ces raisons et afin d'avoir une meilleure représentativité de la répartition de ces espèces sur le site Natura 2000 du Dropt, des investigations de terrain complémentaires à celles du CEN sont réalisées.

Une recherche ciblée sur les milieux aquatiques et prairies humides

En raison de la configuration spatiale du site (composé essentiellement des abords immédiats des cours d'eau), ainsi que de la similarité de leurs rythmes d'activités et de leurs milieux de vie, l'inventaire des odonates et des rhopalocères est réalisé de façon simultanée. Les recherches se focalisent sur les cours d'eau et plans d'eau (ruisseaux, rivières, fossés, marres, étangs...), utilisés comme sites de reproduction par les odonates (DOMMANGET, 1981), ainsi que les milieux prairiaux humides, habitat privilégié du Damier de la succise (*Eurodryas aurinia*) et du Cuivré des marais (*Lycanea dispar*)

(LAFRANCHIS, 2000). 22 sites de prospections sont ainsi répartis sur l'aire d'étude. Les sites ayant déjà fait l'objet de prospection par le CEN ne sont pas intégrés au plan d'échantillonnage, afin d'éviter les doublons.



Figure 16 : Exemples de milieux aquatiques prospectés sur le Dropt (prairie humide et mare)
(Source : ETEN Environnement)

Pour les deux groupes, les recherches s'appliquent exclusivement aux imagos. Les individus sont déterminés in-situ ou sont photographiés sous plusieurs angles de manière à être identifiés ex-situ. La détermination se fait à l'aide d'ouvrages spécialisés et utilisation de clés de détermination pour les rhopalocères (LAFRANCHIS, 2007) et pour les odonates (Wendler & Nüss, 1997).

Trois passages sont réalisés au cours des mois de mai, juin et juillet, correspondant aux périodes de vol des espèces ciblées (GRAND & BOUDOT, 2006 et LAFRANCHIS, 2000). Les inventaires sont effectués les jours (et au moment de la journée) où les conditions sont les plus favorables à la détection des espèces : de 10h à 18h (heures les plus chaudes de la journée), température supérieure à 14°C par temps ensoleillé ou supérieure à 17°C par temps couvert (nuages occupant au maximum 50% de recouvrement), vent inférieur à 30km/h.

De nouvelles observations d'Agrion de mercure et de Cordulie à corps fin en 2013

Six nouvelles populations d'Agrion de mercure ont été localisées, soit le contact de l'espèce sur un quart des sites échantillonnés. L'espèce paraît donc relativement courante sur le site Natura 2000. Les effectifs observés sont assez variables, de l'unité à la vingtaine d'individus. Les populations peuvent être localement abondantes. Du point de vue de l'habitat, l'Agrion de mercure a essentiellement été observé sur des fossés de drainage de prairies humides où la végétation était développée (*phragmitaies* et *typhaies*). Cette constatation avait également été faite par le CEN Aquitaine en 2010. L'espèce peut également être présente sur les fossés et canaux de drainage des parcelles de culture (Maïs), qui n'ont pas été intégrés au plan d'échantillonnage.

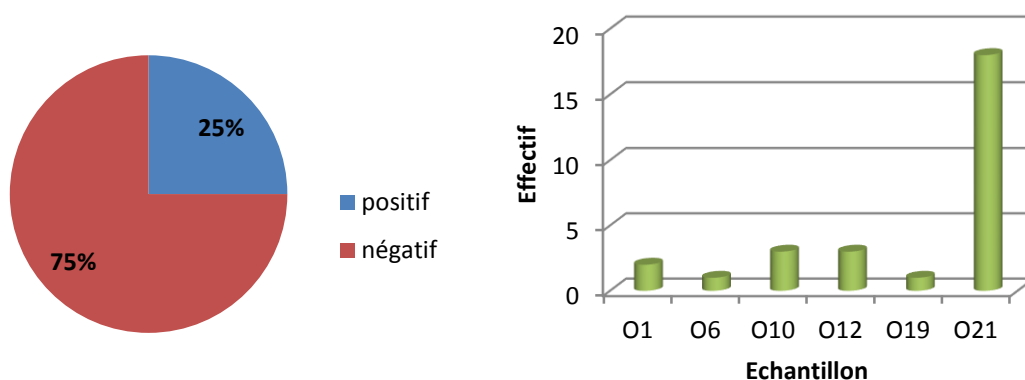


Figure 17 : A gauche, fréquence de contact de l'Agrion sur les sites prospectés et à droite, effectif (en individus) sur les sites de contacts de l'espèce.
(Source : ETEN Environnement)

La Cordulie à corps fin a été identifiée sur 3 nouveaux sites, soit le contact de l'espèce sur 12,5 % des sites prospectés. Cette espèce paraît plus rare que l'Agrion de mercure sur le site Natura 2000. Cependant, la détection de l'espèce n'est pas des plus aisées dans les buissons et arbustes qu'elle affectionne. De plus son vol assez rapide rend sa capture (lorsque nécessaire pour l'identification) parfois difficile. Pour ces raisons, l'état des populations de Cordulie à corps fin est souvent mal connu. L'espèce a principalement été contactée le long de la vallée du Dropt, sur la rivière en elle-même et sur les plans d'eau situés à proximité. Il en avait été de même lors des inventaires du CEN Aquitaine en 2010. Cependant, les inventaires de 2013 ont également permis le contact de l'espèce en tête de bassin de la Vignague, signe qu'elle est également capable de coloniser les petits ruisseaux du site Natura 2000.

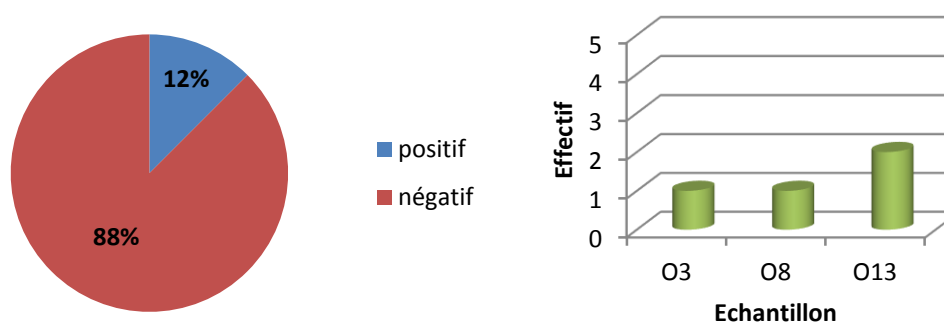


Figure 18 : A gauche, fréquence de contact de la Cordulie à corps fin sur les sites prospectés et à droite, effectif (en individus) sur les sites de contacts de l'espèce.
(Source : ETEN Environnement)

☞ **La cartographie des points de contacts des insectes d'intérêt communautaire est disponible en pages 199 à 221 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport. Les habitats du Cuivré des marais et du Damier de la Succise sont cartographiés en pages 292 à 314 de ce même atlas, ceux de la Cordulie à corps fin en pages 315 à 337 et de l'Agrion de Mercure en pages 338 à 360.**

Pas de nouvelle observation de papillons d'intérêt communautaire en 2013

Les prospections de 2013, malgré le contact de 36 espèces de papillons, n'ont pu permettre de localiser de nouvelles populations de Cuivré des marais et Damier de la Succise. Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'autres populations sur le site, mais est plutôt la conséquence d'événements climatiques de 2013 défavorables à l'observation de certaines espèces de papillons.

Une détection des papillons entravée par les conditions climatiques

Les conditions climatiques défavorables aux moments clés du développement des espèces, comme l'hiver et le printemps exceptionnellement pluvieux de l'année 2013, peuvent avoir des conséquences très négatives sur les populations de rhopalocères. Ces conséquences peuvent aller d'un simple retard d'émergence à une diminution voire extinction de certaines populations selon l'importance et la succession de ces événements.

Par ailleurs, les conditions climatiques particulières de l'année 2013 ont également bouleversé le calendrier des travaux agricoles. En effet, le retour très tardif des « beaux jours » a coïncidé avec d'importants travaux de fauche, fenaison et ensilage d'herbe, engagés par les éleveurs pour rattraper leur retard dans la constitution des stocks de fourrage destinés à l'alimentation du bétail. Or une fois fauchée, la détection des Rhopalocères sur les prairies devient difficile.

Idéalement, une prairie devait faire l'objet de trois passages dans la saison (Cf. protocole STERF). Les prairies étant généralement fauchées au moins une fois avant la fin du troisième passage, cette fréquence de prospection n'a pas pu être respectée pour tous les sites sélectionnés. De façon générale, chaque prairie fut prospectée à deux reprises, et dans certains cas une seule fois.

Cette année n'a donc pas été particulièrement favorable à l'observation de certains rhopalocères. Il est par conséquent probable que les résultats en terme de répartition du Cuivré des marais et du Damier de la Succise sur le site Natura 2000 soient quelques peu sous estimés.

II. 3. 2. 2. Coléoptères

FSD

Aucun coléoptère n'est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt. Cependant 3 espèces de coléoptères d'intérêt communautaire, d'après leurs aires de répartition, sont potentiellement présentes sur le site :

- le **Lucane cerf-volant** ;
- le **Grand capricorne** ;
- la **Rosalie des Alpes**.

Deux coléoptères d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 du Dropt

Les inventaires entomologiques menés par le CEN Aquitaine en 2010 indiquent la présence de 2 coléoptères d'intérêt communautaire sur le site :

- le **Lucane cerf-volant**, contacté en 13 lieux différents du site. Dans le diagnostic préalable du CEN Aquitaine réalisée en 2011, le Lucane cerf-volant n'est pas considéré comme une espèce rare sur le site.
- le **Grand capricorne**, dont des indices de présence (trous d'émergences et élytre) ont été observés en 5 endroits du site, ainsi qu'un mâle vivant sur la commune de Camiran.

La Rosalie des Alpes n'a pas été contactée lors des inventaires du CEN Aquitaine. Néanmoins, la présence de l'espèce est avérée en Gironde (Touroult & INPN, 2014). En plaine, la Rosalie se rencontre principalement sur des Saules ou des Frênes, âgés, aussi bien sur des arbres isolés que dans des allées arborées ou des ripisylves (Bensettiti & Gaudillat, 2004). L'espèce reste donc potentiellement présente dans les boisements rivulaires du Dropt.

☞ ***La cartographie des points de contacts des coléoptères d'intérêt communautaire est disponible en pages 199 à 221 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport. Les habitats du Lucane cerf volant et du Grand Capricorne sont cartographiés en pages 269 à 291 de ce même atlas.***

II. 3. 3. Herpétofaune

II. 3. 3. 1. Amphibiens

FSD

Aucun Amphibien n'est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt. Néanmoins, le Dropt est situé dans l'aire de répartition du **Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**, dont la présence est évaluée certaine en Gironde (INPN, 2013).

Une recherche ciblée sur les milieux de vie préférentiels du sonneur à ventre jaune

L'habitat terrestre du Sonneur à ventre jaune est généralement composé d'une mosaïque de milieux ouverts (prairies ou pâtures) et de boisements (Aulnaies, aulnaies-frênaies, chênaies acides...) (Acemav coll. *et al.*, 2003). Cette espèce occupe, de préférence, des plans d'eaux stagnantes peu profonds et bien ensoleillés (Bensettiti et Gaudillat, 2004). Acemav *et al.* (2003) précisent également que son habitat aquatique est souvent d'origine humaine. Ainsi les deux paramètres conditionnant le choix des sites de prospection sont la présence d'un milieu aquatique favorable au Sonneur à ventre jaune et la présence simultanée de milieux ouverts et de boisements. Dix-huit sites de prospections reprenant ces caractéristiques sont répartis sur l'aire d'étude.

Une détection visuelle et auditive

Deux techniques de détection directe seront combinées (Traviset *al*, 2002). La première, *l'acousting encounter survey* (Rödel et Ernst, 2004), consiste à identifier les espèces d'après leurs chants, la seconde, le *visual encounter survey*, consiste à prospecter les berges des sites aquatiques avec un projecteur et identifier les espèces à vue.

Chaque site est prospecté durant 30 à 35 minutes de nuit, par temps chaud ($T > 10^{\circ} C$) et dans la mesure du possible, pluvieux. En raison de l'étalement des périodes de reproduction des amphibiens, deux passages sont réalisés afin de détecter le maximum d'espèces. Un premier passage à la fin du mois de Mars (correspondant au début de la période de reproduction de nombreuses espèces) et un second au mois de Mai, au cours de la période de reproduction du Sonneur à ventre jaune (Acemav coll. *et al.*, 2003).

Pas de contact du sonneur à ventre jaune sur le site Natura 2000

Malgré le contact de 8 espèces d'amphibiens, aucun Sonneur à ventre jaune n'a été observé.

II. 3. 3. 2. Reptiles

FSD

Aucun reptile n'est inscrit au FSD du site Natura 2000 du Dropt. Néanmoins, le Dropt est situé dans l'aire de répartition de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et les faciès d'écoulement globalement lents du Dropt sont favorables à l'espèce.

Une observation de Cistude d'Europe sur le Dropt en 2010

Un technicien de l'AAPPMA de Monségur a observé en 2010 une Cistude d'Europe en début d'été sur la chaussée du moulin de Monpoisson en Gironde (Diagnostic préalable du CEN Aquitaine, 2011).

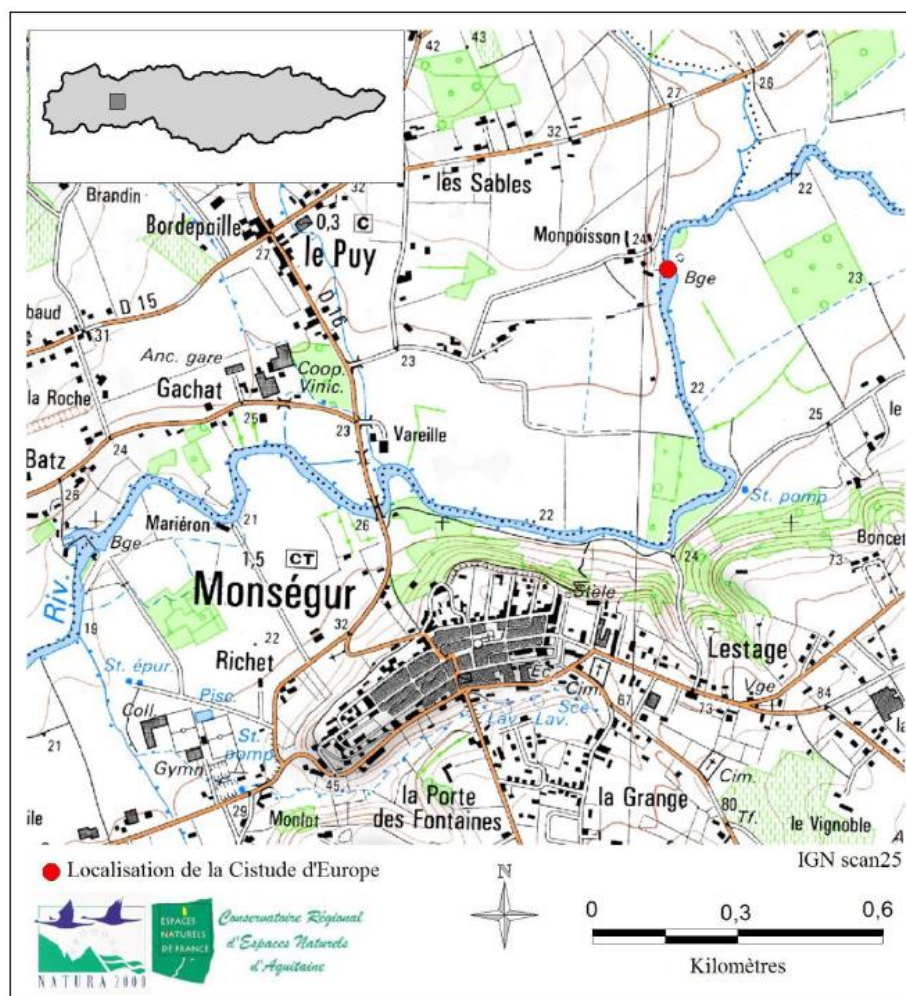


Figure 19 : Localisation de l'observation de la Cistude d'Europe sur le site Natura 2000 du Dropt (Source : ETEN Environnement)

Une campagne de terrain spécifique à la Cistude d'Europe en 2013

L'observation d'une cistude sur le moulin de Monpoisson atteste de la présence de l'espèce sur le site Natura 2000. Afin de mieux cerner sa répartition sur le site, une campagne d'inventaire spécifique à cette tortue est réalisée.

La Cistude d'Europe est fortement inféodée aux milieux aquatiques, où elle apprécie les eaux stagnantes bordées de végétations (Vacher et Geniez, 2010). Dix-neuf sites reprenant ces caractéristiques ont été sélectionnés sur l'aire d'étude. Les prospections consistent à parcourir les milieux favorables à la présence de l'espèce à l'aide de jumelles ou d'une longue-vue, par temps maussade (autour de 20°C) ou avec une forte couverture nuageuse. Les recherches sont accès sur les zones émergées, zones d'atterrissements le longs des berges, ilots, rochers, bois morts... utilisés comme place de chauffe (Capula & al, 1994). Deux passages peuvent être suffisant pour une détection positive de l'espèce (guide technique Cistude Nature, 2009) du mois d'Avril jusqu'au mois d'Août (Vacher et Geniez, 2010). Le temps passé par station n'excède pas un quart d'heure.



*Recherche à longue-vue
(ETEN environnement)*

Une présence de la Cistude a priori très localisée sur le Dropt

Les prospections de terrain n'ont pas permis le contact de l'espèce sur le site. Une seule tortue fut aperçue sur la commune de Loubens (33) sur le Dropt, en amont du moulin de Mesterrieux, à une dizaine de kilomètres en aval de l'observation faite par le technicien de l'AAPPMA. Malheureusement, cette tortue n'a pu être identifiée avec certitude en raison de la distance et son approche ne fut pas possible. D'après les riverains, la présence de cette tortue est régulière sur ce tronçon. Malgré de nouvelles prospections sur ce secteur, l'animal ne fut pas recontacté. La présence de la Cistude d'Europe semble donc très localisée sur le Dropt.

☞ ***La cartographie des habitats de la Cistude d'Europe est disponible en pages 246 à 268 de de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.***

II. 3. 4. Volet piscicole

Méthode

La recherche des poissons d'intérêt communautaire est effectuée d'après l'analyse des données de capture des pêches électriques réalisées par l'ONEMA et les fédérations de pêche du Lot et Garonne et de Gironde.

FSD

Le FSD recense un poisson d'intérêt communautaire : **Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)** aussi appelé la Sofie.

Pas d'observation récente de Toxostome

Certains acteurs locaux ont témoigné au cours de réunions de travail de la présence de l'espèce sur le site et notamment des mouvements de montaisons liés à la fraie, jusque dans les années 50 - 60, époque à partir de laquelle les observations se sont progressivement raréfiées. Les pêches électriques réalisées au cours de la dernière décennie par les fédérations de pêche de Gironde et du Lot et Garonne, ainsi que par l'ONEMA, ne recensent aucune capture de Toxostome. Ces pêches fournissent un aperçu du contenu piscicole sur différents secteurs du Dropt, sans pouvoir toutefois fournir une vision exhaustive des peuplements sur l'ensemble du réseau hydrographique. Le Dropt domanial (en aval d'Eymet) est qui plus est un cours d'eau assez peu aisé à étudier du fait de ses dimensions (largeur importante et profondeur atteignant plus de 2 mètres). L'espèce est donc potentiellement présente sur le site mais l'analyse des pêches électriques, en l'état actuel des connaissances, semble indiquée que le Toxostome est plutôt rare sur le site Natura 2000.

La bouvière observée en amont du site Natura 2000

En revanche, **la Bouvière**, autre espèce d'intérêt communautaire, a été contactée sur le Dropt lors d'une pêche de l'ONEMA à Monségur en 1994, puis plus récemment en amont du site Natura 2000, à Carvac (47) en 2004. L'espèce est potentiellement présente sur le site Natura 2000.

Trois autres poissons remarquables sur le Dropt

L'analyse des pêches électriques réalisées sur le Dropt montre la présence de 3 espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire, mais néanmoins remarquables :

- **l'Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*) ;
- **le Brochet** (*Esox lucius*) ;
- **le Blennie Fluviale** (*Salaria fluviatilis*) sur la Vignague.

☞ **La cartographie des habitats de la Bouvière et du Toxostome est disponible en pages 223 à 245 de de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.**

II. 4. Bilan des espèces d'intérêt communautaire contactées sur le site Natura 2000 du Dropt

Tableau 5 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 du Dropt

Code Natura 2000	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Inscription au FSD	Observation sur site	Nombre de sites de contact	Source
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	x	-	-	GREGE FDEGEDON
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe		2009 et 2013	20	ADPAG ETEN Environnement
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe		2010	2	GCA
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe		2010	2	GCA
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin		2010	3	GCA
1310	<i>Miniopterus Schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers		2010	3	GCA
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		2010	3	GCA
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe Euryale		2010	2	GCA
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échançrées		2010	1	GCA
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein		2010	1	GCA
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin		2000 à 2013	24	Bruno Jourdain CEN Aquitaine ETEN Environnement
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure		2001 à 2013	19	Bruno Jourdain CEN Aquitaine ETEN Environnement
1060	<i>Lycanea dispar</i>	Cuivré des marais		2010	5	CEN Aquitaine
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise		2006 et 2010	3	Bruno Jourdain CEN Aquitaine
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Le Lucane cerf-volant		2010	13	CEN Aquitaine
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Le Grand capricorne		2010	6	CEN Aquitaine
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe		2010	1	Technicien de l'AAPPMA de Monségur
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	x	1950 à 1960	-	
1134	<i>Rhodeus sericeus</i>	Bouvière		Observée en amont du site Natura 2000 en 2004 par l'ONEMA, potentiellement présente		

II. 5. Les autres espèces sur le site Natura 2000

Au cours des inventaires destinés aux espèces d'intérêt communautaire en 2013, 86 autres espèces ont été observées sur le site. La liste complète des espèces est présentée en annexe.



Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*
(ETEN environnement)



Fouine *Martes foina*
(ETEN environnement)



Grenouille agile *Rana dalmatina*
(ETEN environnement)



Restes d'Écrevisse de Louisiane
(ETEN environnement)



Triton palmé *Lissotriton helveticus*
(ETEN environnement)



Libellule déprimée *Libellula depressa*
(ETEN environnement)

III. Étude des habitats naturels et anthropiques

III. 1. Les habitats et espèces cités dans le FSD

Le Formulaire Standard des Données (FSD) du site Natura 2000 « FR7200692 - Réseau hydrographique du Dropt » ne recense aucun habitat terrestre inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore, ni espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

III. 2. Méthodologie

La méthodologie suivie pour inventorier et cartographier les habitats sur le site d'étude a été principalement basée sur celle décrite dans le cahier des charges pour la réalisation des Documents d'objectifs de la DREAL Aquitaine ainsi que sur celle décrite dans le guide méthodologique de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 édité par le Muséum national d'histoire naturelle.

III. 2. 1. Analyse bibliographique

Une recherche bibliographique a été effectuée afin de collecter un maximum de données sur le secteur à l'étude et ses environs. Ces recherches ont été ciblées sur les études et inventaires déjà réalisés en lieu et place du site Natura 2000 « FR7200692 - Réseau hydrographique du Dropt » (ZNIEFF, site Natura 2000, ENS, Etude d'incidence Natura 2000 ...). La récolte des données a été organisée, tout d'abord auprès du maître d'ouvrage, puis auprès de tous les organismes susceptibles de posséder des données quantitatives, qualitatives et cartographiques relatives aux espèces ainsi qu'à leurs habitats sur les sites Natura 2000 concernés. Elle permet de prendre en compte les avis des spécialistes ou organismes concernés et de bénéficier de leur expérience sur la sensibilité des espèces et des habitats et sur des problématiques similaires. Enfin, des propositions de mesure peuvent être émises et intégrées dans l'étude, selon leur pertinence et la faisabilité de leur mise en œuvre.

Ces données locales ont été associées aux données nationales afin d'aboutir à un diagnostic exhaustif du périmètre d'étude.

L'ensemble des documents consultés est cité en bibliographie.

La consultation des études déjà réalisées et des documents disponibles a permis de lister les habitats naturels, espèces et habitats d'espèces présents sur les sites Natura 2000. De plus, ces données ont également permis de quantifier les populations présentes, analyser leur dynamique spatio-temporelle ou encore évaluer les menaces / pressions sur les espèces et habitats à l'échelle locale.

III. 2. 2. Elaboration d'une fiche prospection

Une fiche de prospection « Habitat » a été élaborée à partir du cahier des charges fournis par le commanditaire de l'étude et des documents techniques provenant du MNHN et de la FCBN. Chaque fiche renseigne les champs suivants :

- **Données générales** : nom observateur, date, numéro du polygone, nature de l'observation (directe avec relevé phytosociologique, directe sans relevé, à distance, par photointerprétation) ;
- **Données sur les habitats ou la flore** : présence de mosaïque d'habitats, pourcentage de chaque habitat dans le polygone, le code CORINE Biotopes, le code EUR28, l'Alliance, le code Cahiers d'habitats, le code EUNIS ;
- **Données sur la qualité des groupements** : typicité, état de conservation, dynamique, restauration (difficile, impossible, possible, possible avec effort) ;

Parallèlement à cela, une base de données permettant de compiler l'ensemble des données a été construite sous un Système d'Information Géographique (SIG) à partir du logiciel QGIS par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

III. 2. 3. Pré-cartographie

La pré-cartographie du site a été digitalisée à une échelle 1/10000^{ème} à partir :

- des photographies aériennes de 2009 éditées par l'IGN,
- du scan 25 de 2009 édité par l'IGN,
- de la BD Topo édité par l'IGN,
- les données des formations végétales éditées par l'IFN,
- du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2009 (système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles) diffusé par l'Agence de Services et de Paiement,
- des données habitats naturels recensées sur le territoire dans le cadre d'études antérieures,
- de la BD Carthage.

Ce travail a permis d'individualiser des ensembles homogènes (landes, boisements feuillus, zones urbaines, cultures, prairies, pelouses ...) dans l'objectif d'améliorer la connaissance du site, d'appréhender son fonctionnement et d'orienter la phase de terrain.

III. 2. 4. Prospections de terrain

Les prospections de terrain ont débutées en avril 2013 et se sont poursuivies jusqu'en août 2013. Elles ont été effectuées en parcourant les sites à pied ou en voiture. La prospection de terrain par observation directe ou à distance a été privilégiée par rapport à la détermination par photo-interprétation. Les zones du site où les habitats ont été caractérisés par cette dernière méthode ont été principalement ciblées sur les zones pour lesquelles des données de terrains étaient déjà disponibles, afin de limiter les erreurs d'interprétation. La prospection concernant les habitats aquatiques a fait l'objet d'un plan d'échantillonnage et une journée de prospection avec descente en canoë a été organisée afin d'optimiser la recherche de communautés végétales spécifiques à ces habitats.

La première phase de terrain a consisté en l'élaboration d'une typologie phytosociologique des sites. Nous avons donc réalisé des relevés phytosociologiques, selon la méthode sigmatiste, sur différentes communautés végétales. Nos relevés ont été répartis sur l'ensemble du site. Cette typologie a évolué tout au long de la phase terrain en fonction de l'avancement des prospections de terrain et de l'expression des différentes communautés.

Afin de fournir un appui technique pour l'élaboration de la typologie du site, une sortie de terrain a été organisée en présence d'Anthony LE FOULER, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), en date du 06/08/2013.

La seconde phase de terrain a consisté à cartographier les habitats de l'ensemble du site, en renseignant l'ensemble des éléments contenus dans la fiche de prospection « habitat ».

☞ La cartographie des relevés phytosociologiques et de la nature des observations sont respectivement disponibles en pages 54 à 76 et 78 à 100 de l'atlas cartographique annexé au présent rapport.

III. 2. 5. Caractérisation des habitats

Suite à la réalisation des relevés, la caractérisation phytosociologique a été réalisée à partir de différents ouvrages décrivant les milieux :

- Prodrome des végétations de France ;
- Typologie CORINE Biotopes ;
- Les Cahiers d'habitats Natura 2000 ;
- Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine.

Parallèlement à cela, le CBNSA a apporté son appui technique lorsque nous rencontrons des difficultés.

III. 2. 6. Définition des enjeux de conservation

L'état de conservation des habitats a, dans un premier temps, été évalué à la parcelle selon les critères suivants :

- Typicité floristique (Évaluée par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique, notamment au travers des tableaux ou des relevés phytosociologiques décrivant le syntaxon élémentaire)) ;
- Dynamique (Phénomène par lequel différentes plantes vont se succéder à un même endroit au cours du temps et en fonction des conditions du milieu. Elle peut-être : Stable, Progressive lente, Régressive lente, Progressive rapide, Régressive rapide) ;
- Menaces (Modification de la texture ou structure, fragmentation de la végétation, plantes envahissantes, remblais, ...).

Dans un souci de lisibilité et étant donné ce qui a pu être observé sur site au cours de la phase de réalisation des relevés, quatre niveaux de dégradation ont été retenus pour la caractérisation de l'état de conservation des habitats au lieu des 6 initialement définis dans le guide méthodologique de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 :

- Inconnu ;
- Bon : typicité floristique bonne, structuration et extension spatiale satisfaisantes, absence de menaces effectives ;
- Moyen : texture et/ou structure ne sont pas optimales, ceci pouvant être induit par la présence de dégradations aux effets facilement réversibles ;
- Mauvais : végétations fragmentaires ou basales ou bien à des communautés affectées par des dégradations importantes qui nécessiteraient des opérations de restauration écologique plus ou moins lourdes pour permettre leur restauration.

Les résultats de cette évaluation sont disponibles sous la forme de données cartographiques.

Dans un second temps la synthèse de l'état de conservation de chaque habitat d'intérêt communautaire a été réalisée afin de donner une évaluation de cet état de conservation à l'échelle de chaque site Natura 2000. Le résultat de cette synthèse est indiqué au niveau des fiches « Habitat ».

III. 2. 7. Saisie des données

Chaque habitat élémentaire identifié a été cartographié, sous la forme de polygones, directement par report sur le fond photographique et les informations de terrain ont été saisies dans la base de données. La prospection des habitats aquatiques a abouti à la création d'une couche SIG particulière sur laquelle figure un ensemble de points correspondant à la localisation des différentes communautés végétales rencontrées, les habitats représentés étant généralement de trop petite taille pour faire l'objet d'une matérialisation polygonale.

Dans le cas de mosaïques, la proportion de chaque habitat élémentaire qui le compose a été renseignée. Elle correspond au pourcentage de recouvrement, en projection verticale, de l'habitat au sein de la mosaïque. Deux types d'unités composites ont ainsi pu être distingués :

- la mosaïque temporelle : les habitats qu'elle contient appartiennent à la même série végétale dynamique ;
- la mosaïque spatiale : rassemble des habitats ne présentant pas de liens dynamiques mais des liens topographiques.

Au vu de la superficie du site, les échelles retenues pour les travaux de restitution des données et de terrain ont été respectivement le 1/5000^{ème} et le 1/10000^{ème}, pour une restitution au 1/25000^{ème}.

III. 2. 8. Inventaire des espèces végétales

En dehors des relevés réalisés dans le cadre de l'identification des habitats naturels, les inventaires flores ont été réalisés en parallèle de la cartographie des habitats. La liste des espèces végétales rencontrées a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière sera donc portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,

- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (OLIVIER & *al.*, 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire),
- à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF.

Pour la nomenclature botanique, tous les noms scientifiques correspondent à ceux de l'index synonymique de la flore de France de KERGUELEN de 1998.

La liste des espèces végétales envahissantes se base sur la classification proposée par Muller (2004).

III. 2. 9. Limites méthodologiques et techniques rencontrées

Une cartographie contrainte par la fauche et la pâture

La phase de cartographie coïncidant avec la période de fauche, la grande majorité des prairies n'a pas pu être expertisée avant la fauche. De même, sur certaines prairies sur-piétinées la végétation en présence était difficilement identifiable. Ainsi, la détermination des habitats prairiaux sur ces parcelles reste incertaine. Elle a été basée sur les quelques espèces identifiables et autres caractéristiques stationnelles (hygrométrie notamment) afin de rattacher l'habitat à une unité rencontrée ailleurs sur le site. Cependant, l'absence du cortège spécifique complet ne permet pas d'être absolument certain de la détermination.

Une identification incertaine de L'habitat 54.12 « sources d'eaux dures »

L'habitat 54.12 « sources d'eaux dures » souffre également d'une identification incertaine. Il s'agit de communautés très particulières (cortèges de mousses et fougères typiques des sources d'eau calcaires) sur lesquelles peu de connaissances sont disponibles. L'identification précise reste donc à fournir, néanmoins il s'agit d'un habitat unique qui est à prendre en compte. Cet habitat a été rencontré une fois au cours des prospections réalisées par le CREN Aquitaine en 2010. Il n'a pas été rencontré à d'autres reprises au cours de la phase terrain de cartographie.

Les limites propres à l'échantillonnage

L'air d'étude étant relativement étendue, les unités boisées de type ripisylve y sont nombreuses. Toutes les berges n'ont donc pas pu être prospectées. Ainsi la recherche de l'habitat d'intérêt communautaire « forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior* », a fait l'objet d'une prospection orientée. Il est donc possible que certaines zones de présence de l'habitat n'aient pas été localisées sur le terrain, celui-ci ayant généralement été rencontré sur de très faibles surfaces adjacentes à la ripisylve.

L'effet observateur

Enfin, dans le but de valoriser et de limiter la perte de données, la quasi-totalité des informations recueillies sur le terrain par le CREN Aquitaine en 2010 a été prise en compte et valorisée sous forme d'observation par photo-interprétation. Les sites concernés n'ayant pas fait l'objet, pour la plupart, d'une nouvelle expertise, il peut exister une différence plus ou moins notable dans la détermination des habitats entre ces zones et celles ayant été expertisées par ETEN Environnement.

III. 3. Résultats des inventaires floristiques

III. 3. 1. Espèces patrimoniales

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, faune, flore n'a été trouvée sur le site.

III. 3. 2. Espèces exogènes

6 espèces exogènes observées sur le Dropt

Le site Natura 2000 « FR7200692 - Réseau hydrographique du Dropt » est en proie à la colonisation d'espèces végétales ayant un caractère invasif (en dehors des parcelles cultivées et jardins):

- **Avéré :**
 - Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.),
 - La Berce de Caucase (*Heracleum mantegazzia* L.),
 - La Paspale (*Paspalum dilatatum* Poir),
 - Le Buddleja du père David (*Buddleja davidii* Franchet),
 - Le Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum* (Velloso) Verdcourt),
 - Les Jussies (*Ludwigia peploides* (Kunth.) P.H. Raven et *Ludwigia grandiflora* (Michaux) Greuter & Burdet).
- **Potentiel :**
 - L'Herbe de la pampa ou Gynérium (*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.),
 - Le Fusain du Japon (*Euonymus japonicus* L. fil.).
- **A surveiller :**
 - La Vergerette du Canada (*Conyza canadensis* L.).

Une attention particulière devra également être portée sur les espèces suivantes :

- Le Bambou (*Sasa japonica* Siebold & Zucc. ex Steud.),
- La Renouée du Japon (*Polygonum polystachyum* Meisn.),
- Le Brome purgatif (*Bromus catharticus* Vahl).

III. 4. Typologie des habitats naturels

47 habitats naturels dont 6 d'intérêt communautaire

Au terme de la prospection de 2013, 71 habitats ont été identifiés et cartographiés sur l'ensemble du site. 47 d'entre eux correspondent à des habitats naturels, les 24 autres sont qualifiés d'habitats artificiels étant considérés comme le résultat de l'activité anthropique.

Parmi les 71 habitats recensés, 4 sont d'intérêt communautaire et 2 sont des habitats d'intérêt prioritaire.

Une typologie phytosociologique a été élaborée et est disponible en annexe.

☞ ***La cartographie des habitats naturels et anthropiques est disponible en pages 150 à 159 de l'Atlas cartographique.***

Tableau 6 : Liste des habitats recensés sur le site

Grands types de milieu	Groupements végétales	Code CORINE Biotope	Code Cahiers d'habitat	Surface absolue (en ha)	Surface relative (en %)
Habitats naturels					
Eaux courantes	Lits des rivières	24.1	-	389.69	3.53
	Total				389.69
Eaux stagnantes	Eaux douces stagnantes	22	-	0.45	0.00
	Eaux douces	22.1	-	103.62	0.94
	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	-	0.22	0.00
	Eaux mésotrophes	22.12	-	5.97	0.05
	Total				110.26
Végétations aquatiques	Végétations flottant librement	22.41	3150-4	0.22	0.00
	Végétations enracinées immergées	22.42	3150-4	0.07	0.00
	Groupements de petits Potamots	22.422	3150-4	1.25	0.01
	Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles	22.431	-	0.03	0.00
	Tapis immergés de Characées	22.44	3140-1	0.14	0.00
	Tapis de Nitella	22.442	3140-1	0.94	0.01
	Total				2.65
Végétations palustres et fontinales	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16	6430-4	6.11	0.06
	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	53.4	-	1.17	0.01
	Sources pétrifiante avec formation de travertins*	54.12	7220*-1	0.00	0.00
	Total				7.29
Prairies humides et Mégaphorbiaies	Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1	-	18.75	0.17

Grands types de milieux	Groupements végétales	Code CORINE Biotope	Code Cahiers d'habitat	Surface absolue (en ha)	Surface relative (en %)
	Prairies humides et mégaphorbiaies	37	-	0.55	0.00
	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	-	680.65	6.17
	Pâtures à grand jonc	37.241	-	13.20	0.12
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	37.4	-	2.62	0.02
	Lisières humides à grandes herbes	37.7	-	2.75	0.02
	Total			718.52	6.52
Pelouses et prairies	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	34.32	-	12.04	0.11
	Prairies mésophiles	38	-	0.50	0.00
	Pâtures mésophiles	38.1	-	68.49	0.62
	Pâturages continus	38.11	-	4.87	0.04
	Pâturages à Ray-grass	38.111	-	937.43	8.50
	Prairies de fauche de basse altitude	38.2	-	38.17	0.35
	Prairies de fauche atlantiques	38.21	6510-3	258.84	2.35
Total			1320.34	11.98	
Fourrés	Fourrés	31.8	-	0.43	0.00
	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	-	94.35	0.86
	Ronciers	31.831	-	26.13	0.24
	Fruticées, fourrés et landes-garrigues thermo-méditerranéennes	31.21	-	5.25	0.05
	Total			126.15	1.14
Boisements	Forêts	4	-	1.08	0.01
	Chênaies-charmaies	41.2	-	969.84	8.80

Grands types de milieux	Groupements végétales	Code CORINE Biotope	Code Cahiers d'habitat	Surface absolue (en ha)	Surface relative (en %)
	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	41.22	-	459.67	4.17
	Frênaies	41.3		5.02	0.05
	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	41.53	-	5.60	0.05
	Bois de Charmes houblon	41.81	-	1.18	0.01
	Pessières	42.2	-	23.26	0.21
	Pessières montagnardes des Alpes internes	42.22	-	0.17	0.00
	Forêts de Pins sylvestre à <i>Erica herbacea</i>	42.54	-	17.61	0.16
	Formations riveraines de Saules	44.1	-	2.27	0.02
	Galeries méditerranéennes de grands Saules	44.14	-	6.48	0.06
	Galeries d'Aulnes blancs	44.2	-	623.77	5.66
	Galeries sub-montagnardes d'Aulnes blancs	44.22	-	389.05	3.53
	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	-	42.02	0.38
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources	44.31	-	15.73	0.14
	Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	44.332	-	155.32	1.41
	Grandes forêts fluviales médio-européennes*	44.41	91E0*-8 91E0*-11	18.12	0.16
	Total			2736.19	24.82
Total				5411.09	49.08
Habitats artificiels					

Grands types de milieux	Groupements végétales	Code CORINE Biotope	Code Cahiers d'habitat	Surface absolue (en ha)	Surface relative (en %)
Cultures et prairies améliorées	Prairies sèches améliorées	81.1	-	481.73	4.37
	Prairies humides améliorées	81.2	-	49.67	0.45
	Champs d'un seul tenant	82.1	-	3786.94	34.35
	Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2	-	84.52	0.77
	Total			4402.86	39.93
Friches et zones rudérales	Terrains en friches	87	-	34.45	0.31
	Friches	87.1	-	42.6	0.39
	Total			77.05	0.70
Plantations de ligneux	Vergers	83	-	4.66	0.04
	Vergers de hautes tiges	83.1	-	336.54	3.05
	Vignobles	83.21	-	130.18	1.18
	Vignobles intensifs	83.212	-	0.22	0.00
	Plantations	83.3	-	298.85	2.71
	Plantations de feuillus	83.32	-	2.4	0.02
	Plantations de Peupliers avec mégaphorbiaies	83.3211	-	0.75	0.01
	Autres plantations de Peupliers	83.3212	-	53.34	0.48
	Plantations de Robiniers	83.324	-	31.72	0.29
	Total			858.66	7.79
Petits éléments boisés	Alignements d'arbres	84.1	-	3.22	0.03
	Haies	84.2	-	0.19	0.00
	Total			3.41	0.03
Zones urbaines	Villes, villages et sites industriels	86	-	138.85	1.26

Grands types de milieux	Groupements végétales	Code CORINE Biotope	Code Cahiers d'habitat	Surface absolue (en ha)	Surface relative (en %)
	Villages	86.2	-	1.08	0.01
	Sites industriels en activités	86.3	-	1.07	0.01
	Grands parcs	85.1	-	3.57	0.03
	Jardins	85.3	-	125.44	1.14
	Jardins ornementaux	85.31	-	1.9	0.02
	Total				271.91
Eaux artificielles	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89.23	-	0.43	0.00
	Total			0.43	0.00
Total				5614.32	50.92
Total				11025.41	100.00

Légende :

* : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

III. 5. Distribution des habitats naturels

III. 5. 1. Distribution par grands types de milieu

50% de l'aire d'étude constituée d'habitats naturels

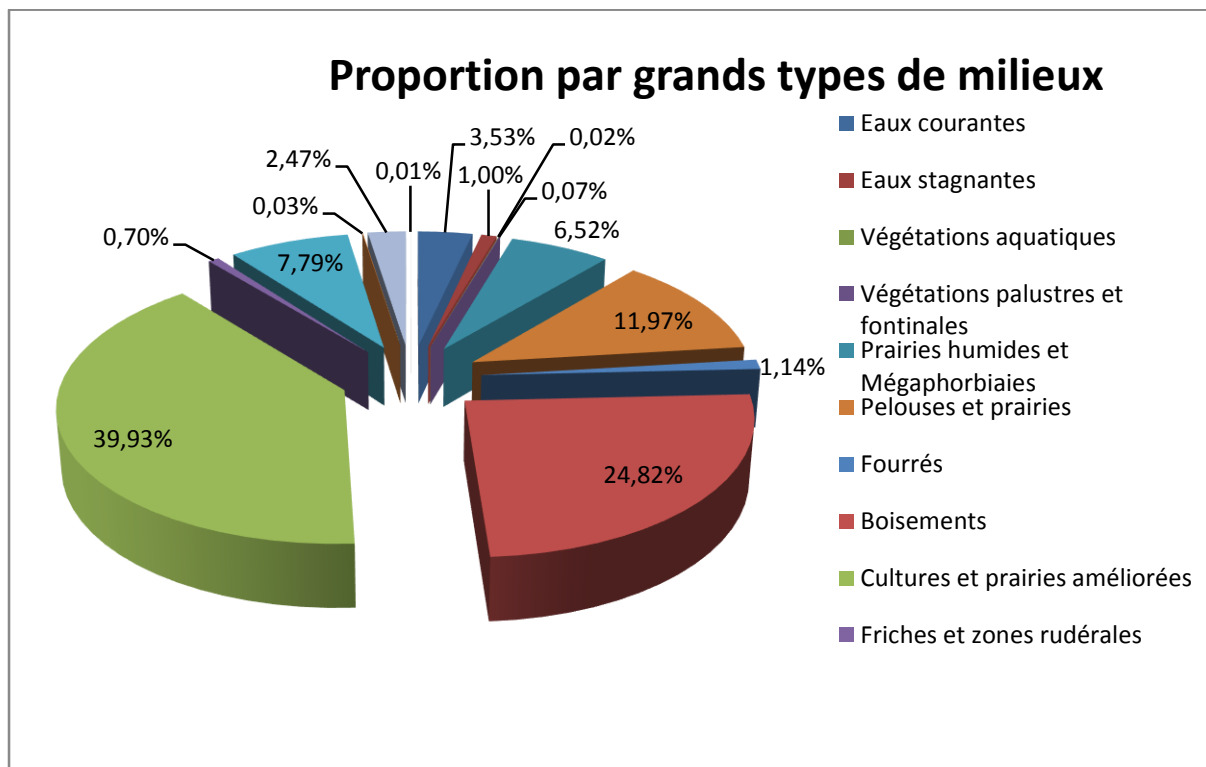


Figure 20 : Proportion par grands types de milieu

Les habitats artificiels représentent plus de 50% de la surface du site (5 614,32 ha) avec 48% de surfaces cultivées comprenant les cultures, les prairies améliorées et les plantations de ligneux (5 261 ha au total) et 3,2% de surfaces anthropisées comprenant les friches, les zones rudérales, les alignements d'arbres, les zones urbaines et les eaux artificielles (352,8 ha au total).

Parmi les 50% (5 411,09 ha) d'habitats naturels, les habitats forestiers sont majoritaires, ils représentent 25% de la superficie du site soit 2 736,19 ha. Les prairies sont également bien représentées puisqu'elles totalisent plus de 12% de la surface du site (1320,34 ha). Les habitats aquatiques (eaux et végétations) constituent une surface non négligeable avec presque 5% de la superficie du site (509,89 ha), tout comme les prairies humides et mégaphorbiaies qui constituent 6,5% de la superficie du site (718,52 ha).

Enfin, moins de 2% du site (126,15 ha) sont occupés par les fourrés.

III. 5. 2. Distribution des habitats par statut

5% des habitats naturels sont d'intérêt communautaire

Dans un souci de cohérence, seuls les habitats dits « naturels » ont été pris en compte dans ces calculs.

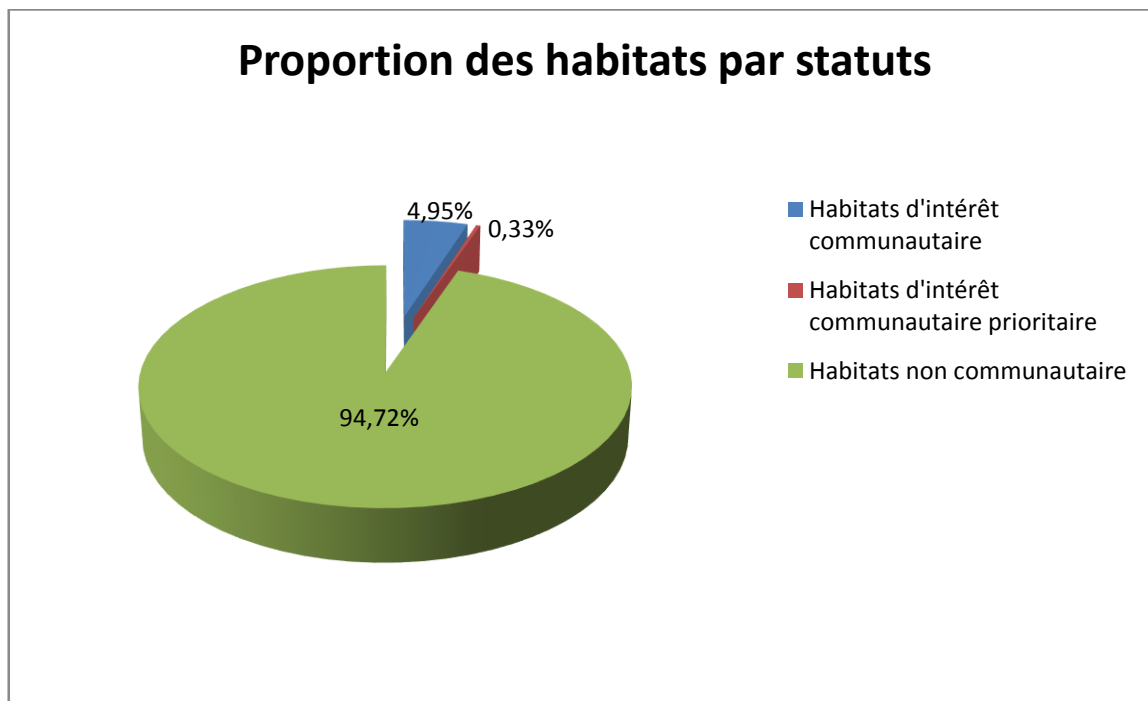


Figure 21 : Proportion des habitats par statuts

Les habitats d'intérêt communautaire (IC + PR) recouvrent environ 286 ha du site ; 268 ha concernent les habitats d'intérêt communautaire et 18 ha les habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Ils représentent au total plus de 5 % des habitats naturels.

Néanmoins, afin d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des habitats naturels du site, les habitats artificiels de type cultures et plantations ont été en grande partie photo-interprétés. Ainsi, il n'est pas exclu que la surface des habitats d'intérêt communautaire soit sous-évaluée. En effet, des habitats comme les mégaphorbiaies peuvent être retrouvées en mosaïque avec des plantations de Peupliers.

Enfin, bien que la majeure partie du site ne soit pas concernée par la Directive, elle peut néanmoins se révéler d'un fort intérêt patrimonial par la présence d'habitats d'espèces comme les zones humides ou d'habitats patrimoniaux comme les aulnaies marécageuses.

on pourrait parler d'un gradient de naturalité ou d'intensité d'entretien mais un certain nombre d'habitat « artificiel » peuvent être utilisés à un moment ou un autre par certaines espèces

III. 5. 3. Distribution des habitats d'intérêt communautaire

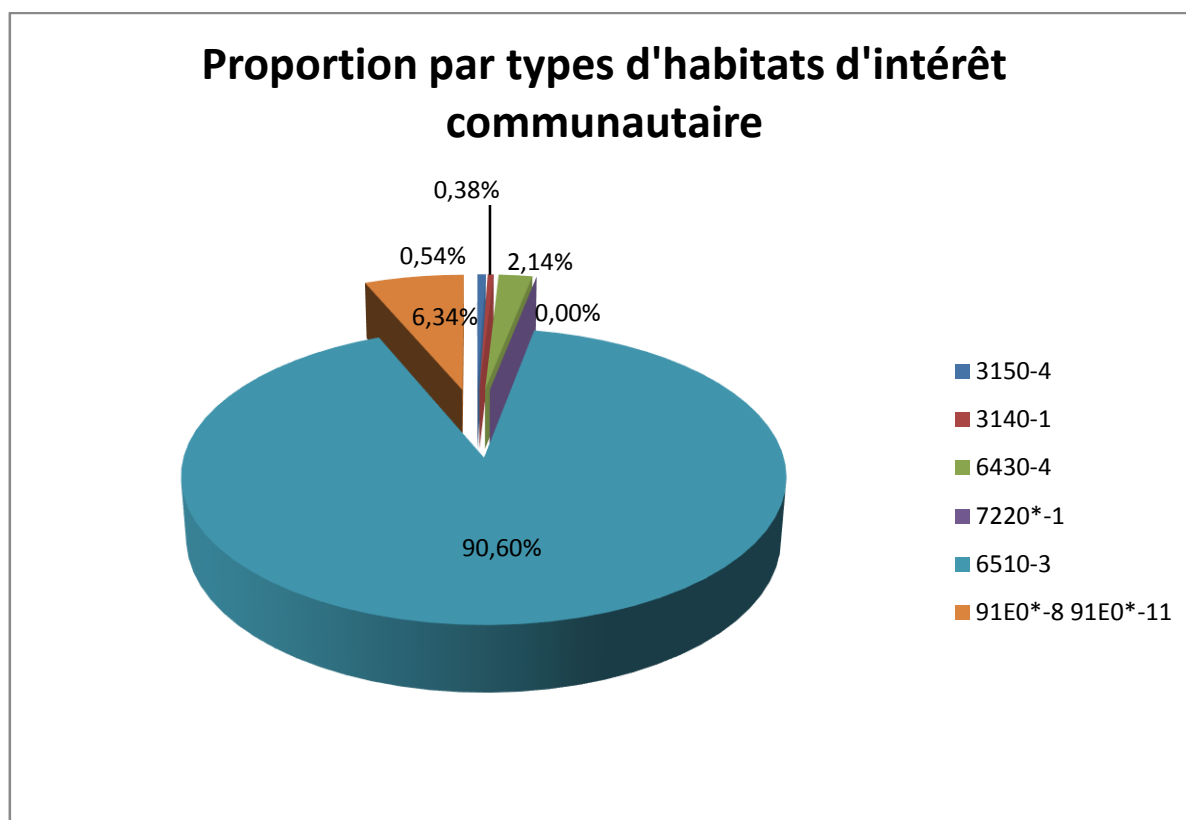


Figure 22 : Proportion par types d'habitats d'intérêt communautaire

Les prospections de terrain et les recherches bibliographiques ont permis de caractériser six habitats d'intérêt communautaire. Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » abrite ainsi 4 habitats d'intérêt communautaire et deux habitats d'intérêt communautaire prioritaire.

Les prairies de fauche (Code Natura 2000 : 6510-3) constituent la part la plus importante des habitats d'intérêt communautaire (90,60%) repartis de la façon suivante. Néanmoins ce résultat est à relativiser, le terrain ayant été en grande partie réalisé après la période de fauche, la caractérisation de certaines prairies a été extrapolée.

Les autres 9,4% d'habitats inscrits à la Directive sont représentés par :

- 6,34% de forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun (code Natura 2000 : 91E0*-8 et 91E0*-11),
- 2,14% de mégaphorbiaies (code Natura 2000 : 6430-4).

Les autres habitats représentent quant à eux moins de 1% chacun des proportions d'habitats d'intérêt communautaire.

☞ **La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est disponible en pages 151 à 174 de l'Atlas cartographique.**

III. 6. État de conservation des habitats naturels

Afin d'analyser l'état de conservation global des habitats, les habitats artificiels et les habitats photo-interprétés ont été exclus des données.

III. 6. 1. Habitats naturels

Plus des trois quart des Habitats naturels dégradés

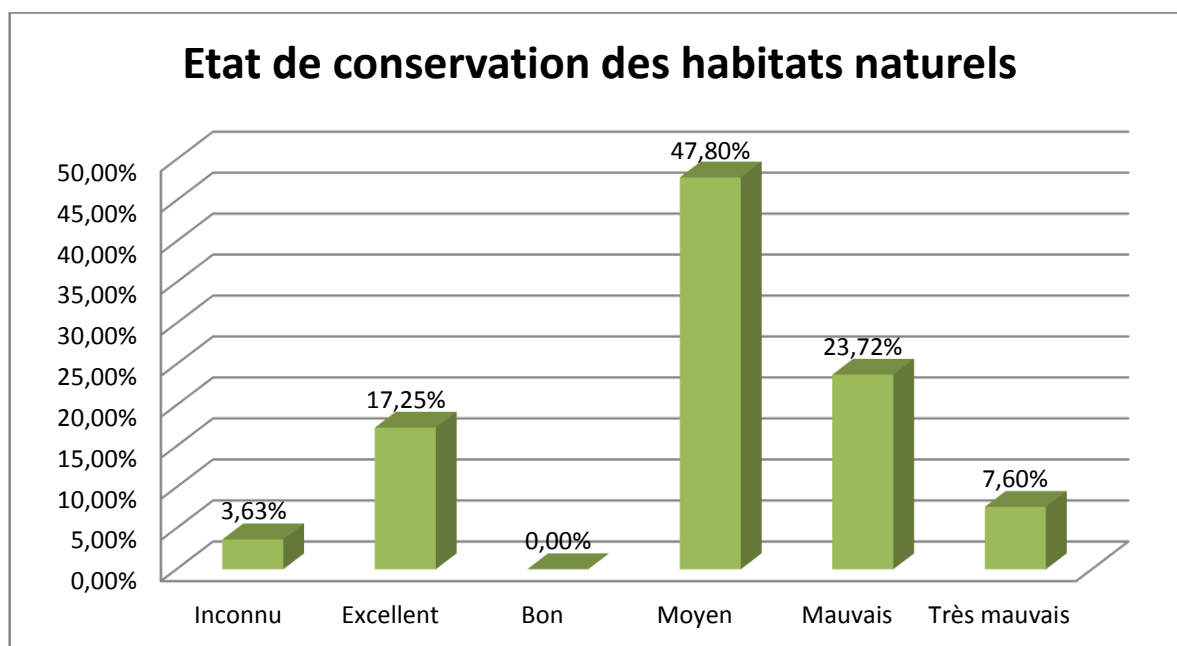


Figure 23 : État de conservation des habitats naturels

La majorité des habitats naturels recensés sur le site est dégradé (79%). Néanmoins, seuls 7,6% d'entre eux sont en très mauvais état de conservation et 23,72% en mauvais état de conservation.

Plus du cinquième des habitats présentent un excellent état de conservation et seul 3,63% des habitats n'ont pu être évalué.

☞ **La cartographie de la conservation des habitats naturels est disponible en pages 175 à 197 de l'Atlas cartographique.**

III. 6. 2. Habitats d'intérêt communautaire

Plus de la moitié des habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation

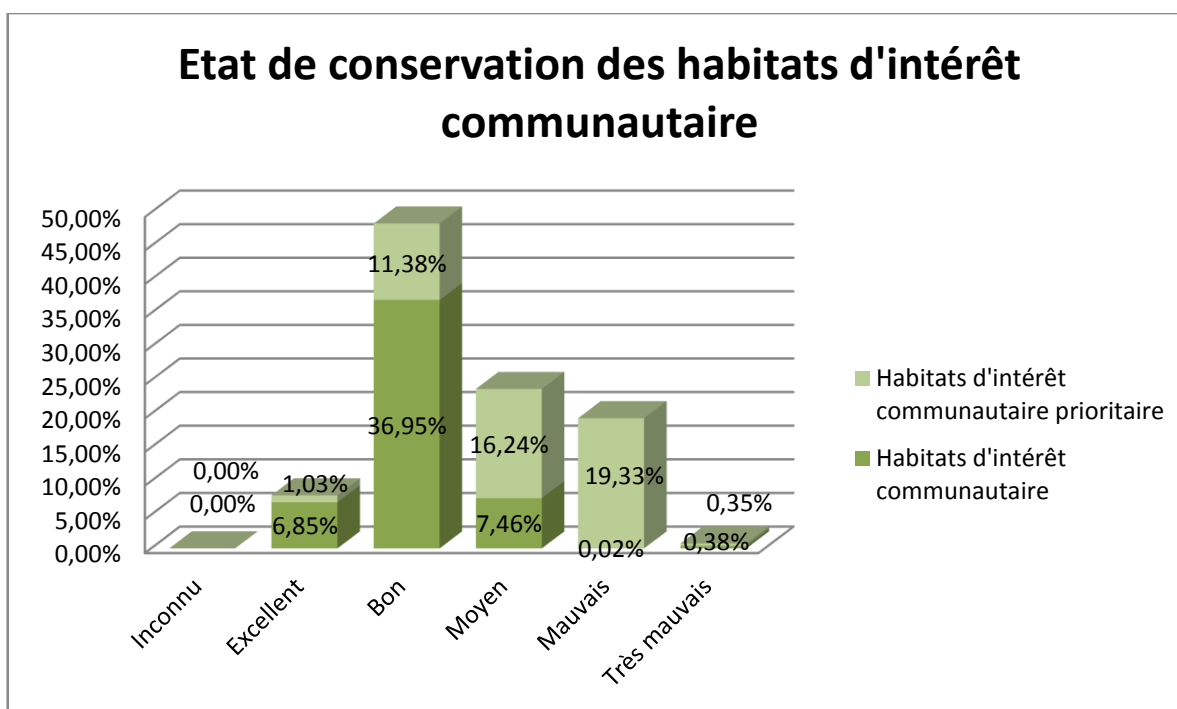


Figure 24 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La majorité des habitats inscrits en annexe I de la Directive Habitat, faune, flore présente un bon état de conservation.

En effet, près de 50% des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, faune, flore (36,95% des habitats d'intérêt communautaire et 11,38% des habitats d'intérêt prioritaire) sont jugés en bon état de conservation. Seul, 24% présentent un état de conservation moyen (7,46% des habitats d'intérêt communautaire et 16,24% d'intérêt prioritaire) ; 20% un état de conservation mauvais avec 0,02% d'habitats d'intérêt communautaire et 19,3% d'intérêt prioritaire.

Enfin, moins 1% des habitats de la Directive sont en très mauvais état de conservation sur le site.

III. 7. Tableau bilan

Tableau 7 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein du site Natura 2000 du Dropt

Code Natura 2000	Nom Scientifique Nom vernaculaire	Inscription au FSD	Observation sur site	Surfaces concernées (en ha)	Source
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>		2013	18,12	ETEN Environnement
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins		2010	< 0.1	CEN Aquitaine
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude		2013	258,84	ETEN Environnement
6430	Mégaphorbiaies riveraines		2013	6,11	ETEN Environnement
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		2013	1,54	ETEN Environnement
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		2013	1,08	ETEN Environnement

Étude du milieu aquatique

I. Hydrographie

Le Dropt : un cours d'eau de plaine

Le Dropt (en occitan : *Dròt*), affluent en rive droite de la Garonne, naît près de Capdrot en Dordogne à une altitude de 160 m. Après 132km à travers la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Gironde, il conflue avec la Garonne à Caudrot en Gironde, à une altitude de 6 m. Son régime hydrologique est de type pluvial, alimenté par les eaux de pluies tombant sur son bassin versant d'environ 1 350 km², et caractérisé par une seule alternance annuelle de hautes et de basses eaux.



Figure 25 : Le Dropt
(Source : DDTM 33)

Le site Natura 2000 du Dropt : d'Allemans du Dropt jusqu'au confluent de la Garonne

Le réseau hydrographique du Dropt classé en site Natura 2000 s'étend du confluent de la Garonne jusqu'à Allemans du Dropt. Tous les affluents permanents du Dropt présents sur ce tronçon de la rivière sont également intégrés au périmètre (cf. tableau ci après).

Tableau 8 : réseau hydrographique intégré dans le périmètre Natura 2000

Réseau hydrographique du Dropt	Réseau hydrographique du Dropt
le Dropt (d'Allemans du Dropt à son exutoire)	la Dourdèze + affluents
la Vignague + affluents	le Saute-bouc + affluents
ruisseau du Marquelot + affluents	ruisseau de Sautebouc + affluents
l'Andouille + affluents	ruisseau de Malromé + affluents
le Ségur + affluents	ruisseau de Guillaumet + affluents
ruisseau de la Lane + affluents	ruisseau du Jonquet + affluents
ruisseau de Piquet + affluents	Rieutord + affluents
ruisseau de Dousset + affluents	nombreux petits affluents directs du Dropt

II. État des milieux aquatiques

Méthode

Les informations présentées dans ce point sont tirées des données disponibles sur le réseau hydrographique du Dropt sur le système d'information sur l'eau de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Un état écologique « médiocre » sur le Dropt et la Vignague

Dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de 2010 à 2015, l'état écologique de l'aval du Dropt, du confluent de la Garonne au confluent de l'Escourou (partie incluse dans le site Natura 2000), est évalué comme médiocre (cf. Tableau 9). Il en est de même pour la Vignague de sa source à la confluence avec le Dropt. L'état écologique du reste des principaux cours d'eau du site Natura 2000 n'a fait l'objet que d'une modélisation, les plaçant dans une classe de qualité moyenne.

Une eau altérée par le Phosphore et l'Isoproturon

Le SDAGE 2010-2015 indique que sur le plan physico-chimique la dégradation de la qualité de l'eau du Dropt est principalement due à une concentration assez élevée en **Phosphore**. Cet élément peut s'avérer toxique pour les animaux et est un des grands responsables de l'eutrophisation (asphyxie d'un cours d'eau ou plan d'eau par la prolifération de végétaux aquatiques). A forte concentration, il est également responsable de la prolifération de cyanobactéries posant des problèmes sanitaires. Cependant, les données élaborées de la station de mesure du moulin de Loubens, montre une amélioration sensible de la concentration en Phosphore depuis 2007 (date de l'évaluation du SDAGE), qui a permis en 2011 et 2012 de retrouver une eau de bonne qualité vis-à-vis de ce paramètre.

Le SDAGE 2010-2015 fait également état de la présence d'une autre substance chimique déclassante abaissant la qualité de la rivière : **l'Isoproturon**. C'est un des herbicides les plus employés sur les cultures de blé, orge, seigle et de graminées fourragères. Il peut s'avérer toxique pour les algues, certaines plantes aquatiques et les animaux.

Une dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat

Les IBGN (indice biologique global normalisé) réalisés sur le Dropt depuis 2005 témoignent d'une variation de la qualité la rivière suivant les années, oscillant entre très bonne et moyenne. Cet indice indique à la fois des perturbations liées à une dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat sur le Dropt. Un IBGN a également été effectué par la FDAAPPMA 47 sur la Dourdèze le 10/07/2008. L'indice a également permis de conclure à une qualité médiocre de la rivière, indiquant là aussi une dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat.

L'IBD (indice biologique diatomées) est également pratiqué depuis 2005 sur le Dropt. Depuis sa mise en application, l'indice a toujours évalué la qualité de la rivière comme moyenne, mise à part en 2011 où elle fut évaluée comme bonne. L'évaluation de la qualité de la rivière via cet indice confirme donc la dégradation des milieux identifiée par l'IBGN.

Un peuplement piscicole plus ou moins altéré suivant les secteurs du site Natura 2000

L'ONEMA a réalisé 3 IPR (indice poissons rivière) sur le site Natura 2000 : 2 sur le Dropt à Mesterriex (2008) et Monségur (2006), plus un troisième sur la Vignague à Saint Laurent du Plan (2008). Cet indice évalue les stations de Saint Laurent du Plan et de Mesterriex dans une de bonne classe de qualité, signifiant que les peuplements piscicoles des parties aval de la Vignague et du Dropt sont peu perturbés. Par contre à Monségur, l'IPR classe la rivière en qualité médiocre, signifiant que le peuplement piscicole de la partie médiane du Dropt subit des perturbations. Ces perturbations seraient en lien avec des débits d'étiage faibles et une homogénéisation des habitats, entraînant la disparition d'espèces exigeantes en matière de qualité et quantité d'eau.

La fédération de pêche de Gironde à également réalisée plusieurs inventaires piscicoles sur plusieurs cours d'eau du site Natura 2000:

- le Dousset en 2013 : deux secteurs ont été inventoriés, le peuplement piscicole à l'amont est qualifié de médiocre tandis que le peuplement à l'aval est qualifié de très mauvais.
- l'Andouille en 2013 : deux secteurs ont été inventoriés et le peuplement est qualifié de mauvais.
- le Ségur en 2011 : 3 secteurs ont été inventoriés, 2 en amont avec un peuplement qualifié de médiocre et un en aval avec un peuplement qualifié de bon ;
- la Gouraude en 2011 : la qualité du peuplement piscicole est qualifié de médiocre (IPR) ;
- le ruisseau de Fontasse en 2008 : le peuplement est dégradé ;
- ruisseau de Gironde en 2008 : aucune espèce piscicole n'a été inventoriée ;
- le Griffon en 2008 : aucune espèce piscicole n'a été inventoriée.

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion piscicole de Gironde évalue le contexte piscicole du Dropt comme dégradé.

Par ailleurs, la base de données d'inventaires piscicoles de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Lot et Garonne (FDAAPPMA 47) a permis de dénombrer 4 inventaires piscicoles réalisés depuis 1998, tous sur la Dourdèze. Le peuplement piscicole observé sur la Dourdèze est composé essentiellement d'espèces d'eau vive (vairon, goujon chevesne et loche franche) correspondant au peuplement théorique attendu au vu des caractéristiques morphologiques et physiques de la rivière (eau fraîche et oxygénée, pente moyenne en particulier en amont et en secteur médian). Le peuplement piscicole de la Dourdèze semble donc peu perturbé.

L'Agriculture principale source de pression sur le Dropt

D'après les données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la principale source de pression (pollution) sur le Dropt est l'agriculture (jugée forte), suivie par l'industrie (moyenne) et les rejets domestiques (faible). La situation est similaire sur la Vignague, principal affluent du Dropt sur sa partie aval, avec cependant des pressions industrielle et domestique sur la masse d'eau estimées plus fortes. Le reste des affluents fait l'objet d'une modélisation (données à prendre avec un certain recul), où pour chacun l'état écologique est évalué comme « moyen » et où l'agriculture apparaît là aussi comme la principale source de pression.

Interactions avec le site Natura 2000

La dégradation des milieux aquatiques, dans un site Natura 2000 de type cours d'eau où la majorité des habitats et des espèces sont inféodés à ces types de milieux, est forcément un facteur défavorable à l'atteinte des objectifs de conservation écologique. Le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est donc dépendant d'une amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que de la préservation et de la restauration des habitats aquatiques et de leur fonctionnalité. Cette amélioration est possible en agissant sur les sources des perturbations, comme par exemple certaines pratiques facilitant le transfert des polluants vers les milieux aquatiques.

**Tableau 10 : État des masses d'eau du site Natura 2000 du Dropt
(Données Agence de l'Eau Adour Garonne retravaillées par ETEN Environnement)**

Masse d'eau	État écologique	État biologique				État Physique chimique			Sources de pression		
		Évaluation	IBGN	IBD	IPR	Évaluation	Éléments en quantité trop élevée	Substance déclassante	Agricole	Industrielle	Domestique
Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bon	Non classé	Moyen	Phosphore Orthophosphates	Isoproturon	Forte	Moyenne	Faible
La Vignague de sa source au confluent du Dropt	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Moyen	Non classé	Moyen	Phosphore	/	Forte	Forte	Moyenne
Ruisseau de Marquetot	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Le Ségur	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Moyenne
L'Andouille	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau de la Lane	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau de Douset	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
La Dourdèze	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau de Sautebouc	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau de Guillaumet	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau de Malromé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible
Ruisseau du Jonquet	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	/	/	Moyenne	Inconnue	Faible

III. Zonages réglementaires et de programmation au titre du SDAGE

Définition

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification ayant pour objet de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Les principaux sujets traités par le SDAGE concernent la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la pollution et la restauration de la qualité des eaux, le développement et protection de la ressource en eau potable, la valorisation de l'eau comme ressource économique et répartition de cette ressource... Le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants ou des systèmes aquifères particuliers, à plus petite échelle.

Le bassin du Dropt en zone de vigilance

L'ensemble du bassin du Dropt est classé en zone de vigilance nitrates grandes cultures et produits phytosanitaires. Ce zonage de programmation prévoit des efforts de réduction des pollutions diffuses d'origines agricoles. Il désigne donc des secteurs où les teneurs en nutriments, phytosanitaires et facteurs bactériologiques compromettent l'atteinte des objectifs du SDAGE (bon état, utilisation des ressources pour certains usages tel que l'eau potable ou la baignade). Le zonage désigne des bassins où les polluants demandent une surveillance particulière et où leurs éventuelles tendances à la hausse doivent être prévenues. Ce zonage doit aboutir à des opérations de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques, d'obligations réglementaires (programme d'actions en zone vulnérable notamment) et de la mise en œuvre de démarches volontaires (plans d'actions concertées) sur des territoires prioritaires.

Le bassin du Dropt en zone sensible

L'ensemble du bassin du Dropt est classé en zone sensible. Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Le confluent Dropt/Garonne en zone vulnérable

Les communes de Casseuil et de Gironde-sur-Dropt sont classées en zone vulnérable. Au sens de la directive européenne "Nitrates", les zones vulnérables sont les secteurs atteints ou menacés par la pollution.

Interactions avec le site Natura 2000

L'intégration du site Natura 2000 dans les différents zonages réglementaire et de programmation du SDAGE, permet la mise en place de programmes et d'actions visant à restaurer la bonne qualité et le bon fonctionnement des cours d'eau qui le constituent.

IV. Le programme de mesures de l'UHR Dropt

Définition

Les différentes masses d'eau du bassin Adour-Garonne sont découpées en unités hydrographiques de référence (UHR) faisant chacune l'objet d'un programme de mesures qui lui est propre. Le programme de mesures est un document comprenant les mesures à réaliser pour atteindre les objectifs définis par masses d'eau dans le SDAGE. Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, économique, fiscale, contractuelle, etc. Ces mesures ne vont pas être présentées en détail dans ce point. Seules les orientations principales vont être décrites afin de faire le lien entre le programme de mesures et le DOCOB.

Le SAGE du Dropt en cours d'élaboration

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvé en 2009 préconisait l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin du Dropt au plus tard en 2015.

Améliorer la connaissance des milieux aquatiques

L'un des objectifs du programme de mesures est d'améliorer le suivi de la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines par le développement du réseau de mesures, via l'installation de nouvelles stations et l'enrichissement des stations existantes par la mesure de nouveaux paramètres...

Dans le même esprit, le programme de mesures prône une amélioration de la connaissance des zones humides par la réalisation d'inventaires, d'atlas, de cartographies...

Réduire les pollutions d'origine domestique

Un autre des objectifs du programme de mesures est la réduction des pollutions d'origines domestique. L'atteinte de cet objectif commence tout d'abord par une amélioration des connaissances concernant les performances des réseaux d'assainissement gérés par les collectivités (efficacité des processus de traitement, état des installations, respect des normes de rejet, intrusion d'eaux parasites...). Ensuite, il est inscrit que cette réduction passe par la réalisation de schémas d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour les secteurs urbanisés, avec notamment la mise en œuvre de techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie. Une sensibilisation des usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits "domestiques" toxiques est également inscrite au programme.

Réduire les pollutions dues aux engrais minéraux et produits phytosanitaires

Un troisième objectif du programme est destiné à améliorer les pratiques de fertilisation et limiter les transferts vers le compartiment aquatique. Il vise notamment à améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi qu'à aménager l'espace pour limiter l'érosion du bassin versant et lutter contre les phénomènes de lixiviations, facteurs de transfert des engrais minéraux des parcelles agricoles vers les milieux aquatiques (mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées).

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

Deux mesures du programme concernent la gestion quantitative de la ressource en eau. La première vise à l'augmentation de la ressource en eau disponible à l'étiage sur les bassins déficitaires par la construction de retenues supplémentaires et la seconde, à adapter les prélèvements aux ressources disponibles.

Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques

Le programme de mesures s'attache également à l'entretien, la préservation et la restauration des zones humides sur le bassin du Dropt (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais, lagunes...). Dans la même optique, il vise l'entretien des berges des cours d'eau avec leur ripisylves (végétation rivulaire).

La préservation de la fonctionnalité des milieux aquatique passe aussi par la mise en œuvre de mesures telles que la réalisation des études et des travaux visant à traiter les problématiques de "seuils" et de maintien des faciès d'écoulement, par l'amélioration des ouvrages hydrauliques et de leur gestion (vannes de chaussées, de barrages...).

Enfin une mesure du programme prévoit un accompagnement et une sensibilisation des acteurs intervenant sur les milieux aquatiques (techniciens rivières, guides techniques,...).



**Figure 26 : Zone humide sur le Dropt
(Source : DDTM 33)**

Interactions avec le site Natura 2000

L'atteinte des objectifs de conservation de la démarche Natura 2000 passe par une amélioration de la qualité des milieux aquatiques, objectif visé par le SDAGE et son programme de mesures. La poursuite de cet objectif commun traduit la relation de dépendance et de complémentarité des deux programmes, ainsi que la nécessité de bien coordonner leur actions.

La bonne connaissance des milieux aquatiques est indispensable dans des objectifs de gestion et de conservation tels que ceux portés par la démarche Natura 2000. Par ailleurs, les données faunistiques et floristiques apportées dans la phase d'élaboration du DOCOB, même si elles concernent uniquement le site Natura 2000 et non l'intégralité du bassin versant, s'inscrivent dans cet objectif du programme de mesures relatif au Dropt.

Les pollutions dues aux engrais minéraux et produits phytosanitaires sont souvent néfastes aux espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'au bon équilibre de la faune et de la flore en général. La réduction de ces pollutions fait généralement partie des objectifs d'amélioration qualitative de la ressource en eau sur un site Natura 2000 de type « cours d'eau », tel que le Dropt. Les mesures édictées dans le programme relatif au Dropt et destinées à la concrétisation de cet objectif, s'inscrivent donc ici aussi pleinement dans les objectifs de conservation et de restauration de la démarche Natura 2000.

L'adaptation des prélèvements aux ressources disponibles en eau est une condition sine qua non pour le fonctionnement au moins « a minima » des milieux aquatiques et des habitats naturels et des espèces qui y sont inféodés. Cependant, la réalisation de retenues collinaires destinées à augmenter la ressource en eau, risque fortement d'artificialiser le régime des cours d'eau du site Natura 2000. Par le stockage de l'eau en hiver et au printemps, et le soutien d'étiage en été (relargage d'eau), les retenues ont pour conséquences de « lisser » les débits saisonniers et les événements hydrologiques associés (crues, étiages, assecs...). Le bouleversement provoqué par ce « lissage » sur les caractéristiques stationnelles des milieux de fonds de vallée, risque alors de perturber l'expression des habitats naturels et l'accomplissement du cycle biologique des espèces inféodés à ces milieux. À ces problèmes de perturbation du régime hydrologique, risque de s'ajouter également des problèmes de choc thermique (différence entre la température du cours d'eau et celle provenant de la retenue), de rupture du transit sédimentaire, le risque de départ massif de MES (matières en suspension), de colmatage du substrat... L'installation de retenues collinaires risque donc d'entraver les objectifs de conservation de la démarche Natura 2000.

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales, dont des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues (eaufrance, 2014). Foyer de biodiversité et partie intégrante du site Natura 2000, la préservation des zones humides, qui se traduit par l'édition de plusieurs mesures dans le programme de mesure relatif au Dropt, s'inscrit pleinement dans les objectifs de conservation écologique de la démarche Natura 2000. Cependant, cet objectif de maintien des zones humides étant étroitement lié au fonctionnement naturel du cours d'eau, il semble contradictoire avec la mesure prônant l'installation de retenues collinaires.

V. Gestion hydraulique

V. 1. Les obstacles à l'écoulement

Méthode

Les informations présentées dans ce point sont tirées

- du ROE 2011 ;
- du Syndicat Epidropt ;
- du site internet www.valleedudropt.com/moulins.htm .

Cinq retenues destinées au soutien d'étiage en amont du site Natura 2000

Pour les besoins de l'agriculture, un aménagement du bassin a été réalisé avec la création sur les affluents du Dropt de 5 lacs réservoirs d'une capacité totale de 15,1 millions de m³ (tableau ci-après). Ces 5 ouvrages sont destinés au soutien d'étiage, c'est à dire à la réalimentation des cours d'eau en période sèche, afin de permettre notamment l'irrigation des cultures d'été (Maïs). Tous ces ouvrages sont situés en amont du site Natura 2000.



Tableau 11 : Obstacles à l'écoulement sur le bassin du Dropt

(Source : ROE 2013)

Nom	Cours d'eau	Commune	type
Lescouroux	L'Escourou	Saint Sulpice d'Eymet	Digue en terre homogène
Les Graoussettes	La Dourdenne	Sérignac Péboudou	Digue en terre homogène
La Nette	La Nette	Monmarvès	Digue en terre homogène
La Ganne	La Ganne	Tourliac	Digue en terre homogène
Le Brayssou	Le Brayssou	Tourliac	Digue en terre homogène

25 moulins et 16 barrages sur le site Natura 2000



Moulin d'Allemans (Conseil Général du Lot-et-Garonne)

Sur le Dropt d'Eymet au confluent de la Garonne, soit la partie de la rivière incluse dans le site Natura 2000, ce sont exactement 27 moulins et 19 barrages qui sont recensés (cf. tableau ci-après). Les moulins encore en activité sont rares (trois ou quatre). Plusieurs barrages (Labarthe, Loubens, Roquebrune, etc...) faisaient tourner deux moulins, un sur chaque rive (les propriétaires pouvant être différents); voire trois moulins : un sur chaque rive et un sur une île (Saint-Batz). Le nombre de moulins présents sur les affluents du Dropt n'est pas connu.

Les fonctions de ces moulins étaient diverses : moulins à blé, moulins à foulons, moulins à soufflets de forges ou à marteaux de forges, moulins à scieries, etc... Certains d'entre eux étaient très importants, appelés d'ailleurs "usines du Dropt" dans les archives du 19ème siècle, particulièrement dans la basse vallée, avec deux ou trois roues à cuve par usine. Beaucoup de ces établissements ont tourné jusqu'au début du XXème siècle. Dépouillés de leurs machines, la plupart ont été transformés après restauration en résidences principales ou secondaires.

Plusieurs des moulins du Dropt et de ses affluents datent de la période féodale allant du XIIème au XVème siècles, où, de manière générale, la France connaissait une incroyable multiplication des moulins à eau (20 000 à l'aube du XIIème siècle, 70 000 à la fin du XVème siècle). Cette origine très ancienne explique l'existence de moulins fortifiés, comme celui de Bagas sur le Dropt ou de la Salle à Cleyrac sur la Vignague.

Par ailleurs, les barrages des moulins en aval d'Eymet, soit ceux inclus dans le site Natura 2000, sont également équipés d'écluses. Ce sont des vestiges de l'époque durant laquelle le Dropt était navigable, avant l'avènement du chemin de fer.

**Tableau 12 : moulins recensés sur le Dropt d'Eymet au confluent de la Garonne
(Source : valleedudropt.com)**

Nom	Commune	Informations
Moulin d'Allemans	Allemans du Dropt	1843, moulin à blé et foulon
Moulin du Drot	Pardaillan	Moulin à blé et foulon
Moulin de Pompérat	St-Pierre-sur-Dropt	1843, restauré 2007
Moulin de Cocussaute	St-Pierre-sur-Dropt	2 rouets en 1846; le barrage est détruit par une crue en 1843. Aujourd'hui résidence.
Moulin de Barie	Taillecat	1843 ; 3 roues à cuve en 1846 ; réparations en 1891
Moulins de Monsieur	Cours	Deux moulins en 1843 ; moulin de Monsieur le duc sous l'ancien régime, moulin de l'égalité sous la révolution, puis moulin de Duras, enfin moulin de monsieur
Moulins de Galleau	Dieulivol	Deux moulins en 1843 ; date probablement du 14ème siècle. Reconstitué sur vestiges en 1671. Muni de cylindres broyeurs en 1912. En 1965, atelier de fabrication de granulés pour bétail et silo à grains. Fermeture en 1973.
Moulins de Monpoisson	Le Puy	Deux moulins en 1843 ; 1869 : l'usine à fouler les draps est transformée en moulin à blé.
Moulins de Saint-Batz	Le Puy	3 moulins selon les archives
Moulin des Tourneaux	St-Sulpice de Guillerague	Date probablement du 14ème siècle (moulin à blé + foulon). Au début du 19ème siècle, le moulin à blé est seul en activité. Le barrage est reconstruit en 1853. L'activité meunière cesse en 1947.
Moulin de Roquebrune	Roquebrune	Deux moulins (respectivement à 1 et 2 meules)
Moulin de Neuffons	Neuffons	Minoterie ; date probablement du 16ème siècle. Grande activité au 18ème siècle. Fermeture en 1980.
Moulin de Mesterrieux	Mesterrieux	Ce moulin date probablement du 14ème siècle. Important moulin à blé à trois roues horizontales, muni d'une quatrième roue en 1843, mécanisé vers 1880 et arrêté en 1914. C'est aujourd'hui une maison d'habitation.
Moulins de Loubens	Loubens	Deux moulins en 1843 ; ce moulin existait au 11ème siècle, il fut reconstruit au 14ème siècle. En 1825, il lui fut ajouté sur la rive gauche du dropt un deuxième moulin
Moulins de Bagas	Bagas et Camiran	Deux moulins en 1843 ; moulin fortifié.
Moulins de Labarthe	Camiran et Les Esseintes	Deux moulins en 1843

Interactions avec le site Natura 2000

Sur le plan écologique, la richesse d'un système aquatique est due à la configuration de milieux naturels de la vallée. Celle-ci dépend du fonctionnement géomorphologique de la rivière ; ainsi tout phénomène tendant à modifier le régime hydraulique (création ou disparition d'un ouvrage, prélèvement d'eau) peut remettre en cause le fonctionnement du système rivière et perturber les écosystèmes qui en dépendent.

Les barrages et les seuils en rivières sont des infrastructures qui, par construction, modifient les flux liquides, solides, de matières et d'organismes ainsi que le régime thermique des cours d'eau sur lesquels ils sont implantés (Souchon & Nicolas, 2011). Il s'en suit des transformations des fonctions générales de ces cours d'eau ayant de nombreux liens avec les services écosystémiques qu'ils assurent (régulation des flux sédimentaires, hydriques, organiques, régulation thermique, dépollution, biodiversité, équilibres dynamiques des zones aval fluviales et côtières...).

L'importance de l'impact des barrages et seuils sur les milieux aquatiques est dépendante de la nature, de la taille et de la gestion de ces ouvrages (hauteur du barrage, configuration de la retenue, des prises d'eau et de restitution, des modalités d'exploitation), ainsi qu'à leur localisation au sein du réseau hydrographique et à leur nombre cumulé sur les cours d'eau (Souchon & Nicolas, 2011).

Avec une moyenne d'environ 1 barrage (moulins) tous les 2 kilomètres (sur le Dropt), l'accumulation des obstacles fait se poser la question de la continuité écologique sur le Dropt et du degré de transformation des milieux aquatiques, ainsi que de la fonctionnalité de ces milieux vis-à-vis du maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'étude de la continuité écologique lancée en 2013 par Epidropt apportera certainement des éléments de réponses à ces questions. Cependant aujourd'hui, de plus en plus d'experts portent aussi une réflexion sur les avantages de cette fragmentation de l'habitat aquatique, plus particulièrement sur son rôle dans la « contention » d'espèces envahissantes et la préservation de zones encore vierges de leur présence.

V. 2. Les syndicats de rivières

Méthode

Les informations présentées dans ce point ont été collectées auprès :

- du syndicat mixte ouvert Epidrot ;
- du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers.

V. 2. 1. Epidropt

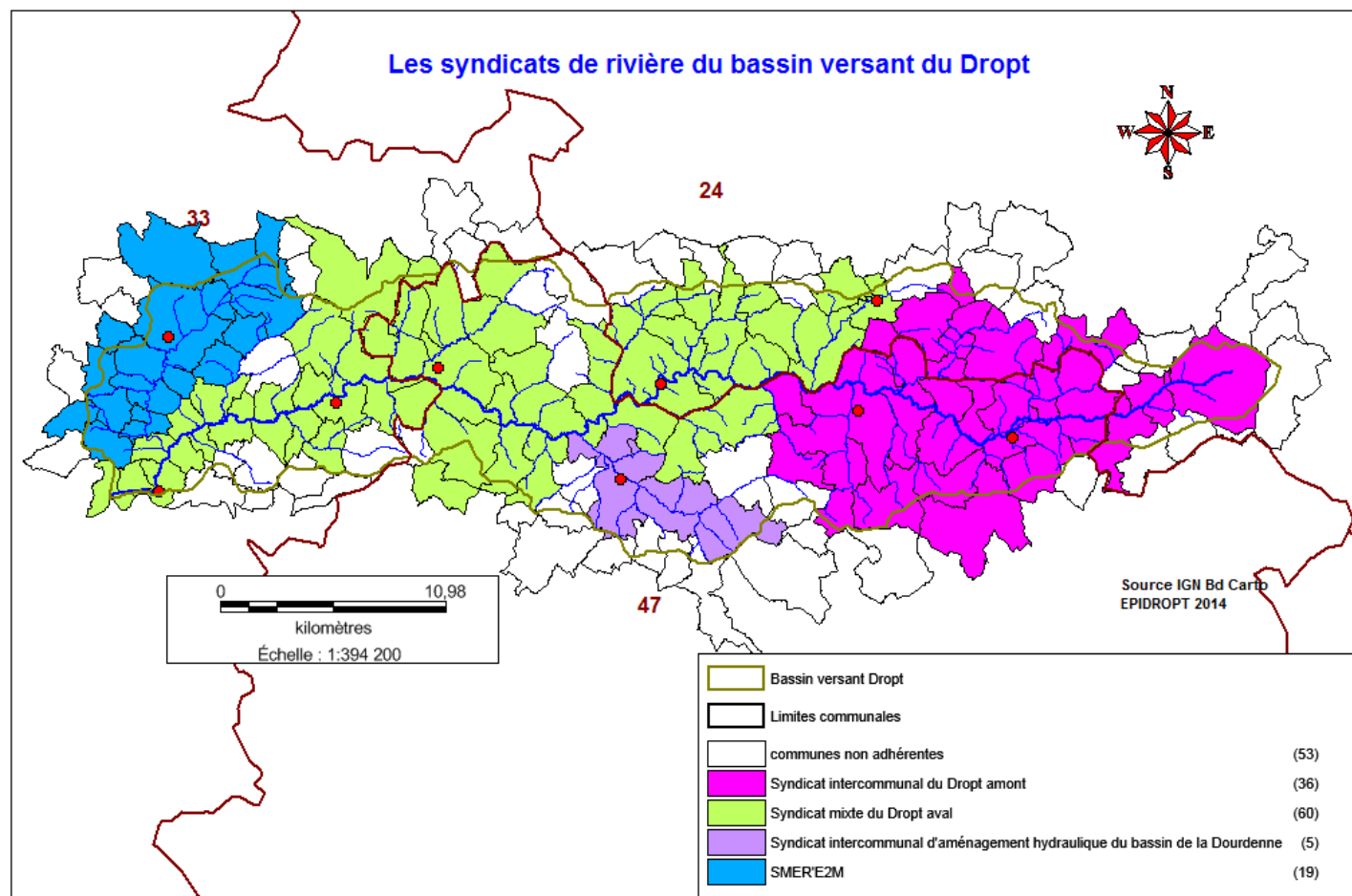


Un syndicat à l'échelle du bassin versant

Le syndicat de réalimentation du Dropt a été créé en 1990. En 2006, il devient établissement public intersyndical du bassin du Dropt puis en 2012, syndicat mixte ouvert constitué de 4 syndicats de rivière et de 3 départements :

- Syndicat intercommunal du Dropt amont ;
- Syndicat mixte du Dropt aval (Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et le syndicat de la Dourdèze depuis le 1^{er} janvier 2014) ;
- Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne ;
- Département de la Dordogne ;
- Département de la Gironde ;
- Département du Lot et Garonne.

Aujourd'hui, le syndicat couvre 101 communes.



**Figure 27 : Localisation des différents territoires des syndicats de rivières membres d'EPIDROPT
(Source : EPIDROPT, 2014)**

Développer une gestion équilibrée de la ressource en eau

Le syndicat mixte ouvert EPIDROPT a pour vocation d'intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt. Il est notamment en charge de l'émergence et de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Dropt (études, support logistique et institutionnel, rapports, secrétariat administratif, suivi de la mise en œuvre, concertation...). Le Syndicat assure également l'aménagement du bassin versant du Dropt (études, assistance technique et animation) et la gestion de la réalimentation des cours d'eau du bassin versant du Dropt (réalisation des ouvrages, exploitation, études, contrôle des prélèvements...).

Une plantation et une restauration de la ripisylve sur le Dropt Domanial

Le syndicat de rivière du Dropt de Monséjour (jusqu'à fin 2013) a effectué plusieurs campagnes de replantation des zones dénudées sur le Dropt domanial. Pour cela, 12 km de berges ont été plantées de diverses essence (frêne, chêne pédonculé, fusain d'Europe, Cornouiller sanguin, noisetier...) soit 6098 plants.

Au cours de l'automne 2013, ce syndicat a planté plus de 1750 boutures de saules (sp.) réparties sur 12 km de berge (allant du moulin de Labarthe jusqu'en amont du seuil de Casseuil) sur la partie avale du Dropt.

En parallèle de ce programme de replantation, le syndicat a également réalisé une restauration de la ripisylve qui s'est achevée début janvier 2014. début janvier 2014. Ce sont au total 67 km de Dropt domanial qui ont été restaurés.



**Figure 28 : Plantation de diverses essences sur le Dropt domanial. Au total, il a été planté 6098 plants sans retalutage des berges afin de densifier la ripisylve.
(Source : EPIDROPT)**

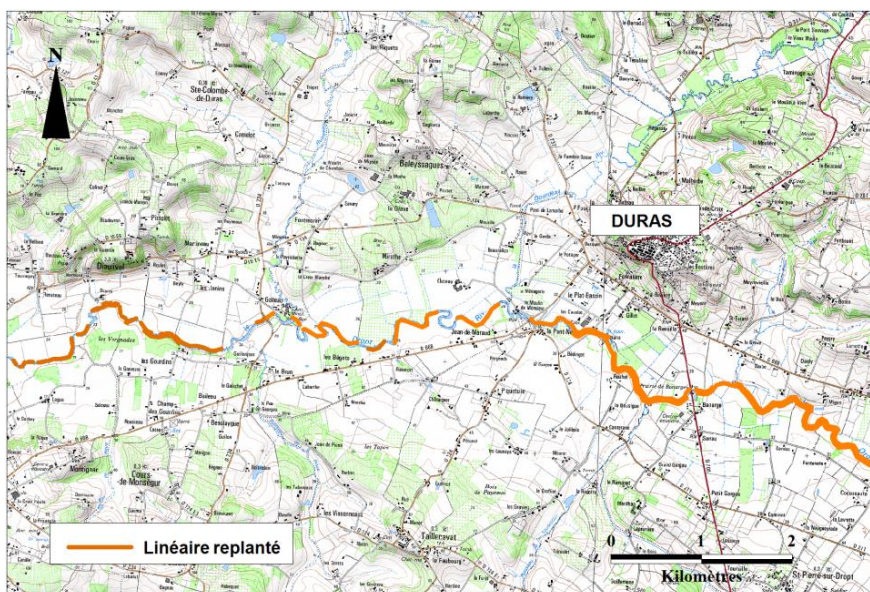


Figure 29 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet de plantations de ripisylve sur le Dropt domaniale (linéaires orange) de 2009 à 2011
(Source : EPIDROPT)

Régulation des espèces invasives

Lors des travaux de restauration de la ripisylve, les espèces invasives comme l'Ailante (*Ailanthus altissima*) et l'Érable négundo (*Acer negundo*) ont été écorcées sur certains secteurs. Sur d'autres secteurs, ils ont été abattus et la souche a été percée au cœur (en forme de croix) afin que l'eau stagne. Concernant le robinier faux acacia, seuls les sujets instables sont coupés à ce jour, le dépérissement naturel étant privilégié.

Concernant le ragondin, le syndicat mixte du Dropt aval embauche du personnel pour le piéger le long du Dropt et des principaux affluents. Les cages sont équipées de trous à Vison.



Figure 30 : Vue des cages à Ragondin équipées des trous à Vison
(Source : Epidropt)

V. 2. 2. Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers

Une fusion de 5 structures intercommunales

Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER'E2M) est né le 1er janvier 2013 de la fusion des 5 structures intercommunales à savoir :

- le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage
- le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Durèze et de la Soulège
- le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Escouachle Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Misère
- le Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'aménagement de l'espace rural du Bas Canton de Pujols

Il regroupe à ce jour 53 communes représentées pour certaines d'entre elles par deux communautés de communes (Castillon-Pujols et Coteaux Macariens).

Gérer et valoriser les cours d'eau de l'entre deux mers

Les missions du SMER'E2M poursuivent l'objectif de gérer et de valoriser les cours d'eau de ce territoire à travers une approche par bassin versant. Pour ce faire, le Syndicat œuvre de manière à favoriser la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la qualité et la fonctionnalité de ces milieux, la préservation de la biodiversité.

La structure est aujourd'hui porteuse de plusieurs programmes de gestion : restauration et entretien des cours d'eau, la lutte contre les inondations, la reconquête de la qualité de l'eau, la valorisation écologique des milieux... Il est également en charge de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 du site du Réseau Hydrographique de l'Engranne depuis 2008.

Sur le réseau hydrographique du Dropt, seule la Vignague (sauf pour la commune de Morizes) et ses affluents relève de la compétence du Syndicat de l'entre deux mers.









Un programme pluriannuel de gestion à l'étude sur la Vignague

Le syndicat lance actuellement une étude pour la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion sur la Vignague. Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin.

Interactions avec le site Natura 2000

Les syndicats de rivière, en poursuivant des objectifs de gestion équilibré de la ressource en eau et de mise en valeur des cours d'eau, jouent un rôle prépondérant dans la préservation des milieux aquatiques et donc, par extension, dans le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. C'est par exemple le cas dans les travaux de restauration de la ripisylve. La ripisylve joue un rôle écologique important : elle a d'importantes fonctions d'abri, de source de nourriture et de corridor biologique pour un grand nombre d'animaux (insectes, reptiles, oiseaux, mammifères, poissons, crustacés...). C'est un élément essentiel dans le maintien de la biodiversité aux échelles locales et régionales.

VI. Synthèse des caractéristiques principales et des interactions des différentes activités avec le site Natura 2000

Thématiques	Principales caractéristiques	Interactions avec le site Natura 2000
Caractéristiques naturelles du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'eau de plaine • Écoulements lents 	 <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques naturelles rendant les cours d'eau sensibles à l'eutrophisation
Zonages réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Zone sensible • Zone de vigilance • Zone vulnérable 	 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions pour restaurer la qualité et le fonctionnement des cours d'eau
État des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Eau altérée par le Phosphore et l'Isoproturon • Dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat • Peuplement piscicole dégradé sur plusieurs secteurs du site Natura 2000 • L'Agriculture identifié comme principale source de pression sur le Dropt 	 <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et fonctionnalité des milieux naturels peu favorable à des objectifs de conservation écologique • Peuplement piscicole sur plusieurs secteurs du Dropt
Programme de mesures du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des milieux aquatiques • Réduire les pollutions d'origine domestique • Réduire les pollutions dues aux engrais minéraux et produits phytosanitaires • Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau • Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 	 <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension du fonctionnement du site Natura 2000 • Améliorer la qualité de l'eau • Améliorer la disponibilité de l'eau pour les espèces • Préserver le fonctionnement des milieux naturels du site Natura 2000
		 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de retenues collinaires altérant le fonctionnement naturel des cours d'eau
Obstacle à l'écoulement	<ul style="list-style-type: none"> • 5 retenues collinaires en amont du site • 25 moulins et 16 barrages sur le site Natura 2000 	 <ul style="list-style-type: none"> • Cantonnement de certaines espèces invasives
		 <ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation du fonctionnement des cours d'eau • Obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire
Syndicats de rivière	<ul style="list-style-type: none"> • 2 syndicats dont 1 à l'échelle du bassin versant • Développer une gestion équilibrée de la ressource en eau • Plantation et une restauration de la ripisylve sur le dropt domanial • Gérer et valoriser les cours d'eau • Programme pluriannuel de gestion à l'étude sur la vignague 	 <ul style="list-style-type: none"> • Action homogène à l'échelle du site Natura 2000 • Amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau • Restauration des habitats rivulaires • Restauration et entretien du corridor écologique qu'est la ripisylve • Régulation des espèces invasives

Activités humaines sur les communes du site Natura 2000

I. Urbanisme

I. 1. Démographie

Méthode

Les informations présentées dans ce point sont tirées :

- du diagnostic préalable du site Natura 2000 réalisé par le CEN Aquitaine en 2011 ;
- des bases de données de l'INSEE disponible à l'échelle communale ;
- des données transmises par les acteurs locaux lors des groupes de travaux relatifs à ce thème.

Un territoire rural

Le site Natura 2000 du Dropt se situe dans un espace rural majoritairement formé de petits villages où 80% des communes comptent moins de 500 habitants. Au seuil de l'INSEE (2000 habitants), aucune ville n'est identifiable sur ce territoire. Néanmoins cinq villages se détachent et comptent plus de 1000 habitants : Gironde-sur-Dropt, Monségur, Pellegrue, Sauveterre-de-Guyenne et Duras. Les agglomérations urbaines à proprement parler se situent donc à l'extérieur du bassin, à sa périphérie (Bordeaux, Libourne, Langon, Bergerac, la Réole et Marmande).

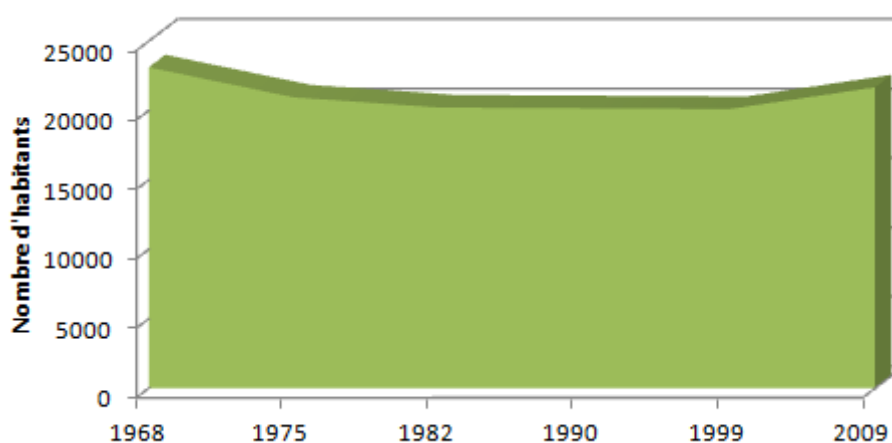


Figure 31 : évolution de la démographie sur les communes du site Natura 2000.
(Données INSEE reprises par ETEN Environnement)

Une attractivité retrouvée

Entre 1968 et 1975, le bassin connaît la perte de plus d'un habitant sur dix, phénomène correspondant à la fin de l'exode rural observé sur l'ensemble de l'hexagone après guerre. La population se stabilise ensuite autour de 20000 résidents de 1982 à 1999, puis connaît récemment (1999-2009) une augmentation (8%), qui porte aujourd'hui ce nombre de résidents sur le bassin à 21670.

Le taux d'accroissement naturel est négatif et a doublé sur les 41 années d'observation de 1968 à 2009 (de -0,04 à -0,07%), signifiant que les décès sont supérieurs au nombre de naissances sur les communes du site Natura 2000 et que ce phénomène s'accroît. L'augmentation récente de la population s'explique alors par une immigration (population extérieure au bassin) venant repeuplée le bassin, signe d'une attractivité retrouvée du territoire ou d'une partie de celui-ci.

Cette immigration a deux origines. La première provient en grande partie d'un phénomène de rurbanisation, soit de ménages travaillant (au moins un des deux membres du couple) dans les villes situées en périphérie du bassin et cherchant à se loger sur le territoire du Dropt, notamment en raison de la disponibilité et du prix attractif des parcelles à bâtir. Ce phénomène semble toucher une grande partie du bassin relatif au site Natura 2000, particulièrement le Sud et les cantons de Sauveterre de Guyenne et de Duras.

La seconde est plus lointaine et trouve sa source dans les îles Britanniques, où une population composée majoritairement de retraités ou d'actifs (dans leur pays d'origine) en fin de carrière, vient s'installer sur le bassin du Dropt, en recherche d'authentique et d'un coût moindre de la vie. Ce second phénomène est bien connu en Aquitaine et plus particulièrement en Dordogne et ses pays limitrophes, étant considérés comme « une terre de prédilection des Britanniques » (Huart, INSEE 2012). Cette population recherche et retape généralement de vieilles bâtisses ou ruines dans le style local, pour y vivre.

Interactions avec le site Natura 2000

L'attractivité du bassin versant du Dropt, que soit d'un point de vue foncier (actifs du bassin et des villes alentours) ou de part ses charmes et son authenticité (immigration Britannique), fait progressivement croître une pression foncière pouvant à terme peser sur la conservation des habitats et des espèces.

En termes d'effets directs, cette pression foncière, par la construction de nouveaux logements et de leurs infrastructures associées (voiries et réseaux), peut s'avérer consommatrice d'espaces naturels. Cependant, le site Natura 2000 du Dropt étant un site de type « cours d'eau » s'étendant seulement sur la plaine d'inondation, il paraît peu probable que les parcelles y étant localisées soient ouvertes à l'urbanisation. Le risque d'artificialisation des surfaces en lit majeur, et par extension des habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, paraît ainsi relativement modéré et localisé.

Les effets indirects de l'urbanisation restent quant à eux toujours présents. En effet, les rejets de systèmes d'assainissement en provenance des secteurs urbanisés et les systèmes de traitement des eaux pluviales en provenance des surfaces imperméabilisées, auront inévitablement pour exutoire le réseau hydrographique du Dropt. Le choix des filières utilisées et l'emplacement des points de rejets devront tenir compte des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires identifiés dans le DOCOB.

I. 2. Planification territoriale

Méthode

Les informations présentées ont été collectées auprès de la DDTM 33 et la DDT 47 sur les communes sur lesquelles s'étend le site Natura 2000.

Une commune sur deux pourvues d'un document d'urbanisme

Près de la moitié des communes du site Natura 2000 (33 sur 66) sont pourvues d'un document d'urbanisme (cf. Tableau 13). L'objectif de ce type de document est de permettre un développement urbain maîtrisé, préservant les espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que les espaces naturels et des paysages. En l'absence de ce type de document, ces communes sont soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme). L'une des dispositions législatives essentielles des communes soumises au RNU est la règle dite de *la constructibilité limitée*, selon laquelle les constructions sont soumises à approbation du conseil municipal.

**Tableau 13 : document d'urbanisme sur le site Natura 2000 du Dropt
(Données fournies par les DDTM 47 et 33 et reprises par ETEN Environnement)**

Document d'urbanisme	PLUi (1 ou 0)	PLU (1 ou 0)	POS (1 ou 0)	Carte communale (1 ou 0)	RNU (1 ou 0)	En cours d'élaboration
Nombre de communes	1	4	1	16	35	5

Une protection du site Natura 2000 par le zonage des documents d'urbanismes

Concernant les communes dotées d'un document d'urbanisme, 66% sont pourvues de cartes communales, où le site Natura 2000 est placé en zone non constructible. Le reste des communes est majoritairement doté de PLU (Plan local d'Urbanisme), auxquels s'ajoute un PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal) et un POS (plan d'occupation des sols). Dans ces documents, le site Natura 2000 est essentiellement classé en zone naturelle (zone N). Une zone N est une zone à protéger en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique. Les constructions y sont limitées.

Un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du site Natura 2000

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui permet de définir un projet de territoire de long terme, mettant en adéquation environnement, urbanisme, habitat, équipements commerciaux ou encore déplacements. En ce sens, il poursuit donc différents objectifs : *maintenir un équilibre entre développement urbain et espaces naturels, assurer la mixité sociale et le développement économique, anticiper et coordonner les déplacements...* Le SCoT correspond donc à un outil idéal, pour les collectivités, d'harmoniser leurs politiques d'aménagement dans la perspective d'une meilleure gestion et d'un développement maîtrisé et durable de leur territoire.

Sur le bassin versant, deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont présents :

- le **SCOT du Libournais** comprenant la commune de Riocaud en Gironde ;
- le **SCOT Sud Gironde**, en cours d'élaboration, comprenant la quasi-totalité des communes de la partie girondine du site Natura 2000.

Interactions avec le site Natura 2000

Les documents d'urbanisme sont soumis à étude d'incidence Natura 2000, imposant la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire lors des réflexions portant sur les aménagements urbains des communes. Le fait que la moitié des communes soit doté d'un document d'urbanisme apporte donc en théorie une sécurité vis-à-vis de la préservation des enjeux liés à la démarche Natura 2000 sur le Dropt. De plus, la mise en place du SCoT Sud Gironde, dont le territoire concerne les deux tiers aval du site Natura 2000, apporte une réflexion à plus grande échelle sur l'urbanisation du bassin que les documents communaux. Il apporte ainsi une prise en compte plus pertinente des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment dans la préservation des continuités écologiques sur le site Natura 2000.

I. 3. Adduction d'eau potable

Méthode

Les données relatives à l'assainissement sont issues :

- du système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour – Garonne (Agence de l'eau du bassin Adour –Garonne, 2013) ;
- des données transmises par le syndicat EAU 47.

Les trois quart des volumes d'eau potable puisés dans les nappes captives

Douze points de captage répartis sur 7 communes du site Natura 2000 du Dropt sont affectés à l'alimentation en eau potable du bassin. Ces points totalisent un prélèvement de 1 016 166 m³ dont les trois quart (76,6 %) proviennent de nappes captives situées en moyenne à 300 m de profondeur.

Commune	Libellé	Profondeur (en m)	Type de prélèvement	Volume prélevé (en m ³)
Caudrot	GRAVES PUIITS 2	-	Nappe phréatique	119 292
	LE GRAVA 2	370	Nappe captive	152 775
	GRAVES PUIITS 1	14	Nappe phréatique	119 292
	LE GRAVA 1	254	Nappe captive	32 269
Saint Félix de Foncaude	SOURCES DE FONTET	0	Nappe phréatique	252 469
	FORAGE FONTET (FONCAUDE)	305	Nappe captive	320 951
Landerrouet sur Ségur	RIVALS F2	293	Nappe captive	240 911
Monségur	LA BUCHE	285	Nappe captive	394 048
	MONLOT	276	Nappe captive	41 013
Saint Pierre sur Dropt	LES MOULIERES	342	Nappe captive	588 588
Auriac sur Dropt	LES PIERRES	288	Nappe captive	492 944
Allemans du Dropt	COUGOUILLE	283	Nappe captive	252 869

Interactions avec le site Natura 2000

Les prélèvements d'eau potable, effectués essentiellement dans les nappes captives, réduisent les problèmes d'ordre quantitatif par rapport à ceux réalisés en rivière, par captage des sources ou dans les nappes phréatiques, dont les liens avec les cours d'eau sont plus étroits. Cependant, le temps de recharge des nappes captives est généralement lent et la population augmente sur le bassin, même si elle reste aujourd'hui toujours modeste. La pression exercée par les besoins en eau potable sur le site Natura 2000 sera certainement conditionnée par l'évolution de l'urbanisation sur le bassin, et surtout par la compatibilité entre les besoins des populations et les ressources en eau du site.

I. 4. Assainissement

Méthode

Les données relatives à l'assainissement sont issues :

- du système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour – Garonne (Agence de l'eau du bassin Adour –Garonne, 2013) ;
- des données transmises par le syndicat EAU 47.

Limites

- la présence d'assainissement collectif n'était pas renseignée sur 8 communes du site Natura 2000 ;
- les données du SIE Adour Garonne ont été actualisées en majorité en 2010.

Un quart du bassin en assainissement collectif

Sur les 66 communes sur lesquelles s'étend le site Natura 2000, 13 soit 20% sont pourvues d'un assainissement collectif. Il est cependant à noter une différence d'équipement entre les communes lot-et-garonnaises et girondines, où près d'un village sur deux (44%) est équipé d'un réseau d'assainissement collectif en Lot-et-Garonne contre un sur dix (10%) en Gironde.

Plus des deux tiers des réseaux de collecte de l'assainissement collectif sont de type séparatifs. Ce système présente l'avantage de séparer les eaux pluviales des eaux usées lors de la collecte, évitant ainsi lors des épisodes pluvieux le risque de surcharge de la station d'épuration et d'échappement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

Ces réseaux de collecte conduisent ensuite les eaux usées vers 14 stations d'épurations (STEP) dont 12 ont pour exutoire le Dropt ou l'un de ses affluents (la STEP de Pellegrue ayant pour exutoire le bassin versant voisin et celle d'Auriac sur Dropt finissant le traitement de ses eaux par infiltration).

La capacité de traitement cumulée de ces stations est de 9380 équivalents habitants, nombre équivalent à environ 43% de la population actuelle des communes du site Natura 2000. Cependant, les données disponibles sur les communes girondines relatives au nombre d'habitants réellement raccordés aux stations, indiquent que la capacité de traitement de ces installations n'est dans l'ensemble utilisée qu'à moitié (51%). Au final le taux d'assainissement collectif de la vallée du Dropt sur lequel s'étend le site Natura 2000 est probablement assez proche de celui estimé dans le Plan de gestion des étiages de 2003, soit 25%.

D'après les données du schéma directeur des données sur l'eau de 2011, un peu moins de la moitié des systèmes d'assainissement collectif (40% soit 6 systèmes) sont en bon état de fonctionnement, un sur cinq (20% soit 3 réseaux) présente des anomalies ou dysfonctionnements dans le système de collecte des eaux (en général intrusion d'eaux parasites) et environ un quart (28% soit 4 STEP) présente des fuites et dysfonctionnements dans les processus de traitement des eaux, dont l'impact sur le milieu récepteur (dégradation) est avéré.

Trois quart du bassin en assainissement non collectif

La majorité des foyers de cette partie de la vallée du Dropt sont donc en assainissement non collectif (ANC). Ce système concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter

dans le milieu naturel via des dispositifs règlementaires. La dominance de cette solution de traitement des eaux usées sur les communes du site Natura 2000 provient du fait qu'elle est présentée sur les plans technique et économique comme la mieux adaptée en milieu rural (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2013).

Ces installations font l'objet de contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants par les SPANC (service public local). Les pollutions liées à l'assainissement non collectif sont évaluées à 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2013). La mission des SPANC est d'accélérer la rénovation du parc tout en se concentrant sur les risques avérés pour la santé ou l'environnement.

Interactions avec le site Natura 2000

Sur un site Natura 2000 de type cours d'eau, où la faune et la flore sont étroitement liés aux milieux aquatiques, la qualité de la ressource en eau constitue un des principaux enjeux. Bien que la pression d'origine domestique soit évaluée comme faible sur le Dropt, l'efficacité des systèmes de traitement des eaux usées, qu'elles soient collectives ou individuelles, est primordiale. La réduction des pollutions domestiques fait partie des enjeux retenus dans le programme de mesure du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) relatif au Dropt.

I. 5. Transports

Méthode

Les données relatives au transport sont issues :

- des sites internet du conseil général de Gironde et du Lot et Garonne;
- de la page d'accueil régionale TER Aquitaine ;
- du diagnostic préalable du site Natura 2000 du Dropt réalisé en 2010 par le CEN Aquitaine.

Un réseau de transport essentiellement secondaire

La grande majorité du réseau routier du bassin versant est composé de routes communales et de petites départementales à faible trafic (estimation inférieure à 500 véhicules par jour).

Il se dégage néanmoins quelques axes majeurs sur ou à proximité du bassin :

- l'A62 : cet axe majeur de communication passe à proximité de l'extrémité sud du bassin versant ;
- la D1113 : cet axe très fréquenté (7300 véhicules par jour) connecte Langon, la Réole et Marmande par l'extrême Sud-Ouest du bassin versant ;
- les départementales D670, D672 et D671 au carrefour de Sauveterre de Guyenne.

La ligne de chemin de fer reliant Bordeaux-Saint-Jean à Sète-Ville longe également le sud de la vallée du Dropt où 3 arrêts sont situés en limite de bassin ou en périphérie immédiate : la Réole, Gironde sur Dropt et Caudropt (TER Aquitaine, 2013). Cette ligne, via ces 3 arrêts, est empruntée par de nombreux résidents de la partie sud du bassin travaillant sur l'agglomération bordelaise.

Interactions avec le site Natura 2000

Le maillage des infrastructures routières et ferroviaires fait parti des phénomènes artificiels de fragmentation (morcellement) de l'espace, qui peuvent empêcher les espèces de se déplacer selon leurs besoins vitaux et leurs capacités (séparation des populations ; séparation des zones d'alimentation, de gîtes et de reproduction ; barrière physique infranchissable par les espèces ; fortes mortalités lors des traversées des voies routières...). Le caractère globalement secondaire du réseau routier ne semble actuellement pas représenter une menace majeure. Cependant, l'augmentation de la population sur le bassin pourrait faire évoluer ce risque.

II. Agriculture

Méthode

Les informations présentées dans ce point sont tirées :

- du recensement général agricole réalisé par l'Agreste en 2000 et 2010;
- des données transmises par les agriculteurs du bassin et chambre d'agriculture du Lot et Garonne lors des groupes de travaux réalisés à Saint Félix de Foncaude, le Puy et Duras ;
- des données sur les prélèvements en eau destinés à l'irrigation transmises par la DDTM 33.

II. 1. Surface agricole, exploitations et orientations

Un bassin à vocation agricole

La surface agricole utile (SAU) des communes du site Natura 2000 du Dropt représente en 2010 41 478 ha, soit environ 65% de leur surface totale. Cette SAU a néanmoins connu une diminution de 8% depuis 2000, soit une perte de 4000 ha.



Figure 32 : Paysages agricoles aux abords du site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)

Des exploitations agricoles moins nombreuses mais plus grandes

En 2010, 1104 exploitations agricoles sont recensées sur les communes du site Natura 2000, soit un quart de moins qu'en 2000, diminution s'inscrivant dans la tendance nationale (28%).

La SAU (surface agricole utile) moyenne de ces exploitations est évaluée à 37 ha, après avoir connu une augmentation de près d'un quart de leur superficie en 10 ans. La taille des exploitations peut être assez variable d'une structure à l'autre, mais les petites et moyennes exploitations ont tendance à disparaître au fil du temps.

Ainsi, sur le bassin du Dropt comme sur le reste du territoire national, le nombre d'exploitations agricoles régresse mais leur taille augmente.

Un bassin dominé par la viticulture

D'après les données du recensement général agricole de 2010, **42% de la SAU des communes du site Natura 2000 est consacré à la culture de la vigne, activité dominante des deux tiers des exploitations agricoles.** Cette dominance de la viticulture semble la plus importante sur le tiers ouest du site Natura 2000, dans le secteur de l'entre deux mers aux alentours de Sauveterre de Guyenne, où 80% des exploitations sont spécialisées dans la vigne. La culture de la vigne reste également l'orientation dominante du système de polyculture rencontré sur le reste du bassin.



Figure 33 : Paysages viticoles aux abords du site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)

Après la vigne, **28% de la SAU est dédiée aux grandes cultures**, cultivée majoritairement en blé tendre, maïs grain, maïs semence et oléagineux. Viennent ensuite les cultures fourragères et superficies toujours en herbe destinées aux activités d'élevage, occupant 21% de la surface Agricole. La SAU restante est occupée par les jachères (5%) et l'arboriculture (4%), principalement constituée de pruniers et noisetiers (en développement sur les secteurs du Puy et de Duras), et plus modestement de pommiers et noyers.

Enfin, la culture maraîchère n'apparaît pas dans ces données, en raison des faibles surfaces qu'elle occupe, mais elle est présente le long de la vallée du Dropt de Monségur à Moustier. Elle concerne principalement des productions de pommes de terre, asperges, poivrons, tomates et fraises, qui représentent une part importante du chiffre d'affaires pour les exploitations de ce secteur, notamment par la pratique de vente directe.

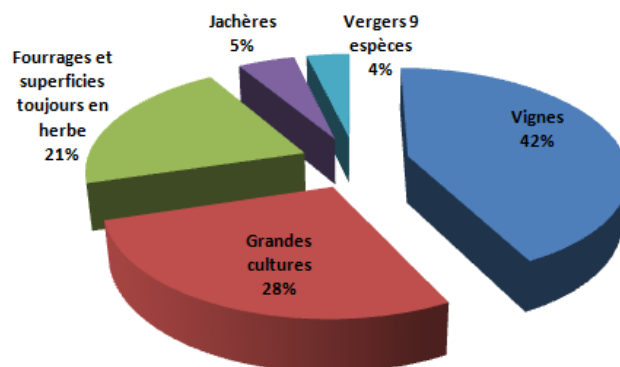


Figure 34 : Occupation de la SAU des communes du site Natura 2000 du Dropt
(Données Agreste reprises par ETEN Environnement)

Interactions avec le site Natura 2000

En occupant 60% de la surface totale des communes, l'agriculture est le premier aménageur du bassin. Elle joue un rôle de premier plan dans la conservation des espèces et habitats sur le site Natura 2000.

La vigne et les cultures céréalières, activités dominantes sur les communes du site Natura 2000, ne sont pas des habitats naturels ou habitats d'espèces visés au titre de la directive Habitat faune flore. Cependant, les modes de gestion qui sont appliqués à ces parcelles peuvent impactées indirectement la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. En effet, la pression des activités agricoles sur les masses d'eau du site Natura 2000 est évaluée comme forte (SDAGE 2010-2015), notamment par les risques de pollutions diffuses (engrais et phytosanitaires) et d'érosion du bassin versant (sol sans couverture hivernale). La réduction de ces deux facteurs de dégradation de la qualité des eaux fait par ailleurs partie des enjeux du programme de mesures du SAGE relatif au Dropt.

Les surfaces en herbe peuvent en revanche être des habitats d'intérêt communautaire et les prairies humides situées le long des cours d'eau du site sont des milieux de vie pour le Damier de la succise et le Cuivré des marais, deux papillons d'intérêt communautaire présents sur le Dropt. Le maintien de ces deux papillons sur le site Natura 2000 est dépendant du maintien et d'une gestion extensive des prairies humides.

II. 2. Élevage

La filière bovine en régression

Malgré la perte de près d'un élevage sur deux au cours des dix dernières années, 192 exploitations bovines sont encore recensées en 2010 sur les communes du site Natura 2000. Le cheptel cumulé de ces exploitations est évalué autour de 9000 têtes et a subi une diminution moindre que celle du nombre d'élevage, soit 22% en 10 ans. Il est composé à plus de 90% de bovins viandes, majoritairement de race Blonde d'Aquitaine. Cette dominance de la Blonde d'Aquitaine s'explique notamment par l'influence du label rouge « Bœuf de Bazas », promu par le groupe Tradisud sur l'ensemble du bassin. Bien que présente, la filière laitière est peu représentée sur cette partie aval du bassin du Dropt.



Figure 35 : Élevage laitier dans les environs de Duras
(Source : ETEN Environnement)

La filière avicole est en développement sur l'ensemble du bassin, mais elle semble aujourd'hui encore assez localisée. Le recensement agricole de 2010 comptabilise 35868 poulets de chair 2010 sur 26 exploitations agricoles des communes du site Natura 2000. Cette filière constitue généralement l'un des ateliers d'exploitations en polyculture.

La filière ovine est encore présente sur le bassin, mais de manière assez confidentielle, 860 têtes étant comptabilisées sur 15 exploitations. Cette filière tend à disparaître.



**Figure 36 : Troupeau d'ovins pâture dans un verger à Le Puy
(Source : ETEN Environnement)**

La filière équine est présente sur l'ensemble du bassin et semble se développer sur les secteurs du Puy et de Duras autour d'activités de loisirs (centres équestres et gardiennage), mais elle reste marginale.

Interactions avec le site Natura 2000

La raison d'être des surfaces en herbe sur le site est étroitement liée à l'alimentation du bétail. Or l'élevage bovin, principal type d'élevage rencontré sur le site, est en régression. La conservation des prairies en général et plus particulièrement des prairies humides, condition sine qua non de la conservation sur site du Damier de la succise et du Cuivré des marais, deux papillons d'intérêt communautaire, semble critique.

II. 3. Irrigation

Une faible surface irriguée

Les données disponibles entre 2002 et 2011 indiquent qu'en moyenne 4,1% de la SAU du bassin est irriguée, chiffre bien inférieur à la moyenne de la Gironde (de 10 à 25%) et du Lot-et-Garonne (de 25 à 50%) (Agreste Aquitaine, mars 2013). Ce résultat s'explique très certainement par la vocation viticole du bassin et par le rôle des appellations d'origine contrôlée (AOC). En effet les AOC Bordeaux et Entre-Deux-Mers encadrent fortement (dérogation en cas de sécheresse persistante) ou interdisent l'irrigation des parcelles.

Près des trois quart des pompages proviennent des eaux superficielles

L'irrigation sur les communes du site Natura 2000 est réalisée à 73% à partir des eaux superficielles du bassin, soit 850 000 m³ prélevés par an en moyenne sur les dix dernières années, par des pompes fixes et mobiles installées sur le Dropt, la Vignague, le Ségur, la Fontasse et le Marquelot. Ces prélèvements permettent l'alimentation en eau de 860 à 960 ha suivant les années, soit 2,3% en moyenne de la SAU.

À ces prélèvements en eaux superficielles, il faut également ajouter des prélèvements en eaux souterraines, dans des nappes du plioquaternaire (entre 4 et 12,5 m) et de l'oligocène (entre 1 et 40 m), pour un prélèvement annuel total autorisé de 318 184 m³ et permettant l'irrigation de 757,3 ha, soit 1,8 % de la SAU.

Des volumes prélevés variables suivant les années

Les données de 2000 à 2010 montrent un volume prélevé dans les eaux superficielles assez variable d'une année sur l'autre, pouvant varier du simple au double et généralement compris entre 500 000 et 1 000 000 m³. A noter que les volumes prélevés dans les eaux superficielles du bassin sont à chaque fois inférieurs aux quantités autorisées.

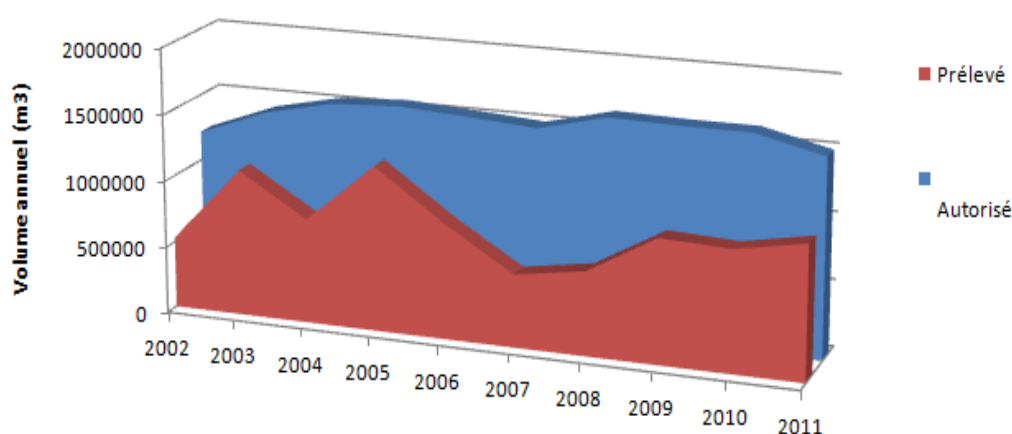


Figure 37 : Évolution des volumes prélevés et autorisés dans les eaux superficielles des communes du site Natura 2000 pour l'irrigation des cultures.

Près des trois quart des surfaces irriguées destinées à la maïsiculture

Les données disponibles sur les prélèvements superficiels montrent qu'à l'image du reste de l'Aquitaine, les parcelles uniquement dédiées à la maïsiculture totalise près des trois quart (73%) de la surface agricole irriguée sur les communes du site Natura 2000, le quart restant étant dédié aux céréales (blé et encore maïs suivant les années et la rotation culturale), oléagineux, légumes (y compris pommes de terre) et vergers (pruniers et noisetiers). En matière de volume d'eau, les deux tiers des prélèvements sont uniquement destinés à la maïsiculture et le tiers restant aux céréales (blé et maïs), maraîchage et vergers (pruniers et noisetiers).

Interactions avec le site Natura 2000

L'orientation viticole de l'agriculture du bassin présente l'avantage de moins solliciter la ressource en eau que sur d'autres secteurs aquitains, facteur favorable au maintien des habitats et espèces inféodés aux milieux aquatiques. Cette ressource en eau est principalement puisée dans l'hydrosystème fluvial, soit directement dans les milieux aquatiques du site Natura 2000, et est en majorité destinée à l'irrigation du maïs. La pression de l'agriculture sur les ressources en eau du site Natura 2000 est donc en grande partie conditionnée et proportionnelle au développement de cette culture. Le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire passe donc par un accompagnement des orientations agricoles du bassin du Dropt.

II. 4. Agriculture et environnement

Vers une Agriculture plus respectueuse de l'environnement

En Agriculture, les pratiques ont sensiblement évolué au cours des dernières décennies. De nombreuses mesures ont été prises pour limiter la contamination des cours d'eau et des eaux souterraines par les herbicides, intrant minéraux et organiques (limitation d'usage ou retrait du marché de certaines substances actives, réglementation des intrants, développement de l'enherbement et du désherbage mécanique).

La région Aquitaine s'engage au-delà des exigences réglementaires

Depuis 10 ans, le Conseil régional d'Aquitaine a choisi d'orienter fortement sa politique agricole vers une agriculture respectueuse de l'environnement, non seulement pour préserver le milieu naturel, mais également par souci de cohérence avec sa politique volontariste en faveur des productions sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Le référentiel AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) est constitué de mesures allant au-delà des strictes exigences réglementaires et privilégie une approche globale de l'exploitation, permettant de prendre en compte l'ensemble des aspects environnementaux d'une exploitation agricole recensés au sein de 7 enjeux :

- fertilisants : réduire les pollutions liées aux effluents d'élevage et aux fertilisants ;
- biosécurité : garantir la limitation des risques sanitaires ;
- produits phytosanitaires : réduire les pollutions liées aux produits phytosanitaires ;
- effluents végétaux : supprimer les pollutions liées à la transformation des végétaux ;
- biodiversité : maintenir et développer la biodiversité ;
- énergie : économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables ;
- eau : raisonner les prélèvements sur la ressource en eau.

Des bandes enherbées en bordure de cours d'eau

Action concrète de mise en application des lois environnementales, les bandes enherbées se généralisent de plus en plus en limite de parcelles et bordures de cours d'eau. Ceci est dû au fait qu'elles apparaissent dans plusieurs textes réglementaires :

- la conditionnalité des aides PAC ;
- le 4^{ème} programme d'action de la directive Nitrates ;
- l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- les arrêtés Installations Classées de février 2005 ;
- le Grenelle de l'environnement.

Par exemple, dans le cas du site Natura 2000 du Dropt, le bassin versant étant classé en zone vulnérable, il convient depuis 2010 de border l'ensemble des cours d'eau par une bande enherbée d'au moins 5 m de large.

L'enherbement des vignes de l'Entre-deux-Mers

L'enherbement s'est imposé sur les vignobles d'Aquitaine. Il consiste à installer, ou à laisser se développer de façon maîtrisée, un couvert végétal sur la totalité ou une partie (notamment entre les

rangs) de la parcelle viticole. Dans le contexte actuel de protection de l'environnement, cette pratique s'est imposée sur près de 85% du vignoble bordelais. Dans l'enquête de l'Agreste sur les pratiques phytosanitaires en viticulture de 2010, cet enherbement des parcelles viticoles est estimée à près de 95% sur le vignoble de l'Entre-deux-Mers.

Cette large diffusion trouve son origine dans ses multiples intérêts : meilleur contrôle des rendements et de la qualité de la récolte (concurrence hydrique et azotée sur la vigne), amélioration de la structure et de la portance des sols, limitation des risques d'érosion, réduction des herbicides ; retour des auxiliaires de cultures (être vivant contrôlant la propagation des ravageurs) et préservation de l'environnement.

Interactions avec le site Natura 2000

Les bandes enherbées permettent de réduire la pollution de l'eau. Les organismes végétaux, microbiens et fongiques de la bande enherbée « pompent » une partie des nitrates et du phosphore apportés par les engrais ou des lisiers et solubilisés par les eaux de ruissellement. Certains pesticides sont également significativement « filtrés », mais certains métabolites (molécule subsistante après processus de dégradation) peuvent toutefois être relargués. Les bandes enherbées permettent aussi le développement de la faune arthropodienne, coléoptérique, lombricienne, servant de ressource alimentaire à de nombreux animaux. En l'absence d'éléments tel que les haies ou les ripisylves, elles peuvent également jouer le rôle de corridors biologiques de substitution pour certaines espèces, ou lorsque ces éléments sont présents, les compléter.

L'enherbement des vignes, lorsque les fauches ne sont pas trop fréquentes et permettent un bon développement des végétaux, joue un rôle similaire aux bandes enherbées. Du fait qu'il occupe de plus vastes surfaces que les bandes enherbées, il permet aussi de lutter efficacement contre l'érosion des sols (source de pollution aux particules), en fixant le substrat via le système racinaire des végétaux. Ainsi, même si la plupart des parcelles viticoles ne sont pas incluses dans le site Natura 2000, leur enherbement contribue à la préservation de la qualité des milieux aquatiques du Dropt.

La prise en compte de l'environnement dans la réglementation de l'Agriculture, via la mise en place des bandes enherbées et normes destinées à réguler les intrants et l'utilisation de substances toxiques, de même que le développement de programmes tel qu'AREA, contribuent à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques, et donc à la concrétisation des objectifs de conservation sur le site Natura 2000 du Dropt.

III. Sylviculture

Méthode

Les informations présentées dans ce point sont tirées :

- du guide des milieux forestiers en Aquitaine, édité par le CRPF Aquitaine ;
- des données transmises par les acteurs locaux lors des groupes de travaux réalisés à Saint Félix de Foncaude, le Puy et Duras.

Une forêt du massif Garonne Dordogne

La partie aval de la vallée du Dropt s'inscrit dans le massif Dordogne-Garonne et plus particulièrement dans le sous ensemble des territoires agricoles du sud (Lot et Garonne et Entre-deux-Mers). Le taux de boisement est faible (11%) et stable depuis 50 ans. Les formations boisées y sont installées sur des coteaux souvent impropres à l'agriculture ou dans les grandes vallées (Dordogne, Garonne, Lot).

Une forêt paysanne morcelée et peu exploitée

Ces forêts, privées à 99%, sont en très grandes majorité feuillues sur le territoire concerné. Les boisements y sont très hétérogènes et se composent essentiellement de petites parcelles très peu exploitées caractéristiques des forêts dites « paysannes » (en marge de l'activité agricole). Ces boisements sont généralement laissés à l'abandon ou sont utilisés pour le bois de chauffe.

La sylviculture à proprement parler se rencontre essentiellement dans la partie aval de la vallée du Dropt où la populiculture (peuplier) est bien installée, notamment à la confluence du Dropt et de la Garonne sur la presqu'île de Casseuil. Le Robinier faux-acacia, essence très dure et quasiment imputrescible, est également recherché et utilisé pour la fabrication de poteaux de vigne.

L'hétérogénéité de ces forêts les protège partiellement des catastrophes majeures liées à l'incendie, aux épidémies et à certains aléas climatiques. Ceux de décembre 1999 ont toutefois frappé très durement le massif Dordogne-Garonne.

Un plan de développement de massif à l'étude

Le plan de développement de massif (PDM) est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné. Cette approche par massif doit permettre de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers délaissés afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs, ...). Un tel plan est actuellement à l'étude sur les communes de l'Entre-deux-Mers.

Une forêt qui participe à la mise en valeur du territoire et au maintien des activités traditionnelles

Si ces forêts, peupleraies mise à part, ne sont que peu exploitées, elles participent néanmoins sur le plan économique et social à la mise en valeur du territoire. Elles sont un atout dans le domaine du paysage et l'écrin d'un patrimoine bâti exceptionnel qui attire chaque année des millions de visiteurs sur la région. Leurs richesses en champignons et gibiers permettent également la pratique d'activités traditionnelles et emblématiques des territoires ruraux, comme la chasse et la cueillette de champignons.

Interactions avec le site Natura 2000

Le site Natura 2000 s'étendant sur la plaine d'inondation du Dropt et de ses affluents, ce sont essentiellement des boisements humides qui sont inclus dans le périmètre. Certains d'entre eux, comme l'aulnaie frênaie (code 91E0), sont d'intérêt communautaire et identifiés sur le site Natura 2000. Ces boisements humides sont aussi des milieux de vie utilisés par les espèces d'intérêt communautaire du site tel que le Vison d'Europe, et plus largement par la faune semi-aquatique et piscicole pour se nourrir et se reproduire.*

Le faible intérêt sylvicole sur le secteur se traduit par une non ou faible gestion des boisements du site, présentant l'avantage de permettre aux différentes strates et différents cortèges floristiques de s'exprimer. Mais ce faible intérêt sylvicole présente aussi ses inconvénients. En effet les boisements humides n'ont qu'une faible valeur marchande et ceux-ci sont cantonnés aux secteurs délaissés par l'agriculture (cf. paragraphes précédents). L'habitat forestier qu'ils constituent s'en trouve par conséquent morcelé, ce qui peut poser quelques problèmes vis-à-vis de la continuité écologique (circulation des espèces en l'occurrence) et donc sur le fonctionnement écologique global du site. Le maintien des boisements humides et de leur connexion est important pour la réalisation des objectifs de conservation.

IV. Industrie

Méthode

Les établissements à caractère industriel sont recherchés sur toutes les communes du site Natura 2000 par croisement des bases de données **BASIAS** (inventaire historique de sites industriels et activités de services) et **ICPE** (installation classées pour l'environnement).

Une industrie sur deux dans l'agroalimentaire

Le croisement des bases de données précédemment décrites recense 58 établissements de services ou à caractère industriel sur les communes du site Natura 2000, dont l'activité des 2/3 est avérée.

Sur ces établissements en activité avérée, la moitié appartient au secteur de l'agroalimentaire dont un établissement sur deux est concerné par des activités de transformation ou conditionnement de produits viticoles.

La répartition de ces établissements est assez localisée, les 2/3 étant situés sur 5 communes : Duras, Allemans du Dropt, Gironde sur Dropt, Monteton et Sauveterre de Guyenne.

Deux industries sur trois présentant des risques pour l'environnement

Plus des 2/3 des établissements industriels du bassin est en installation classé pour l'environnement (ICPE). Selon la législation française « une ICPE est un établissement qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments ». Dans le but de minimiser les risques relatifs à ces installations, la loi définit les procédures relatives aux ICPE en imposant des normes de rejets à ne pas dépasser. Ces établissements sont soumis à contrôle par la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement) ou la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) selon les cas.

Tableau 14 : Liste des ICPE sur les communes du site Natura 2000
(Source : ICPE.gouv)

Nom établissement	Code postal	Commune	Activité	Régime Seveso	Service d'inspection
IMERYS TC - IC	33190	GIRONDE SUR DROPT	-	Non-Seveso	DREAL
IMERYS TC - Gironde sur Dropt (Picauvet)	33190	GIRONDE SUR DROPT	Carrières	Non-Seveso	DREAL
IMERYS TC - Gironde sur Dropt (Chauvin)	33190	GIRONDE SUR DROPT	Carrières	Non-Seveso	DREAL
SA YVON MAU	33190	GIRONDE SUR DROPT	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE LA GIRONDA	33190	GIRONDE SUR DROPT	Vins (préparation, conditionnement)	Régime inconnu :	DDSV
STORME-PRUVOST-Larroque-Bouteau'	33190	GIRONDE SUR DROPT	Carrières	Non-Seveso	DREAL
SCA VIGNERONS de LANDERROUAT	33790	LANDERROUAT	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
PRODIFFU	33790	LANDERROUAT	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
Cave Coteaux d'Albret	33540	MESTERRIEUX	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV

Nom établissement	Code postal	Commune	Activité	Régime Seveso	Service d'inspection
MUSSOTTE	33790	PELLEGRUE	Négoce en Bestiaux	Non-Seveso	DDSV
PIMOUGUET	33790	PELLEGRUE	Négoce en Bestiaux	Non-Seveso	DDSV
SCA LES VIGNOBLES REUNIS DE MONSEGUR	33580	LE PUY	Vins (préparation, conditionnement)	Régime inconnu :	DDSV
CAVE COOP DE SAUVETERRE DE GUYENNE	33540	SAUVETERRE DE GUYENNE	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
LA GUYENNOISE	33540	SAUVETERRE DE GUYENNE	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
TIGF - Sauveterre Guyenne	33540	SAUVETERRE DE GUYENNE	-	Non-Seveso	DREAL
EARL LES PRUNIERIS DU MOULIN	47800	ALLEMANS DU DROPT	Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.	Régime inconnu :	DDSV
DREUX SEBASTIEN	47120	BALEYSSAGUES	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Régime inconnu :	DDSV
SCEA CHATEAU LA GRAVE BECHADE	47120	BALEYSSAGUES	Vins (préparation, conditionnement)	Régime inconnu :	DDSV
EARL GUEZET	47120	DURAS	Sces relatifs bâtimnt & aménagt paysager	Régime inconnu :	DDSV
SARL ETS GUINGUET	47120	DURAS	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Régime inconnu :	DDSV
VIGNERONS LANDERROUAT-DURAS	47120	DURAS	Vins (préparation, conditionnement)	Non-Seveso	DDSV
La Prune de Duras Coop Agri.	47120	SAVIGNAC DE DURAS	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Non-Seveso	DDSV
GAEC DE GAILLOT	47120	SAVIGNAC DE DURAS	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Régime inconnu :	DDSV
FERCHAUD DIDIER	47120	STE COLOMBE DE DURAS	Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.	Régime inconnu :	DDSV
EARL DE COUTY	47120	MONTETON	Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.	Régime inconnu :	DDSV
EARL DU VIGNOLE	47120	MONTETON	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Régime inconnu :	DDSV
EARL PRUNI LANDES	47120	MONTETON	Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.	Régime inconnu :	DDSV
DOMAINE DU VIEUX BOURG	47120	PARDAILLAN	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	Régime inconnu :	DDSV

Interactions avec le site Natura 2000

La pression (pollution) des rejets industriels sur le site est évaluée comme « moyenne » sur le Dropt (SDAGE 2010 – 2015). L'atteinte d'un objectif de bonne qualité des eaux sur le site Natura 2000 est incontournable dans la concrétisation des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le respect des procédures et normes de rejets est donc indispensable à la au bon fonctionnement écologique du site Natura 2000.

V. Chasse

Méthode

Les données sur la chasse ont été renseignées par **la fédération des chasseurs de Gironde**. Les données sur la partie lot-et-garonnaise du site ne sont pas disponibles.

La chasse, une activité ancestrale et un tissu social

La chasse, activité de cueillette, voire de subsistance par le passé, est désormais une activité de loisirs qui nécessite la prise en compte de la gestion du milieu naturel, des espèces et des autres usagers. La chasse joue aussi un rôle social dans les territoires ruraux, où elle entretient une forme de vie associative des villages. C'est une activité assurant un fort brassage intergénérationnel et social.

31 ACCA, 15 sociétés de chasse, 10 chasses privées, 56 réserves et 2442 chasseurs

Au niveau communal, la chasse est organisée soit en Association Communale de Chasse Agrée (ACCA - loi du 10 juillet 1964 dite loi « Verdeille »), soit en Société de Chasse. Les chasseurs sont tous adhérents à une structure et ils peuvent chasser sur plusieurs territoires, notamment au sein des AICA (association intercommunale de chasse agréée). Ces structures sont obligatoirement adhérentes à la Fédération Départementale des Chasseurs. Ce système permet une gestion plus homogène de la faune et de la chasse.

31 ACCA et 15 Sociétés de Chasse sont concernées par leur territoire inclus dans le périmètre du DOCOB de la vallée du Dropt. Ces 46 structures de chasse gèrent plus de 35 574 ha chassables, en collaboration avec tous les acteurs de l'espace rural. Cependant, l'ACCA ou la Société de chasse n'est pas la seule détentrice du droit de chasse à l'échelle communale sur ce secteur. Il est recensé 11 chasses privées qui sont concernées directement par le périmètre du DOCOB.

C'est plus de 2 442 chasseurs qui pratiquent leur passion dans les associations de chasse communale du secteur en 2012 et 2013.

A l'échelle des associations de chasse concernées, il est recensé 56 Réserves de Chasse Faune Sauvage (RCFS) et 20 réserves contractuelles. 28 sont partiellement situées sur le site Natura 2000.

Tableau 15 : Liste des ACCA sur les communes du site Natura 2000
(Source : FDC 33)

Département	Nom structure de chasse	Superficie chassable	Nombre de chasseurs 2012/13	Structure AICA
33	ACCA Auriolles	622 ha	34	/
33	ACCA Bagas	180 ha	50	/
33	ACCA Barie	143 ha	23	/
33	ACCA Camiran	400 ha	72	/
33	ACCA Casseuil	502 ha	51	/
33	SC Castelvieu	760 ha	37	/
33	SC Caumont	617 ha	21	/
33	SC Cazaugitat	1 355 ha	79	/
33	SC Cleyrac	505 ha	36	/

Département	Nom structure de chasse	Superficie chassable	Nombre de chasseurs 2012/13	Structure AICA
33	ACCA Cours de Monséguir	914 ha	60	/
33	ACCA Coutures	302 ha	19	/
33	SC Dieulivol	1 045 ha	53	/
33	ACCA Les Esseintes	941 ha	54	/
33	ACCA Fosses et Baleyssac	250 ha	46	/
33	ACCA Gironde s/ Dropt	883 ha	79	/
33	ACCA Landerrouat	442 ha	25	/
33	SC Landerrouet s/ Séguir	220 ha	11	/
33	ACCA Loubens	365 ha	45	/
33	SC Monséguir	853 ha	48	/
33	ACCA Montagoudin	336 ha	16	/
33	ACCA Morizès	350 ha	56	/
33	ACCA Neuffon	620 ha	55	/
33	ACCA Pellegrue	3 150 ha	161	/
33	SC Le Puy	820 ha	74	/
33	SC Rimons	1 390 ha	50	/
33	ACCA Riocaud	816 ha	46	/
33	ACCA Roquebrune	565 ha	48	/
33	ACCA Saint-Exupéry	399 ha	36	/
33	ACCA Saint-Felix de Foncaude	1 032 ha	63	/
33	ACCA Saint-Ferme	1 400 ha	96	/
33	ACCA Sainte-Foix la Longue	795 ha	33	/
33	ACCA Saint-Gemme	580 ha	65	/
33	ACCA Saint-Hilaire de la Noaille	1 100 ha	84	/
33	SC Saint-Hilaire du Bois	435 ha	21	/
33	ACCA Saint-Laurent du Bois	675 ha	54	/
33	SC Saint-Laurent du Plan	239 ha	10	/
33	ACCA Saint-Martial	700 ha	45	/
33	SC Saint-Martin de Lerm	600 ha	38	/
33	SC Saint-Martin du Puy	930 ha	60	/
33	ACCA Saint-Sève	463 ha	54	/
33	ACCA Saint-Sulpice de Guilleragues	652 ha	33	/
33	SC Saint-Sulpice de Pommiers	740 ha	68	/
33	ACCA Saint-Vivien de Monséguir	1 083 ha	86	/
33	ACCA Sauveterre de Guyenne	2 800 ha	168	/
33	ACCA Soussac	729 ha	33	/
33	SC Taillecave	876 ha	46	/
TOTAL		35 574 ha	2 442	/

Des chasseurs locaux et des effectifs à la baisse

A l'échelle des deux départements, la tendance des effectifs est à la baisse (2% en moyenne chaque année). Ces effectifs dépendent de plusieurs facteurs (des grands espaces préservés, des milieux riches et diversifiés garant de la présence d'animaux en quantité et en diversité et du maintien des chasses traditionnelles).

Dans ce secteur, les effectifs de chasseurs sont exclusivement des résidents du bassin. Ces chasseurs sont peu nombreux du fait de la petite superficie chassable mais demeure stable du fait de la qualité cynégétique du territoire (habitats naturels diversifiés). Il est à signaler que le tissu associatif de la chasse est très ancré à l'échelle du bassin versant. La pression de chasse dans ces secteurs peut être qualifiée de faible au vu du nombre de chasseurs et du fait des pratiques cynégétiques très spécialisées sur des espaces très réduits, notamment la chasse traditionnelle à poste fixe (Palombières et Pantes aux alouettes).

Migrateurs, Lièvre et gros gibier, chasses traditionnelles du bassin du Dropt

Les modes de chasse les plus pratiqués dans la vallée du Dropt sont :

- **la chasse à la Palombe en palombière au tir posé;**
- **la chasse à la Bécasse des bois au chien d'arrêt ;**
- **le Sanglier et le Chevreuil en battue aux chiens courants;**
- **la chasse au lièvre aux chiens courants ;**
- **la chasse aux pantes aux alouettes ;**
- **la chasse aux animaux classés nuisibles (renard) ;**
- **les passées aux grives.**

291 palombières sont recensées à l'échelle du bassin versant. La chasse traditionnelle de la Palombe est très présente. Ces postes sont dissimulés parfaitement dans le paysage, installés préférentiellement sous les chênes sur les versants et les plateaux boisés le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver. Cette chasse se pratique chaque année du 1^{er} octobre au 20 novembre. C'est une activité ancestrale aux multiples savoir-faire, garante de la conservation des vieux chênes et des boisements rivulaires, nécessaires aux chiroptères et à la nidification de nombreux oiseaux forestiers.

La chasse aux pantes à Alouettes se situe dans les champs dégagés sur le plateau aux abords de la vallée. C'est également une pratique ancestrale, très ancrée dans les mœurs locales.

Une autre chasse très prisée dans les boisements de bord de cours d'eau et sur les versants du Dropt, est la bécasse des bois au chien d'arrêt. L'attrait des chasseurs de bécasses pour ces milieux vient du fait que cet oiseau les fréquente régulièrement du fait de la diversité des essences et des strates. De par sa richesse, ce milieu apporte aux oiseaux une alimentation importante en période de migration.

Les ACCA et Sociétés de Chasse du secteur participent à la gestion du grand gibier notamment par la réalisation du plan de chasse cervidés et le contrôle des populations de sangliers y compris dans les réserves de chasse. Les prélèvements sont faits avec les conseils des Fédérations Départementales des Chasseurs de manière à trouver un équilibre entre le niveau des populations et la capacité d'accueil du milieu.

Tableau 16 : Descriptif des types de chasses pratiquées sur le bassin versant
(Source : FDC 33)

	ESPECES	PRESENCE	MODES DE CHASSE
Grands gibiers	Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>)	Toute l'année sur toute la zone	Battue au chien courant, chasse à courre, tir d'été*, chasse à l'arc Approche, affût, battue, destruction
	Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)		
	Faisan (<i>Phasianus colchicus</i>)	Toute l'année sur toute la zone repeuplement + naturel	Chien d'arrêt

	ESPECES	PRESENCE	MODES DE CHASSE	
Petits gibiers	Lièvre (<i>Lepus europaeus</i>)	Toute l'année sur toute la zone	Chien courant, chien d'arrêt	
	Lapin (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	Toute l'année sur toute la zone population naturelle	Chien courant, chien d'arrêt	
Gibiers migrants	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Migration et hivernage sur toute la zone + nidification	Au passage, dans les bois – à l'affût	
	Grives et merle (<i>Turdus sp.</i>)	Grive draine et musicienne + merle noir toute l'année et migration et hivernage uniquement pour la grive mauvis et la litorne	Au passage, au « cul levé », dans les bois – à l'affût	
	Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Migration et hivernage sur la zone	Chien d'arrêt	
	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	Migration, hivernage et nidification sur la zone	Au passage et chasses traditionnelles aux pantés	
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Halte migratoire et nidification ?	Au passage	
	Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	Toute l'année sur toute la zone	Au passage à l'affût	
	Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Migration et nidification	Chien d'arrêt	
	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Hivernage et halte migratoire Nidification ?	Au passage à l'affût	
	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Toute l'année	Passée, au « cul levé », à l'affût	
	Autres canards (<i>Anas sp.</i>), oies (<i>Anser sp.</i>), limicoles, Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>) et Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Halte migratoire, hivernage	Passée, au « cul levé »	
	Autres espèces *	Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)	Toute l'année sur toute la zone	Chasse, battues, déterrage, piégeage
		Fouine (<i>Martes foina</i>)		Chasse, battues, piégeage* si classé nuisible
Belette (<i>Mustela nivalis</i>)		Chasse, piégeage* si classé nuisible		
Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)		Chasse, battues, déterrage, piégeage		
Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)		Chasse, battues, piégeage* si classé nuisible et déterrage		
Corneille noire (<i>Corvus corone corone</i>)		Chasse, piégeage		
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)		Chasse, piégeage		
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)		Chasse, piégeage* si classé nuisible		
Putois (<i>Mustela putorius</i>)		Chasse, piégeage* si classé nuisible		
Blaireau (<i>Meles meles</i>)		Déterrage		
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)		Étape migratoire		Chasse, piégeage* si classé nuisible
Martre (<i>Martes martes</i>)		Toute l'année occasionnelle	Chasse, piégeage* si classé nuisible	

*uniquement le chevreuil dans le cadre de la réglementation en vigueur.

* Certaines de ces espèces sont classées nuisibles dans les départements.

Le piégeage, une activité confidentielle destinée à la protection des activités agricoles

Sur les communes concernées par le périmètre, 61 piégeurs détiennent un agrément préfectoral depuis 1987. Seulement une vingtaine de piégeurs agréés pratiquent leur activité aujourd'hui à l'échelle du bassin versant. Les activités de régulation des animaux classés nuisibles concernent essentiellement le ragondin et le rat musqué au bord des ruisseaux et le renard au terrier.

L'activité de piégeage implique un nombre de personnes limité. Elle reste étalée dans le temps et dans l'espace et dépend souvent de la disponibilité des piégeurs.

Le piégeage est très peu pratiqué et n'est utilisé que ponctuellement, en fonction de la disponibilité des piégeurs. Il relève surtout de la protection des activités agricoles comme l'élevage ou la maïsiculture. L'activité répond généralement à des besoins ponctuels liés à des risques de dégâts agricoles potentiels ou effectifs ainsi qu'à la surabondance relative de ces espèces prédatrices comparée au mauvais état de conservation de certaines espèces proies. Cette pratique permet aussi localement d'intervenir en complément de mesures de gestion efficaces lors d'opérations de restauration du petit gibier sédentaire.

Des piégeurs sensibilisés aux problématiques Loutre et Vison d'Europe

L'usage des pièges qui prennent les animaux vivants a été fortement conseillé et entrepris en Gironde et le Lot-et-Garonne. Des gardes assermentés par les communes et les piégeurs agréés suivent des stages de piégeage, organisés par les Fédérations Départementales des Chasseurs. Lors de ces formations, les piégeurs sont sensibilisés à la problématique Vison d'Europe et de la Loutre.

Dans le périmètre du site Natura 2000 à proprement parler, le piégeage du ragondin et du rat musqué se limite principalement à l'utilisation de cages qui prennent les animaux vivants en bordure de fossés.

Préservation des milieux naturels et zones humides

Depuis très longtemps les structures cynégétiques locales ont été parmi les premiers acteurs à entretenir les milieux aux côtés des forestiers et des agriculteurs. Les associations de chasse participent grandement à la restauration et à l'entretien des zones humides sur des propriétés appartenant à des tiers privés. Du fait de la forte implication des chasseurs dans la vie locale au sens large, de leur connaissance sans faille du territoire et de leur expérience dans la gestion des milieux, c'est tout naturellement que les communes ou des propriétaires font confiance aux chasseurs dans la restauration et l'entretien de leur territoire. Parallèlement, l'association de chasse reçoit un appui technique et un soutien financier de la Fédération Départementale des Chasseurs pour certaines opérations d'entretien de ces milieux. Cette action se traduit par l'entretien annuel et régulier par girobroyage ou par fauchage. Aujourd'hui, on peut mesurer les bénéfices sur le long terme avec la forte implication du volontariat des chasseurs locaux.

Par leur politique d'acquisition et de gestion des zones humides, par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée, ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, la Fédération départementales des Chasseurs de la Gironde et du Lot-et-Garonne et l'ensemble des acteurs cynégétiques locaux contribuent à la préservation de la biodiversité et à la gestion équilibrée des écosystèmes (Cf. Art. L420-1 du code de l'environnement). Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les zones humides visées par le DOCOB.

Interactions avec le site Natura 2000

La chasse nécessite une bonne connaissance du gibier et de son environnement. L'initiation à cette activité va donc de pair avec une initiation à l'écologie. Les chasseurs détiennent par conséquent une bonne connaissance des milieux dans lequel ils pratiquent leur loisir, faisant d'eux un public averti sur les thématiques environnementales. De plus, la chasse nécessite pour sa pratique la conservation des milieux naturels et notamment ceux des fonds de vallées constituant le site Natura 2000. A titre d'exemple, la chasse à la Palombe permet de maintenir les boisements dans un contexte très agricole, ainsi qu'une gestion extensive de ces milieux. Les Chasseurs s'investissent donc dans la préservation et la restauration des milieux Natura 2000, élément favorable à l'atteinte des objectifs Natura 2000.

VI. Pêche

Méthode

Les données relatives à la pêche ont été recueillies auprès de :

- la FDAAPPMA de Gironde
- la FDAAPPMA du Lot et Garonne.

Associations de pêche : gestion et protection des milieux aquatiques

La pêche est la deuxième plus grosse fédération sportive en France après le football (1,4 millions de pêcheurs). En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui gère l'organisation et la promotion de la pêche sur les cours d'eau situés dans sa circonscription. Le domaine de gestion des AAPPMA correspond aux portions de cours d'eau qu'elles gèrent sur le plan piscicole et halieutique, ce qui explique le fait que plusieurs AAPPMA peuvent se partager le territoire communal. Ces associations participent aussi à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.

La pêche sur le Dropt : 14 associations et 3343 adhérents

14 AAPPMA interviennent sur le bassin du Dropt et comptent 3343 adhérents. A noter que cela ne représente pas forcément la pression de pêche, puisqu'avec les accords de réciprocité lors de l'achat d'une carte de pêche, des pêcheurs d'autres secteurs voire d'autres départements peuvent venir pêcher sur le Dropt.

**Tableau 17: AAPPMA du bassin du Dropt et effectif
(Fédération de pêche de la Gironde et du Lot et Garonne)**

Département	AAPPMA	Effectif
47	Allemans du Dropt	53
47	Duras	294
47	La Sauvetat du Dropt	87
33	Goujon de Mesterrieux	65
33	Pêcheurs de la Durèze et de la Soulège	290
33	Pêcheurs du Réolais	828
33	Barbillon Caudrotais	125
33	Gardon Girondais	53
33	Gaule Frontenacaise	101
33	Truite Sauveterrienne	371
33	Gardon Monségurais	220
33	Goujon Mongauzin	67
33	Gaule Foyenne	608
33	Roseau Macarien	181

Poissons blancs et carnassiers

Les espèces les plus recherchées par les pêcheurs sont sur les plans d'eau et le Dropt les poissons blancs (gardons, ablettes, carpes,...) et les carnassiers (sandre, black bass, perche et brochet). Sur les affluents, la truite fario issue d'alevinages effectués par les AAPPMA est l'espèce la plus recherchée dès l'ouverture de la pêche (2^{ème} samedi de mars) jusqu'en juin. Le goujon est également une espèce visée par les pêcheurs pendant le printemps et l'été.

Les types et techniques de pêches dépendent des espèces visées. Il est possible de distinguer deux types de pêche. Tout d'abord les pêches dites « traditionnelles » :

- **la pêche au coup** : technique consistant à amorcer avec des appâts le poste qui est pêché. La canne ne possède pas de moulinet ; juste un fil, un bouchon, un hameçon et un appât (ver le plus souvent) ; technique qui est souvent apprise pour débiter la pêche ; espèces recherchées : poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, brème, carpeaux, carrassin, tanche, goujon, chevesne...) ;
- **la pêche au vif** : technique consistant à accrocher un poisson vivant d'une dizaine de centimètres au bout de l'hameçon, afin d'attirer la convoitise des carnassiers ; espèces recherchées : sandre principalement, mais aussi brochet, perche ou black-bass... ;
- **la Pêche de l'anguille** : diverses techniques se rapprochant de la pêche au coup ou au vif sont employées pour cette pêche très traditionnelle.
- **la Pêche de la truite** : pratiquée sur les affluents du Dropt alevinés en truites Arc-en-ciel pendant l'ouverture de la truite, l'emploi de différentes techniques est utilisé (au coup, au vif, aux leurres, à la mouche...).

Puis les pêches dites « modernes » ou « sportives » :

- **la pêche aux leurres** : technique consistant à animer un leurre (le plus souvent artificiel) à l'aide de la canne, afin de déclencher l'attaque des carnassiers. Cette technique se pratique du bord, en bateau, ou en float-tube (sorte de bouée gonflable), et le plus souvent en no-kill (poisson pris et relâché immédiatement). Espèces recherchées : brochet, black-bass, perche, sandre principalement, mais aussi chevesnes et silures (technique adaptée pour ce dernier).
- **La pêche de la carpe de nuit** : cette pêche se pratique généralement avec plusieurs cannes sur des durées pouvant dépasser 72h. Ces pêcheurs recherchent exclusivement des grosses carpes (carpes trophées) pouvant dépasser les 30 kg. Cette pêche se pratique exclusivement en no-kill.

Une activité dynamique

Les pêches « modernes » sont celles qui tendent à voir leur nombre de pêcheurs augmenter, au dépend des pêches traditionnelles. Ce sont ces pêches qui attirent davantage les jeunes pêcheurs, grâce à leur aspect ludique, en rupture avec l'esprit « cueillette » attaché aux pêches « traditionnelles ». Parmi les pêcheurs lot-et-garonnais, plus d'1 adhérent sur 4 est mineur, ce qui montre un vrai dynamisme de cette activité de loisir pour laquelle la "relève" est assurée.

Des problèmes d'accessibilité aux berges ont été aussi remontés par les pêcheurs (manque/mauvais état des cales à bateau, accès difficile à pied...).

Les pêcheurs témoins de perturbations sur le Dropt

Le Dropt a subi ces dernières années plusieurs pollutions, impactant les espèces piscicoles :

- plus de 3 tonnes de poissons morts ramassés en 2011 à Gironde/ Dropt ;
- plus d'1 tonne en 2010 à Monségur.

De plus, sur la partie amont des problèmes de baisse des niveaux d'eau ont été constatés en lien avec les pompages agricoles. Enfin, le développement de la Jussie a été observé, ainsi que des problèmes de franchissement d'ouvrages entravant la continuité écologique.

Interactions avec le site Natura 2000

La pratique de la pêche nécessite une bonne connaissance des poissons et de leur environnement. L'initiation à cette activité va donc de pair avec une initiation à l'écologie et les pêcheurs chevronnés ont une bonne connaissance des milieux dans lequel ils pratiquent leur loisir. L'importance de cette activité sur le bassin et son dynamisme offrent l'avantage de disposer d'un public averti sur les thématiques environnementales, facilitant la mise en œuvre de la démarche. De plus, la pêche nécessitant pour sa pratique un bon état des milieux aquatiques, les pêcheurs portent une grande attention à la préservation et restauration de ces milieux. Les membres des AAPPMA participent aussi à l'amélioration des connaissances sur les milieux aquatiques, en s'impliquant par exemple auprès des fédérations départementales lors d'enquêtes ou de réalisation de pêches électriques. L'activité halieutique est donc en plusieurs points favorable à l'atteinte des objectifs de conservation de la démarche Natura 2000.

Toutefois, la recherche d'espèces combattives (appréciées des pêcheurs) conduit parfois à l'introduction d'espèces exogènes (initialement non présente dans le milieu), ce qui peut causer des déséquilibres écologiques.

VII. Tourisme et loisirs

Méthode

Les données relatives au tourisme ont été recueillies auprès ou sur les sites internet de :

- la communauté de communes du Pays de Duras ;
- l'Entre-deux-Mers - Comité départemental du tourisme de la Gironde ;
- l'office de tourisme de l'entre deux mers ;
- l'office de tourisme du pays de Duras ;
- des données transmises par les acteurs locaux lors des groupes de travaux réalisés à Saint Félix de Foncaude, le Puy et Duras.

Un tourisme estival orienté vers l'agrotourisme

Le tourisme du bassin est majoritairement orienté vers l'agrotourisme et plus particulièrement vers l'oenotourisme (tourisme viticole), où au moins 32 structures sont recensées dans cette activité (cf. tableau ci-après). Le tourisme reste relativement discret sur le bassin du Dropt, mais participe néanmoins à l'économie du bassin de juin à septembre. Les nombreuses bastides de la vallée du Dropt constituent également un élément d'attrait pour les touristes.

Tableau 18 : Structures pratiquant l'oenotourisme sur le bassin du Dropt

Département	Commune	Établissement
33	SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Cave de Sauveterre - Cellier de la bastide
33	GIRONDE-SUR-DROPT	Cave La Girondaise
33	LOUBENS	Château de Lavison
33	DIEULIVOL	Château Faurie
33	CAUDROT	Château Gayon
33	SAINT-MARTIN-DE-LERM	Château Haut-de-Lerm
33	PELLEGRUE	Château Rouquette
33	GIRONDE-SUR-DROPT	Château Tire Pé
33	PELLEGRUE	Chez Mireille
33	RIMONS	Ferme Gauvry
33	MONSEGUR	Le Monseg
33	LE PUY	Les Vignerons réunis de Monségur
33	SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Maison des Vins du Sauveterrois
33	ROQUEBRUNE	Château Les Maubats
33	SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE	Vignoble PIVA SCEA et ses enfants
33	SAINT-LAURENT-DU-BOIS	Vignobles Chaigne et Fils
33	SAINTE-FOY-LA-LONGUE	Vignobles Michel Bergey et Château Damis
47	DIEULIVOL	Château Faurie
47	DIEULIVOL	Château Ganereaux Choine
47	BALEYSSAGUES	Château La Grave Béchade
47	LOUBES-BERNAC	Château Lavanau
47	DURAS	Château Molhière

Département	Commune	Établissement
47	SAINT-ASTIER	Domaine de Dame Bertrande
47	DURAS	Domaine de Laulan
47	VILLENEUVE-DE-DURAS	Domaine des Allegrets
47	VILLENEUVE-DE-DURAS	Domaine du Grand Mayne
47	SAINT-ASTIER	Domaine Les Bertins
47	BALEYSSAGUES	Domaine Les Hauts de Riquets
47	LOUBES-BERNAC	EARL du Bois Clair
47	SOUMENSAC	Château La Boissière
47	DURAS	Maison des Vignerons de Duras
47	DURAS	SA Berticot - Les Vignerons de Landerrouat - Duras - Cazaugitat

Activités de plein air : balades à cheval, canoë kayak, vélo et randonnées

Cinq structures réparties sur le bassin offre la possibilité de pratiquer 3 types d'activité de plein air : l'équitation, le cyclotourisme et le canoë-kayak. A ces structures s'ajoutent de très nombreux circuits praticables à pied, à vélo ou à cheval et qui permettent de découvrir les paysages du Dropt.

Tableau 19 : Structures proposant des activités de plein air

Département	Commune	Établissement
33	BAGAS	Ferme équestre du Drot
33	GIRONDE-SUR-DROPT	Les poneys Mômes d'Hélène
33	SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Point Relais Vélo de Sauveterre-de-Guyenne
47	LOUBES-BERNAC	Les chevaux d'Eole
47	ALLEMANS-DU-DROPT	Canoë-Kayak Vallée du Dropt

Tableau 20 : Liste des circuits de randonnées sur le bassin du Dropt

Circuits touristiques
Circuit de la Bastide Royale - Villéral
Circuit des pruniers d'Ente - Castillonès
Circuit du Duc de Lauzun
Circuit Trec-Gupie - Seyches
Circuit vignes et vergers en Duraquois
Liaison Voie Verte Entre-deux-Mers / Canal de Garonne
Baleyssagues, balade dans le vignoble de Duras
Baleyssagues, la balade des Riquets
Bernac, à une encablure de la Dordogne
Bernac, randonnée autour du château de Théobon
Castelnau-sur-Gupie, dans les coteaux de Garonne
De l'église de Bernac à celle de Montailac
Du lac de l'Escourroux vers les coteaux de vignes

Circuits touristiques
Duras, un château, un vignoble
Lévignac, une grande randonnée en Guyenne
Lévignac-de-Guyenne, la balade de la bastide
La randonnée des trois bourgs en Duraquois
Loubès-Bernac, aux confins de la Gironde et de la Dordogne
Loubès-Bernac, la balade des quatre moulins
Loubès-Bernac, vers l'église de St-Nazaire
Lubersac, une église de Saint-Sernin de Duras
Monteton, le point de vue des 13 clochers
Monteton, randonnée vers les bois de Chavaneau
Pardaillan, la boucle Marguerite Duras
Saint-Astier-de-Duras, à travers vignobles et vergers de Duras
Saint-Géraud, un circuit panoramique sur la vallée du Dropt
Saint-Jean-de-Duras, balade au coeur des vignobles de Duras
Saint-Léger, entre bois, vignes et vergers de pruniers
Saint-Sernin-de-Duras, la balade de Castel Gaillard
Saint-Sernin-de-Duras, vers le domaine d'Amblard
Seyches, la balade du vieux porche
Seyches, un circuit dans les bois des Rivailles
Soumensac, un village perché au coeur du vignoble de Duras
St-Barthélémy, vers les Bois de Péfranc et de Verteuil
Villeneuve-de-Duras, à l'orée de la Gironde

Des projets de développement

Plusieurs projets de développement sont en cours de réflexion ou d'achèvement sur le bassin :













- un circuit de Canoë-Kayak , en deux phases, la première reliant Bagas à Gironde-sur-Dropt et la seconde reliant Loubens à Bagas.
- Le développement d'activités sportives par Cap 33.
- La réalisation d'une voie verte reliant la commune de Mesterrieux à celle de Duras et la commune de Loubens à Gironde-sur-Dropt. Le trajet n'est pas encore défini et fait l'objet de négociations.
- Un projet Vélo-route à partir de Sauveterre de Guyenne, dans la continuité de la voie verte.
- Le Moulin de Pinquet a été réhabilité sur un des affluents de la Vignague afin de fonctionner à des fins pédagogiques et touristiques.
- Trois aires ont été ou sont en cours d'aménagement pour l'accueil de camping-cars à Sauveterre de Guyenne, Blasimon et Gornac (hors site).

Par ailleurs la Communauté de Communes du Pays de Duras lance une étude pour évaluer les potentialités touristiques du secteur.

Interactions avec le site Natura 2000

L'agrotourisme puise ses arguments dans la richesse des terroirs. Dans ce contexte, les milieux naturels participent à la mise en valeur et à l'attrait d'un territoire, et servent d'écrins et de support à la pratique des activités de plein-air comme les randonnées, le vélo, le canoë-kayak et l'équitation. En nécessitant la présence de milieux naturels, le développement de l'agrotourisme peut donc constituer un facteur de maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La réussite de ce maintien est principalement conditionnée par les modalités d'accès à ces milieux et par la maîtrise du risque de dégradation. En effet, la fréquentation ou sur-fréquentation des milieux naturels peut entraîner un piétinement et une destruction de la végétation, un rejet de déchets et un dérangement de la faune. La réussite de la conciliation entre la préservation des milieux naturels et les activités de plein-air, réside certainement dans la sensibilisation et la gestion des foules (maîtrise de la dispersion) lors d'activités de plein air dans les milieux naturels (aménagement d'aires de pique nique, de sentiers pédagogiques, d'observatoires, de débarcadères...).

VIII. Synthèse des caractéristiques principales et des interactions des différentes activités avec le site Natura 2000

Activité	Éléments principaux et principales tendances	Interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire rural • Augmentation de la population 	 <ul style="list-style-type: none"> • 1 commune sur 2 dotée d'un PLU : prise en compte des enjeux Natura 2000 • Réalisation d'un SCOT : réflexion à l'échelle du bassin versant sur les thématiques environnementales • Consommation des espaces naturels
		 <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des rejets d'eaux usées • Augmentation des besoins en eau • Augmentation de la fragmentation des milieux naturels
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation viticole dominante • Recul de l'élevage 	 <ul style="list-style-type: none"> • Irrigation et pression sur la ressource en eau moindre que sur d'autres secteurs aquitains
		 <ul style="list-style-type: none"> • Régression des surfaces prairiales associées à l'élevage (habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire)
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de boisement faible • Faible intérêt sylvicole 	 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion extensive des boisements
		 <ul style="list-style-type: none"> • Habitat forestier morcelé
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • 2 industries sur 3 en ICPE 	 <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la ressource en eau
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Activité traditionnelle 	 <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des boisements en contexte très agricole • Préservation restauration de milieux naturels
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Activité traditionnelle 	 <ul style="list-style-type: none"> • Protection et préservation des milieux aquatiques
		 <ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'espèces exogènes
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Agrotourisme en saison estivale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'intérêt des milieux naturels • Sensibilisation du grand public aux enjeux écologiques
		 <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des milieux naturels • Dérangement de la faune

Annexes

I. Autres espèces faunistiques observées sur le site Natura 2000

Tableau 21 : Autres mammifères observés sur le site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	PN	Bern	DH	LR France 2009	LR monde	PNA
Artiodactyles	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	An. III	/	LC	LC	
Carnivores	<i>Martes foina</i>	Fouine	/	An. III	/	LC	LC	
Lagomorphes	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	/	/	/	LC	LC	
Rongeurs	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	NAa	LC	
Artiodactyles	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC	LC	

Tableau 22 : Autres reptiles observés sur le site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)

Nom scientifique	Nom commun	PN	Bern	DH	LR France 2009	LR monde
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Art. 2	An. III	Ann. IV	NT	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC

Tableau 23 : Amphibiens observés sur le site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)

Nom scientifique	Nom commun	PN	Bern	DH	LR France 2009	LR monde
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Art. 3	An. III	/	LC	LC
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte				LC	LC
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Art.3			LC	LC
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	LC
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	LC

**Tableau 24 : autres odonates observés sur le site Natura 2000
(Source : ETEN Environnement)**

Nom français	Nom latin	PN	Bern	DH	LR nationale	PNA
Aeschna affine	<i>Aeschna affinis</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Art. 3	An. II	II et IV	Quasi menacé	Mise en œuvre 2011-2015
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma Lindenii</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	/	/	/	Quasi menacé	/
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Caloptéryx vierge méridional	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Art. 2	An. II	II et IV	Vulnérable	Mise en œuvre 2011-2015
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Leste vert	<i>Lestes viridis</i>	/	/	/	Quasi menacé	/
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Orthétrum brun	<i>Orthetrum bruneum</i>	/	/	/	/	/
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Sympetrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Sympetrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	/	/	/	Préoccupatio n mineure	/
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	/	/	/	/	/
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	/	/	/	/	/

Ceriagrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	/	/	/	/	/
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	/	/	/	/	/
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	/	/	/	/	/

Tableau 25 : Coléoptères observés sur le site Natura 2000

(Source : ETEN Environnement)

Nom français	Nom latin	PN	Bern	DH	LR France 1994	LR UICN Mondiale
Méloé	<i>Meleo violaceus</i>	/	/	/	/	/

Tableau 26 : autres rhopalocère observés sur le site Natura 2000

(Source : ETEN Environnement)

Famille	Nom scientifique	Nom commun	PN	Bern	DH	LR France 2012	LR monde	PNA
Lycaenidae	<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride de la moutarde	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	/	/	/	LC	LC	/
Pieridae	<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	/	/	/	LC	LC	/
Lycaenidae	<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du chêne	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	/
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	/	/
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	/	/	/	LC	/	/
Papilionidae	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	/	/	/	LC	/	/

Nymphalidae	<i>Cinlidia phoebe</i>	Mélitée des centaurées	/	/	/	LC	/	/
Lycaenidae	<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-argus	/	/	/	LC	/	/
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	/	/	LC	/	/
Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	/	/	/	LC	/	/
Nymphalidae	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	/	/	LC	/	/
Nymphalidae	<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses	/	/	/	LC	/	/
Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable	/	/	/	LC	/	/

II. Référentiel typologique des habitats naturels et semi-naturels

PRESENTATION DU TABLEAU

Les habitats sont globalement présentés au sein des 6 grands types de milieux suivants :

- les végétations aquatiques ;
- les végétations palustres (roselières, cariçaises, gazons amphibies et végétations herbacées des milieux tourbeux) ;
- les pelouses, prairies et ourlets forestiers ;
- les landes et fourrés ;
- les boisements.

Les habitats (communautés végétales) sont ensuite ordonnés selon la classification phytosociologique. La nomenclature des niveaux supérieurs à l'association (alliances et classes) suit le Prodrome des Végétations de France préconisé par le MNHN.

L'extrait ci-dessous présente la façon dont la base est structurée.

Chaque habitat est présenté dans le tableau avec :

- **le type d'unité** : les connaissances lacunaires sur certains types de végétation ne nous ont pas permis de présenter avec la même finesse (au même rang phytosociologique) les habitats ; ainsi, certains habitats n'ont pas pu être présentés à un niveau plus fin que le niveau alliance ; 2 codes ont été retenus afin de faciliter la lecture du tableau :

Code	Légende	Exemple
E	= " élémentaire ", qui ne peut se dissocier en plusieurs groupements ; c'est l'unité fondamentale en phytosociologie	le <i>Drosero-Rhynchosporietum</i> est un groupement élémentaire (<i>a priori</i> non dissociable)
M	= " multiple ", pouvant regrouper plusieurs associations ; par manque de connaissance pour certains types de végétations, nous avons préféré ne pas entrer dans les détails pour ceux-ci et n'indiquer que le niveau alliance	les "voiles flottants des eaux eutrophes stagnantes à lentilles d'eau" du <i>Lemnion minoris</i> , comprennent plusieurs associations (plusieurs habitats élémentaires) qui restent à individualiser

Grand type de milieu	Type d'unité	Connaissance régionale	Présence sur territoire d'étude	GROUPEMENT VEGETAL	CLASSEMENT PHYTOSOCIOLOGIQUE		GROUPE D'ESPECES CARACTERISTIQUES	Code PVF	Code CORINE	Code N2000	Conditions d'éligibilité DH (sélection typo 2008)
					ALLIANCE	ASSOCIATION					
				VEGETATIONS AQUATIQUES							
Classe (terminaison "etea")				Herbiers enracinés des eaux douces	Potametea pectinati						
Alliance (terminaison "ion") = unité multiple (M)	M	1	x	Herbiers aquatiques plus ou moins pionniers des eaux stagnantes à faiblement courantes peu profondes, mésotrophes à eutrophes	Potamion pectinati	Plusieurs associations possibles à identifier sur le territoire	Potamogeton pectinatus, P. perfoliatus, P. crispus [P. lucens], [P. trichoides], [P. berchtoldii], [P. obtusifolius] Myriophyllum spicatum Ceratophyllum demersum Zannichellia palustris Najas sp. Ranunculus circinatus Elodea canadensis (Callitriche platycarpa)	55.0.1.0.1 et 55.0.1.0.2	(22.12 et 22.13) x (22.42 et 22.43)	[3150] [3260] [1]	3150. En contexte eutrophe de plan d'eau, fossées et canaux. 3260 En contexte de rivières des étages planitiaire à montagnard.
Associations (terminaison "etum") = unités élémentaires (E)	E	1	x	Herbiers aquatiques des eaux moyenne profonde, stagnantes à faiblement courantes des eaux mésotrophes à Myriophylle en épis	Potamion pectinati	Myriophylletum spicati (So8 192T)	Myriophyllum spicatum	55.0.1.0.2	22.12 x22.42	3150 ou 3260	3150. En contexte eutrophe de plan d'eau, fossées et canaux. 3260 En contexte de rivières des étages planitiaire à montagnard.

- **le niveau de connaissance régionale**, sur une échelle de 1 à 5 :

Code	Légende
1/5	Connaissance extrêmement faible ; quasi-absence de relevés exploitables pour la région ; caractérisation des associations difficile sur les plans floristique et écologique
2/5	Connaissance faible ; quasi-absence de relevés ; flore et écologie mal appréhendées
3/5	Connaissance modérée ; quelques relevés disponibles ; flore et écologie partiellement appréhendées
4/5	Bonne connaissance : nombreux relevés, flore et écologie bien appréhendées
5/5	Très bonne connaissance : nombreux relevés, flore et écologie très bien appréhendées, tableaux de synthèse régionale disponibles...

- **sa présence sur le territoire d'étude :**
 - "x" signifie que l'habitat a été observé sur l'un des sites ;
 - "?" signifie que l'habitat n'a pas été catégoriquement observé mais qu'il est potentiellement présent.
- **sa dénomination**, comprenant :
 - le type de formation végétale (gazon, pelouse, ourlet, fourré, etc.);
 - quelques principaux attributs écologiques (pH, niveau hydrique, niveau trophique, type de substrat...);
 - le nom français d'une ou deux espèces particulièrement représentatives de l'habitat.
- **son classement phytosociologique** (synsystématique) avec :
 - le nom de l'alliance, dont la nomenclature est conforme au Prodrome des Végétations de France ;
 - le nom de l'association.
- **le groupe des espèces caractéristiques** permettant de le diagnostiquer :
 - entre parenthèses, les espèces fréquentes et/ou marquant la physionomie de l'habitat mais non strictement caractéristiques de l'habitat en question (il s'agit souvent d'espèces caractéristiques d'unités supérieures de la classification phytosociologique) ;
 - entre crochets, des espèces généralement caractéristiques potentiellement présentes dans l'habitat considéré mais non observées sur le territoire d'étude ; il s'agit généralement d'espèces remarquables.
- **sa codification d'après le manuel CORINE Biotopes**
- **son éventuelle éligibilité à la directive "Habitats" :**
 - sa codification d'après le référentiel européen EUR 25 avec ses déclinaisons pour la France d'après les cahiers habitats (code Natura 2000) ;
 - lorsqu'un code est mis entre crochets, cela signifie que l'éligibilité de l'habitat à la directive est soumise à conditions, celles-ci étant explicitées dans la colonne "conditions d'éligibilité DH" ;
 - lorsque l'éligibilité de l'habitat n'est pas clairement établie, un point d'interrogation (?) suit le code attribué ;
 - lorsque deux codes peuvent être attribués sans conditions d'éligibilités, ils sont indiqués tous les deux.

TABLEAU DES HABITATS

Type d'unité	Connaissance régionale	Présence sur le site	GROUPEMENT VEGETAL	CLASSEMENT PHYTOSOCIOLOGIQUE		GROUPE D'ESPECES CARACTERISTIQUES	PVF	Code CORINE	Code N2000	Conditions d'éligibilité DH (sélection typo 2008)
				ALLIANCE	ASSOCIATION					
SOURCES										
			Sources d'eaux dures	Montio-Cardaminetea						
M	1	?	Communautés de sources et de petits cours d'eau neutro-alkalins à débit soutenu dominées par des hépithiques à thalle	<i>Cratoneurion i.a.</i>	Plusie urs associations possibles		43.0.2.0.2	54.12	7220*	
E	1	?	Sources d'eaux dures	<i>Cratoneurion i.a.</i>	-	A déterminer	43.0.2.0.2	54.12	7220*	
VEGETATIONS AQUATIQUES DES EAUX DURES										
			Herbier de characées	Charetalia hispidae						
M	1	?	Communautés à caractère thérophytique et éphémère, des eaux temporaires ou peu profondes basiques, mésotrophe à légèrement eutrophes	<i>Charion vulgaris</i>	Plusie urs associations possibles		18.0.2.0.2	22.44	3140-1 3260 ?	
E	1	?	Herbiers de characées des eaux dures	<i>Charion vulgaris</i>	-	Chara div. Sp.	18.0.2.0.2	22.44	3140-1	
VEGETATIONS AQUATIQUES DES EAUX DOUCES										
			Voiles flottants de plantes annuelles	Lemnetea minoris						
M	1	?	Communautés des eaux mésotrophes à méso-eutrophes, dominées par des macropleustophytes	<i>Hydrocharition morsus-ranae</i>	Plusie urs associations possibles		37.0.1.0.3	22.12 x22.41	[3150-2] [3150-3] [3150-4]	
			Herbier enraciné des eaux douces	Potametea pectinati						
M	1	X	Communautés à structures complexes des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes mésotrophes à eutrophes	<i>Nymphaeion albae</i>	Plusie urs associations possibles		55.0.1.0.1	(22.12 & 22.13) x22.4311		
E	1	X	Herbier aquatique flottant à Nénuphars	<i>Nymphaeion albae</i>	<i>Nymphaeion albae-Nupharetumpulae</i>	<i>Nuphar lutea Nymphaea alba Potamogeton natans</i>	55.0.1.0.1	(22.12 & 22.13) x22.4311		
M	1	X	Communautés plus ou moins pionnières des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes, mésotrophes à eutrophes	<i>Potamion pectinati</i>	Plusie urs associations possibles		55.0.1.0.2	(22.12 et 22.13) x22.422	[3150-4]	

E	1	X	Herbiers aquatiques plus ou moins pionniers des eaux stagnantes à faiblement courantes peu profondes, mésotrophes à eutrophes	Potamion pectinati	-	Potamogeton pectinatus, P. perfoliatus, P. crispus [P. lucens], [P. trichoides], [P. berchtoldii], [P. obtusifolius] Myriophyllum spicatum Ceratophyllum demersum	55.0.1.0.2	(22.12 et 22.13) x22.422	[3150-4]	
M	1	?	Communautés des eaux peu profondes, calmes, stagnantes à faiblement courantes, capables de supporter une émergence estivale	Ranunculion aquatilis	Plusie urs associations possibles		55.0.1.0.4	(22.12 et 22.13) x22.432		
E	1	?	Herbiers aquatiques des eaux stagnantes peu profondes mésotrophes à eutrophes à callitriches	Ranunculion aquatilis	-	Callitriche div. sp. (Ranunculus div. sp.)	55.0.1.0.4	(22.12 et 22.13) x22.432		
VEGETATIONS PALUSTRES ET FONTINALES										
Végétations basses d'hélophytes				Glycerio fluitantis-Nasturtietea officinalis						
M	1	X	Communautés flottantes et rampantes des eaux stagnantes ou légèrement fluantes, à fort marnage et sujettes à exondation estivale	Glycerio fluitantis – sparganion neglecti	Plusie urs associations possibles		30.0.1.0.1	53.4		
E	1	X	Glyceriaie	Glycerio fluitantis – sparganion neglecti	-	Glyceria fluitans Iris pseudacorus Scrofularia auriculata Sparganium erectum Veronica beccabunga Berula erecta	30.0.1.0.1	53.4		
M	1	X	Communautés des bordures de cours d'eau frais et peu profonds, ainsi que des suintements permanents	Apion nodiflori	Plusie urs associations possibles		30.0.1.0.2	53.4		
E	1	X	Communauté des bords de cours d'eaux et des suintements permanents à Ache nodiflore et Cresson de fontaine	Apion nodiflori	Proche du Nasturtietum officinale Siebert 1962	Helosciadium nodiflorum Nasturtium officinale Veronica beccabunga Myosotis laxa Berula erecta Catabrosa aquatic	30.0.1.0.2	53.4		
Roselières et Cariçaies				Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae						
M	2	X	Roselières (exclus cladaies)	Phragmition communis	Plusie urs associations possibles		51.0.1.0.1	53.1		
E	2	X	Phragmitaie	Phragmition communis	-	Phragmites australis Schoenoplectus lacustris Humulus lupulus Phalaris arundinacea Sparganium erectum Thelypteris palustris (Glyceria maxima)	51.0.1.0.1	53.11		
E	2	X	Typhaie	Phragmition communis	-	Typha angustifolia	51.0.1.0.1	53.13		
M	3	X	Communautés eurosibériennes, plutôt pionnières, des bordures perturbées des eaux calmes	Oenanthion aquaticae	Plusie urs associations possibles		51.0.1.0.2	53.14		

E	1	X	Végétation des bords d'étangs et fossés perturbés à Plantain d'eau	Oenanthion aquaticae	-	Alisma plantago-aquatica Lythrum salicaria Juncus effusus Carex riparia Rorippa amphibia	51.0.1.0.2	53.14		
M	2	X	Communautés des rives des fleuves et des rivières	Phalaridion arundinaceae	Plusieurs associations possibles		51.0.1.0.3	53.16	6430-4	En contexte alluvial
E	2	X	Communautés à Baldingère	Phalaridion arundinaceae	-	Phalaris arundinacea	51.0.1.0.3	53.16	6430-4	En contexte alluvial
M	1	?	Communautés des sols mésotrophes à dystrophes, souvent tourbeux	Magnocaricion elatea	Plusieurs associations possibles		51.0.2.0.1	53.21		
E	1	?	Grande cariçaie des substrats neutro-basiphiles à laîche vésiculeuse	Magnocaricion elatea	-	Carex vesicaria (Galium palustre) (Iris pseudacorus)	51.0.2.0.1	53.21		
Mégaphorbiaies				Filipendulo ulmariae-Convolutetea sepium						
M	1	X	Communautés de la partie moyenne et supérieure des cours d'eau et des bordures de lac	Convolutetea sepium	Plusieurs associations possibles		28.0.1.0.1	37.1	6430-4	En contexte alluvial
E	1	X	Mégaphorbiaies eutrophe des eaux douces	Convolutetea sepium	-	Calystegia sepium Urtica dioica Phalaris arundinacea Equisetum telmateia Lythrum salicaria Mentha longifolia Cirsium palustre Galium aparine	28.0.1.0.1	37.1	6430-4	En contexte alluvial
PELOUSES, PRAIRIES, FRICHES ET OURLETS										
Prairies des sols inondables, hygrophiles à mésohygrophiles des substrats mésotrophes à eutrophes non tourbeux				Agrostietea stoloniferae						
M	3	X	Communautés fauchées atlantiques à précontinentales, surtout mésotrophes	Bromion racemosi	Plusieurs associations possibles		3.0.1.0.1	37.21		
E	3	X	Prairies mésohygrophiles fauchées	Bromion racemosi	-	Alopecurus pratensis Bromus racemosus Cardamine pratensis Hordeum secalinum Festuca arundinacea Schreb. subsp. arundinacea var. arundinacea Fritillaria meleagris Lotus uliginosus Oenanthe pimpinelloides Orchis laxiflora Ranunculus repens Mentha longifolia	3.0.1.0.1	37.21		
E	1	?	Prairies humides de transition à hautes herbes	Bromion racemosi	-	Polygonum bistorta Filipendula ulmaria Phragmites communis	3.0.1.0.1	37.25		
M	1	X	Communautés pâturées neutroclines	Mentha longifoliae-Juncion inflexi	Plusieurs associations possibles		3.0.1.0.5			

E	1	X	Prairies mésohygrophiles alluviales pâturées et/ou fauchées	Mentha longifoliae- Juncion inflexi	-	Juncus acutiflorus Festuca arundinacea Alopecurus pratensis Bromus racemosus Hordeum secalinum Juncus inflexus Mentha suaveolens Mentha pulegium Pulicaria dysenterica Anacamptis laxiflora Silene flos-cuculi Carex curpin Carex divisa	3.0.1.0.5			
M	1	X	Prairies mésohygrophiles surpiétinées	Potentillion anserinae	Plusieurs associations possibles		3.0.1.0.6	37.241		
E	1	X	Prairies mésohygrophiles surpiétinées	Potentillion anserinae	-	Juncus effusus J. conglomeratus J. inflexus J. acutiflorus	3.0.1.0.6	37.241		
M	1	?	Communautés atlantiques à subcontinentales	Oenanthion fistulosae	Plusieurs associations possibles		3.0.2.0.1	37.21		
E	3	?	Prairies hygrophiles	Oenanthion fistulosae	-	Eleocharis palustris Oenanthe fistulosa Carex cuprina Mentha aquatica Lysimachia nummularia	3.0.2.0.1	37.21		
			Prairies mésophiles	Arrhenatheretea elatioris						
M	3	X	Communautés fauchées thermo-atlantiques et supraméditerranéennes	Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis	Plusieurs associations possibles		6.0.1.0.2	38.2	6510-3	
E	2	X	Prairies mésophiles de fauche atlantique	Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis	-	Arrhenatherum elatius subsp. elatius Linum bienne Ranunculus bulbosus Gaudinia fragilis Trisetum flavescens (Hordeum secalinum) (Galium verum)	6.0.1.0.2	38.2	6510-3	
E	1	?	Prairie mésophile sous pâturée et/ou fauchée à Oenanthe faux boucage et Gaudinia fragile	Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis	Proche du Oenanthe pimpinelloidis-Trisetum flavescens ?	Oenanthe pimpinelloides Gaudinia fragilis Festuca arundinacea Hordeum secalinum Centaurea thuilieri	6.0.1.0.2	38.2	6510-3	
E	1	?	Prairie mésophile de fauche à l'abandon ou anciennement pâturée	Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis	-	Elymus repens Arrhenatherum elatius Agrostis capillaris Daucus carotta Linumbienne (Gaudinia fragilis) (Lotus corniculatus)	6.0.1.0.2	38.2	6510-3	
M	3	X	Communautés collinéennes et montagnardes	Cynosurion cristati	Plusieurs associations possibles		6.0.2.0.1	38.1		
E	3	X	Prairies mésophiles pâturées	Cynosurion cristati	-	Lolium perenne Cynosurus cristatus Bellis perennis Trifolium repens Prunella vulgaris (Ajuga reptans)	6.0.2.0.1	38.1		

M	3	X	Communautés pâturées collinéennes mésophiles	Lolio perennis-Plantaginion majoris	Plusieurs associations possibles		6.0.3.0.1	38.1		
E	3	X	Prairies mésophiles pâturées surpiétinées	Lolio perennis-Plantaginion majoris	-	Lolium perenne Cynosurus cristatus (Plantago major) (Poa annua)	6.0.3.0.1	38.1		
LANDES, FOURRES ET MANTEAUX										
			Pelouses hémicryptophytiques calcicoles	Festuco valesiacaе-Brometea erecti						
M	3	X	Communauté subatlantiques à atlantiques, mésoxérophiles à xérophiles	Mesobromion erecti	Plusieurs associations possibles		26.0.2.0.3	34.32	6210	
E	3	X	Pelouses mésophiles à mésoxérophiles calcicoles	Mesobromion erecti	-	Cirsium acaule Festuca lemanii Campanula glomerata Centaurea scabiosa Ononis repens Polygala calcarea Div. sp. Orchidaceae Thymus praecox (Bromus erectus)	26.0.2.0.3	34.32	6210	
			Fourrés d'arbustes européens généralement caducifoliés	Crataego monogynae-Prunetea spinosae						
M	2	X	Communautés sous influences méditerranéennes du Piémont pyrénéen	Prunion spinosae-Rubion ulmofolii	Plusieurs associations possibles		20.0.2.0.2	31.8		
E	2	X	Fourrés arbustifs et halliers méso-xérophiles	Prunion spinosae-Rubion ulmofolii	-	Rubus sp Roca sp. Prunus spinosa Sambucus nigra.	20.0.2.0.2	31.8		
E	2	X	Fourré mésophile à Prunellier	Prunion spinosae-Rubion ulmofolii	-	Prunus spinosa Rubus sp	20.0.2.0.2	31.811		
E	2	X	Formation dominée par Rubus spp.	Prunion spinosae-Rubion ulmofolii	-	Rubus spp.	20.0.2.0.2	31.831		
BOISEMENT										
			Boisements caducifoliés mésohygrophiles à xérophiles	Querco roboris-Fagetea sylvaticae						
M	1	x	Communautés nord-atlantiques et continentales	Quercion roboris-pyrenaica	Plusieurs associations possibles		57.0.2.0.2	41.541		
E	1	x	Forêt feuillues et mixtes acidiphiles, collinéennes	Quercion roboris-pyrenaica	-	Quercus robur Quercus pyrenaica Quercus petraea Castanea sativa Ulex europaeus Pteridium aquilinum	57.0.2.0.2	41.541		
E	1	?	Forêt feuillues et mixtes acidiphiles, collinéennes	Quercion roboris-pyrenaica	Teucro scorodoniae-Quercetum petraeae	Quercus robur Quercus pyrenaica Quercus petraea Castanea sativa Ulex europaeus Pteridium aquilinum	57.0.2.0.2.0.1	41.541		

M	2	X	Communautés des sols à bone réserve hydrique	Fraxino excelsioris – Quercion roboris	Plusieurs associations possibles		57.0.3.1.1	41.22			
E	2	X	Frênaie - Chênaie	Fraxino excelsioris – Quercion roboris	-		57.0.3.1.1	41.22			
M	2	X	Communautés sur sols plus ressuyés mais sans déficit hydrique marqué	Carpinion betuli	Plusieurs associations possibles		57.0.3.1.2	41.2			
E	2	X	Boisements mésophiles neutroclines, mésotrophiles à eutrophiles	Carpinion betuli	-	Carpinus betulus Acer campestre Ulmus minor Ulmus glabra Quercus robur Quercus petraea Hedera helix	57.0.3.1.2	41.2			
M	1	?	Aulnaies-frênaies alluviales	Alnenion glutinoso-incanae	Plusieurs associations possibles	Alnus glutinosa Fraxinus excelsior Nombreuses espèces de mégaphorbiaies : Filipendula ulmaria, Eupatorium cannabinum, Epilobium hirsutum, Angelica sylvestris, Etc.	57.0.4.2.1.1	44.3	91EO*		
E	1	X	Aulnaie-frênaie à hautes herbes	Alnenion glutinoso-incanae	Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae		57.0.4.2.1.1	44.332	91EO*-11		
E	1	?	Aulnaie-frênaie des petits cours d'eau	Alnenion glutinoso-incanae	(Carici remotae-Fraxinetum)		57.0.4.2.1.1.2	44.31	91EO*-8		
E	1	X	Aulnaie-frênaie à hautes herbes	Alnenion glutinoso-incanae	Aegopodio-Fraxinetum		57.0.4.2.1.1.8	44.332	91EO*		
Végétation forestière et arbustive riveraine à bois tendre				Salicetea purpureae							
M	1	?	Communautés collinéennes	Salicion triandrae	Plusieurs associations possibles		62.0.1.0.1	44.1			
E	1	?	Formation riveraine de saule	Salicion triandrae	-	Salix spp.	62.0.1.0.1	44.1			
M	1	?	Communautés pionnières ou matures	Salicion albae	Plusieurs associations possibles		62.0.2.0.1	44.13			

E	1	?	Forêts alluviales à bois tendre	Salicion albae	-	Salix alba Salix caprea Popula nigra	62.0.2.0.1	44.13		
			Boisements d'aulnes, de Saules et de Bouleaux des dépressions marécageuses	Alnetea glutinosae						
M	1	?	Communautés dominées par des Saules, pionnières ou permanente sur les sols les plus engorgés	Salicion cinereae	Plusieurs associations possibles		4.0.1.0.1	44.92		
E	1	?	Forêts alluviales à Saules	Salicion cinereae	-	Salix alba Salix cinerea	4.0.1.0.1	44.92		



Cabinet d'ingénieurs conseils en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

AGENCE Midi-Pyrénées

**60, Rue des Fossés
82800 NEGREPELISSE**

☎ 05.63.02.10.47 - ☎ 05.63.67.71.56

✉ environnement@eten-midi-pyrenees.com

SIRET n° 448.037.705.00051

AGENCE Aquitaine

**49, Rue Camille Claudel
40 990 - ST PAUL LES DAX**

☎ 05.58.74.84.10 - ☎ 05.58.74.84.03

✉ environnement@eten-aquitaine.com

SIRET n° 448.037.705.00044

Antenne Languedoc-Roussillon

**L'Espace l'Entreprise
Le Millénaire-Parc Mermoz
199, rue Hélène Boucher
34 170 CASTELNAU LE LEZ**

☎ 04-99-13-69-47

✉ environnement@eten-languedoc.com